



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Publication faite en conformité de l'article L.2121-26 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h13, le Conseil municipal de la ville du Pré Saint-Gervais, régulièrement convoqué le 22 mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Laurent Baron, maire.

La séance était retransmise en direct par voie électronique.

Etaient présents :

M. Laurent BARON, maire, Mme Hawa KONÉ, M. Stéphane COMMUN, Mme Clauthilde CHOFRUT, M. Tristan MARTIN-TEODORCZYK, Mme Emma ANTROPOLI, M. Jean-Abel PÉCAULT, Mme Marlène DOINE, M. Jean-Marc ROBINET, Mme Coralie COCHETEUX, adjointes et adjoints au maire ;

M. Hervé AFRINE, Mme Sylviane BLIND, M. Abdelouhab KOUISSI, Mme Mélanie BEN OLIEL, M. Mehdi SALEMKOUR, conseillères municipales déléguées et conseillers municipaux délégués ;

Mme Maïlys COUARRAZE, M. Serge ROBINEAU, M. Moustapha DRAME, M. Luc RANGON, Mme Cécile JALAT, Mme Sandrine FEUILLET, Mme Eslem FDHIL, Mme Fadila BENRABAH, M. Cédric GUILLOUX, Mme Anna COULON, M. Laurent GUARDIOLA, M. Grégoire ROGER, M. Michel VIAL, Mme Delphine DEBORD, conseillères municipales et conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés :

Mme Asmahan BELAID, conseillère municipale déléguée, représentée par M. Luc RANGON, conseiller municipal,

Mme Sarah SJELDRUP, conseillère municipale, représentée par M. Serge ROBINEAU, conseiller municipal,

M. Mohammed YENBOU, conseiller municipal, représenté par Mme Hawa KONÉ, adjointe au maire,

M. Brayen SOORANNA, conseiller municipal, représenté par M. Stéphane COMMUN, adjoint au maire.

Etaient absents :

M. Stéphane COMMUN, adjoint au maire (de 21h19 à 21h21),

Mme Clauthilde CHOFRUT, adjointe au maire (de 21h04 à 21h07),

Mme Coralie COCHETEUX, adjointe au maire (de 21h04 à 21h07),

M. Abdelouhab KOUISSI, conseiller municipal délégué (de 20h55 à 21h02),

Mme Cécile JALAT, conseillère municipale (de 21h57 à 22h06),

Mme Sandrine FEUILLET, conseillère municipale (de 21h45 à 21h57),

M. Cédric GUILLOUX, conseiller municipal (de 21h44 à 21h47),

Mme Anna COULON, conseillère municipale (de 21h46 à 21h59).

Formant la majorité des membres en exercice.

Le maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h13 et demande à M. Salemkour de faire l'appel nominal. Il y procède.

Le maire propose de nommer Mme Couaraze dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

TABLEAU DE PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

N° D'ordre	Sujet	Rapporteur	Commission municipale
	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2023	Le maire	//
2023/10	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Dénomination de la promenade des hauteurs	M. Doine	//
2023/11	FINANCES LOCALES. Approbation du budget primitif 2023	S. Commun	Finances et intercommunalité
2023/12	FINANCES LOCALES. Vote des taux de la fiscalité locale	S. Commun	Finances et intercommunalité
2023/13	FINANCES LOCALES. Garantie communale de l'emprunt contracté par la SA d'HLM Antin Résidences auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la réhabilitation thermique de 128 logements sociaux sis 2 rue Deltéral - 35 à 47 rue d'Estienne d'Orves au Pré Saint-Gervais	T. Martin-Teodorczyk	Finances et intercommunalité
2023/14	VIE ASSOCIATIVE. Attribution de subventions aux associations et au CCAS	M. Ben Oliel	Numérique et services à la population
2023/15	VIE ASSOCIATIVE. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Bourse du travail	Le maire	Numérique et services à la population
2023/16	ÉDUCATION. Versement du forfait communal obligatoire à l'école Saint-Joseph	H. Koné	//
2023/17	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE. Approbation des conventions de subventionnement avec les sociétés Di Tutto Un Po' et La Casetta du Pré	A. Kouissi	Aménagement urbain et cadre de vie
2023/18	TRANSITION ÉCOLOGIQUE. Adhésion à l'association Électrons solaires 93	C. Choffrut	Aménagement urbain et cadre de vie
	Point d'information. Avancée des projets lauréats de la dernière édition du budget participatif	M. Ben Oliel	//
2023/19	TRANSITION ÉCOLOGIQUE. Modification de la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au permis de végétalisation hors-sol et la création de mini-jardins	C. Choffrut	Aménagement urbain et cadre de vie
2023/20	INTERCOMMUNALITÉ. Approbation du rapport de la CLET	S. Commun	Finances et intercommunalité
2023/21	INTERCOMMUNALITÉ. Approbation de la convention de service commun du système d'information géographique (SIG) avec l'EPT Est Ensemble	E. Antropoli	Finances et intercommunalité
2023/22	INTERCOMMUNALITÉ. Approbation de la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Pantin et du Pré Saint-Gervais	C. Choffrut	Aménagement urbain et cadre de vie
2023/23	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Approbation du rapport du SIPPEREC pour l'année 2021	J.-A. Pécault	//
2023/24	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Vœu relatif aux moyens de l'Etat pour l'école au Pré Saint-Gervais, présenté par la majorité municipale	//	//
2023/25	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Vœu de soutien à la proposition de fusion des départements de Seine-Saint-Denis et de Paris en matière de sectorisation scolaire, présenté par le groupe Alternative gervaisienne	//	//
2023/26	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Vœu relatif à la publication des notes de frais du maire, présenté par le groupe Alternative gervaisienne	//	//

N° D'ordre	Sujet	Rapporteur	Commission municipale
2023/27	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Vœu relatif à l'expérimentation du congé menstruel, présenté par le groupe Alternative gervaisienne	//	//
2023/28	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Vœu relatif à la réduction des indemnités des élus du conseil municipal, présenté par le groupe Alternative gervaisienne	//	//
2023/29	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. Vœu relatif au versement d'une prime aux agents de la Ville et à l'organisation d'une conférence sociale, présenté par le groupe Alternative gervaisienne	//	//
	Questions orales posées par le groupe Alternative gervaisienne	//	//
	Liste des décisions du maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	Le maire	//

Le maire :

Chers élus, Chers collègues, Chères Gervaisiennes, Chers Gervaisiens, c'est un plaisir de vous retrouver pour ce conseil municipal, que vous soyez avec nous dans cette salle ou que vous nous regardiez en direct grâce à la retransmission sur les pages Facebook et YouTube de la Ville.

Je ne peux débiter ce conseil municipal sans manifester une nouvelle fois notre opposition à la réforme des retraites que le gouvernement fait passer de force. Je veux aussi témoigner mon soutien sans faille à celles et ceux qui se battent pour défendre nos retraites et notre droit à profiter de la vie. L'utilisation du 49-3 a été une nouvelle fois la manifestation du mépris de ceux qui nous gouvernent. Faire ce que nous attendions, ce n'était pas nous imposer une réforme dont personne ne veut. Ce n'était pas non plus affaiblir encore davantage la confiance de nos concitoyens dans les institutions, dans la politique. C'est pourquoi nous continuerons à nous battre pour défendre un modèle enfin juste pour les travailleuses et les travailleurs. Pour nos retraites, pour les milliers de manifestants, pour nos droits, la mairie du Pré Saint-Gervais est engagée contre la réforme des retraites.

Aujourd'hui, je souhaite aussi que nous ayons une pensée particulière pour Michel Perriguet et François Hadji-Lazaro, deux Gervaisiens bien connus qui nous ont quittés récemment. Le Pré a perdu deux de ses personnalités emblématiques. Michel Perriguet, Gervaisien depuis 1975, était un ancien militaire qui a notamment pris part à la guerre d'Algérie. Président de l'Union nationale des anciens combattants et de l'association de l'Arc de triomphe pour la ville du Pré, il partageait le temps de sa retraite entre sa famille, son investissement associatif et celui au service des personnes âgées dépendantes. Cette année, pour la première fois, le 19 mars, nous avons commémoré le cessez-le-feu en Algérie sans lui. François Hadji-Lazaro était quant à lui un artiste aux multiples casquettes. On le croisait régulièrement au Pré. Il était à la fois une figure du rock alternatif français, avec son label Boucherie Productions, et un acteur atypique. Tous les deux nous manqueront.

L'ordre du jour de ce conseil municipal est dense avec quatorze points à aborder. Nous verrons également en fin de séance six vœux et deux questions orales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2023

Le maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée délibérante et invite les conseillers à s'exprimer. En l'absence d'observation, il est procédé au vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 9 février 2023.

■ ■ ■

Le maire :

Mes chers collègues, pour commencer ce conseil municipal, je vous propose que nous révélions le résultat de la votation citoyenne sur la dénomination de la promenade des hauteurs que nous avons aménagée le long de l'avenue Jean Jaurès. Je laisse la parole à Marlène Doine pour nous le présenter.

2023/10. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. DENOMINATION DE LA PROMENADE DES HAUTEURS

Rapporteure : Marlène Doine

Merci monsieur le maire. Forte de sa volonté de lutter contre l'invisibilité des femmes dans l'espace public, la municipalité s'est engagée à donner un nom de femme à tout nouvel équipement ou espace public, ou équipement ou espace public ne disposant pas de nom spécifique. C'est donc naturellement que cette volonté s'est appliquée au premier tronçon de la promenade des hauteurs, renommée depuis « Le grand chemin : la boucle verte de l'est parisien ».

Cette boucle de 42 km reliera à terme les 220 ha d'espaces verts ouverts sur le territoire d'Est Ensemble. Ce projet ambitieux a pour objectif d'offrir et valoriser un espace de respiration et de loisirs en augmentant la présence végétale sur son tracé, en facilitant l'accessibilité aux mobilités actives (piétons, cyclistes), en valorisant le paysage et ses points de vue, ainsi qu'en créant de nouveaux espaces de loisirs pour faire émerger de nouveaux usages.

Au Pré Saint-Gervais, un premier tronçon a vu le jour sur l'avenue Jean Jaurès, entre l'avenue du Belvédère et la place Séverine.

La Ville et Est Ensemble ont travaillé à des objectifs multiples :

- Désimperméabiliser le trottoir et laisser s'infiltrer les eaux de pluie pour accroître la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur urbains,*
- Accompagner les mobilités actives et sécuriser les traversées piétonnes,*
- Mettre l'arrêt de bus aux normes pour les personnes à mobilité réduite,*
- Installer des bornes LED à 1,20 m du sol pour limiter l'éclairage des arbres la nuit et favoriser la nidation,*
- Réutiliser les pavés existants, etc.*

Désormais, la zone perméable (espace planté) représente 64% de l'allée, ce qui permet d'absorber une bonne partie des eaux pluviales. Cela est renforcé par la création d'espaces en creux (noues) qui stockent le trop plein d'eau pluviale en attendant son infiltration.

Dans ce contexte, la municipalité a engagé une démarche de votation citoyenne pour procéder à la dénomination de ce tronçon, avec comme objectifs :

- Rendre plus visibles des femmes qui le sont peu, ou pas assez, alors que leurs réalisations sont édifiantes et inspirantes,*
- Valoriser, par la diversité des parcours, différents combats spécifiques pour les droits des femmes,*
- Permettre aux habitantes et habitants de contribuer à la ville de demain.*

Dans ce cadre, la municipalité a soumis au vote les noms et parcours de Jeanne Bouvier, Françoise d'Eaubonne, Simone Iff, Rosemonde Pujol et Louise Weiss. Le choix de ces femmes a permis de mettre en avant l'histoire de la Journée internationale des droits des femmes et leur engagement en faveur du droit à l'avortement, du droit à la contraception, du droit au travail et du droit de vote.

La votation citoyenne s'est déroulée du 11 février au 18 mars 2023, en ligne et en bulletins papier, via des urnes mises à disposition dans différents lieux d'accueil de la Ville, et la présence d'un stand mobile au marché et sur différentes initiatives locales (Rue aux enfants, braderie petite enfance, etc.). Elle a recueilli plus de 500 votes, parmi lesquels le nom de Simone Iff est arrivé en tête, avec 143 voix.



Simone Iff est la fondatrice du Planning familial, engagé pour le droit à l'IVG. Elle n'a que 22 ans lorsqu'elle entre dans le mouvement Jeunes Femmes, une alliance d'entraide entre protestantes mariées leur permettant de s'exprimer librement, dont elle devient ensuite la présidente. Le sujet du contrôle des naissances, tabou à l'époque, est alors au centre des préoccupations. Simone Iff participe à la création de l'association Maternité Heureuse, qui devient en 1960 Le Mouvement français pour le planning familial, avant d'en devenir la secrétaire générale. Souhaitant rompre le silence autour des avortements clandestins, elle devient la principale instigatrice en 1971 du «Manifeste des 343», signé par des personnalités reconnaissant avoir eu recours à un avortement illégalement. En 1981, elle devient conseillère chargée des questions de santé au ministère des droits des femmes. Elle y restera jusqu'en 1983 en se battant pour la mise en œuvre de la loi Veil, notamment pour que des places suffisantes soient réservées pour les IVG dans les hôpitaux.



La promenade Simone Iff sera inaugurée ce samedi 1^{er} avril à 10h.

Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal de prendre acte du résultat de la votation citoyenne et de dénommer la promenade des hauteurs « Promenade Simone Iff ».

Le maire :

Merci Marlène. Comme il n'y a pas de vote sur ce point, je vous propose d'applaudir la nouvelle dénomination de la promenade des hauteurs.

L'assemblée applaudit.

Considérant la volonté de la municipalité de lutter contre l'invisibilité des femmes dans l'espace public ;
Considérant que la municipalité a fait le choix de soumettre à une votation citoyenne les noms de cinq femmes engagées pour les droits des femmes afin de dénommer la promenade des hauteurs située le long de l'avenue Jean Jaurès ;
Considérant que ces femmes sont Simone Iff, Rosemonde Pujol, Louise Weiss, Jeanne Bouvier et Françoise d'Eaubonne ;
Considérant que le nom de Simone Iff a obtenu la majorité des votes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- Du résultat de la votation citoyenne ;
- De la dénomination du tronçon de la promenade des hauteurs sur l'avenue Jean Jaurès « Promenade Simone Iff ».

■ ■ ■

Le maire :

Mes chers collègues, nous allons désormais passer à l'approbation de notre budget primitif pour l'année 2023. Je vous informe qu'une erreur matérielle s'est glissée sur les pages 36 et suivantes d'une annexe de la délibération, la maquette budgétaire. Il s'agit d'un mauvais report de 2022, qui est repris simplement à titre d'information. Cela n'a aucune incidence sur le budget 2023. Les maquettes corrigées ont été envoyées à l'ensemble des groupes et sont disponibles sur table ce soir.

Une fois n'est pas coutume, avant de laisser la parole à Stéphane Commun, j'aimerais dire quelques mots. Et pour commencer, au nom de l'équipe municipale, je tiens à remercier les agents de la collectivité qui ont beaucoup travaillé sur ce budget. Je remercie spécialement le directeur général des services, la directrice générale adjointe en charge des ressources, des moyens et de la modernisation de l'action publique, et le directeur des finances.

Je voudrais aussi vous dire que je suis fier du budget que nous vous présentons ce soir. Ce budget exprime ce qu'est une ville de gauche. Il traduit nos ambitions, nos orientations, nos valeurs. Il s'attache à préserver la qualité des services publics malgré l'explosion des charges qui pèsent sur notre ville. Ce budget nous permet de poursuivre les investissements nécessaires à la transformation de notre ville, à l'amélioration de nos conditions de vie, à toutes et à tous. Cela n'a pas été simple d'envisager une augmentation du taux de la taxe foncière. Mais en responsabilité, et puisqu'au fond la question que nous devons tous nous poser est bien celle de la qualité du service public que nous voulons offrir aux Gervaisiennes et Gervaisiens, nous nous y sommes résolus.

Je vous propose de discuter ces deux délibérations ensemble, celle correspondant à l'adoption du budget primitif et celle relative au vote des taux de la fiscalité locale. Stéphane, à toi la parole.

2023/11. FINANCES LOCALES. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Stéphane Commun

Merci monsieur le maire. Nous allons commencer par une présentation du budget primitif 2023, et avec deux premières diapositives où, vous le comprendrez, nous expliquons le contexte et l'organisation un peu particulière de cet exercice 2023.

En juillet 2022, nous avons émis une note de cadrage qui était déjà contrainte au regard des perspectives économiques. Par la suite, nous avons évidemment réalisé un travail budgétaire sérieux et responsable, avec les services et les élus de secteur. Une veille a été mise en œuvre, ainsi que des ajustements budgétaires sur la fin de l'année 2022. Cet exercice budgétaire a été anticipé avec tous les groupes politiques, pour le rapport d'orientation budgétaire et le budget primitif. Cela signifie que nous avons eu des échanges, en réunions et de manière dématérialisée, pour prévoir ces deux échéances importantes et en discuter. Ensuite, des décisions ont été prises, en responsabilité, comme l'a dit monsieur le maire, afin de garantir un service public de qualité et des investissements qui sont indispensables pour continuer à transformer notre territoire face aux enjeux de solidarité et d'écologie.

Nous devons notamment tenir compte du contexte d'inflation, inédit depuis 1985. Nous connaissons une inflation à hauteur de 7,1% depuis 2022. Je pense qu'il y a une petite coquille sur la diapositive. Pour notre ville, cette inflation se traduit par de nombreuses hausses de coûts, parmi lesquelles la plus importante est celle liée aux fluides, donc à l'énergie, à l'électricité et au gaz. Elle représentera + 1 000 000 € dans nos dépenses de fonctionnement. Il y a également la cotisation obligatoire aux services d'incendie, et d'autres que nous aurons l'occasion de voir dans les diapositives suivantes. On observe ainsi une hausse de près de 20% des charges à caractère général, malgré les efforts de gestion et le travail réalisé par l'ensemble des élus pendant les conférences budgétaires.



LES SERVICES ET LES ÉLU-ES MOBILISÉS POUR L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2023

Contexte et organisation :

- Une note de cadrage en juillet 2022 déjà contrainte au regard des perspectives économiques,
- Un travail budgétaire sérieux et responsable des services et des élu-es de secteur,
- Une veille ainsi que des ajustements budgétaires fin 2022,
- Un exercice budgétaire anticipé avec tous les groupes politiques pour le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Budget Primitif,
- Des prises de décisions en responsabilité pour garantir un service public de qualité et des investissements indispensables afin de continuer à transformer notre territoire face aux enjeux de solidarité et écologiques,



UN CONTEXTE D'INFLATION INÉDIT DEPUIS 1985 :

Une inflation de 7,1% au niveau national entre novembre 2022 et novembre 2023 qui se concrétise pour la ville par de nombreuses hausses des coûts, parmi lesquelles les plus importantes :

- + 145 % pour les Fluides (+1M d'€)
- + 32% pour la cotisation obligatoire aux services d'incendie etc.

Pour une hausse de près de 20% des charges à caractère général (malgré les efforts de gestion)

Avec la diapositive suivante, nous vous présentons les dépenses de fonctionnement inscrites au titre du budget primitif de l'année 2023. Elles sont en hausse de 6,45%. Dans ce tableau, nous retrouvons l'ensemble des dépenses avec les montants de l'année 2022 (budget primitif et budget supplémentaire), ceux indiqués dans le rapport d'orientation budgétaire qui vous a été présenté en février, et ceux retenus pour le budget primitif, afin que vous puissiez voir les variations existant entre le mois de février et le mois de mars. Nous avons effectivement ajusté ces éléments pour le budget primitif que nous votons ce soir.

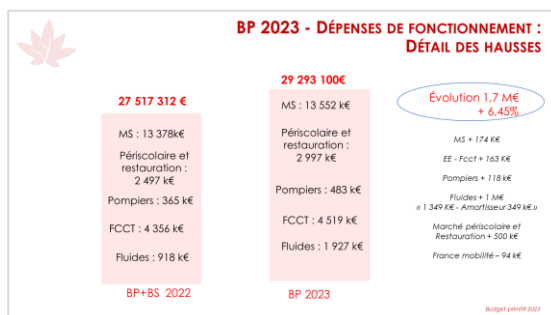
A la deuxième ligne de ce tableau, figurent les charges à caractère général. En 2022, nous avons eu une dépense d'environ 7 240 000 €. La prévision pour 2023 est de 8 625 000 €. Cela représente une augmentation de 1 385 000 €, soit 19%, due principalement au coût des fluides (+ 1 000 000 €) mais également à celui d'un certain nombre de prestations, notamment dans le cadre de l'éducation, pour la restauration et le périscolaire. Par ailleurs, nous retrouvons la contribution pour le territoire Est Ensemble, avec cet écart de 163 000 € dont nous aurons l'occasion de reparler dans une autre délibération ce soir. Je rappelle que cet élément financier est neutre pour notre budget puisqu'il ne fait que transiter par la ville du Pré Saint-Gervais. Ensuite, comme je le disais, on note également l'augmentation de plus de 30% de la contribution aux services d'incendie (+118 000 €). Elle est justifiée par un nombre d'interventions des services des pompiers beaucoup plus important sur notre territoire et sur toute la Seine-Saint-Denis, du fait qu'aujourd'hui, malheureusement, les services publics, notamment hospitaliers, sont moins en capacité de répondre aux besoins des habitants. Les pompiers sont donc beaucoup plus sollicités.

En conclusion, le total de nos dépenses de fonctionnement s'élevait à 27 517 000 € en 2022. Nous passons à 29 293 000 € en 2023, soit une augmentation de 1 776 000 €. Cette hausse de 6,45% est donc très significative et va évidemment avoir un impact sur l'équilibre budgétaire de l'année 2023.

BP 2023 : DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE DE 6,45 %

Dépenses réelles de fonctionnement (en milliers d'euros)	BP+BS 2022	R08 2023	BP 2023	Ecart en		Commentaires
				Volume	%	
Masse salariale	13 378	13 554	13 552	174	1%	GVT, Point d'indice
Charges à caractère général	7 240	8 769	8 625	1 385	19%	Fluides (11M€) - Restauration, Périscolaire
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	4 356	4 499	4 519	163	4%	CLECT 2023
Atténuation des produits	47	95	0	-47	-100%	France mobilité
Subvention CCAS	938	938	938	0	0%	Stable
Subventions diverses	487	445	475	-12	-2%	Stables (hors TAP réorientés vers Léo Lagrange)
Contribution Service Incendie	365	365	483	118	32%	En hausse de 118 000 €
Indemnité élus et autres cotisations	247	257	257	10	4%	Indemnités des élus (augmentation du point d'indice) + formation + cotisations
Contributions obligatoires	245	245	254	9	4%	École privée Saint-Joseph + SIPPEREC + SUGEP + SPUFEP
Charges financières	158	135	135	-23	-15%	Liées au remboursement de l'emprunt
Charges exceptionnelles	25	25	25	0	0%	Provisionnement
Autres dépenses de gestion courante	30	30	30	0	0%	Admissions en non-valeur
Total dépenses réelles de fonctionnement	27 517	29 357	29 293	1 746	6,45%	Environ 6,45 % d'augmentation

Le graphique suivant met en avant les évolutions les plus significatives de nos dépenses. On voit celle de la masse salariale, donc des salaires et cotisations des agents, représentant + 174 000 €. Il y a l'augmentation de près de 500 000 € des marchés de la restauration scolaire et du périscolaire, celle de la contribution aux services des pompiers avec + 118 000 €. Le FCCT sera relativement neutre mais nous l'avons quand même indiqué. Enfin, on voit bien que l'évolution la plus significative est celle du coût de l'énergie, donc de l'électricité et du gaz, avec + 1 000 000 € pour l'année 2023. Et je le redis, cette augmentation de 6,45% de nos dépenses de fonctionnement représente plus de 1 700 000 €.



Au regard de ce contexte, nous avons évidemment fait des efforts particuliers sur la gestion et sur les dépenses dites incompressibles, avec la volonté de maintenir le niveau de service public pour les Gervaisiennes et les Gervaisiens, service public d'autant plus nécessaire pour les habitants les plus fragiles frappés encore plus durement par la crise actuelle. Nous avons souhaité maintenir le niveau de subvention du CCAS mais également des subventions à l'ensemble des associations. Ce sont des acteurs d'autant plus indispensables au regard de cette crise, pour l'aide sociale et le vivre-ensemble. Notre volonté est de maintenir aussi une restauration scolaire qualitative et durable ainsi qu'un accueil périscolaire de qualité. Nous l'avons déjà évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, il n'y aura pas de hausse des tarifs de la restauration. Par ailleurs, nous souhaitons évidemment poursuivre les investissements d'avenir et tenir les engagements pris par la majorité municipale pour préparer la transition écologique de la ville de demain, avec le maintien d'une cible d'épargne brute à un niveau de 2,5 millions d'euros chaque année.

DES INTENTIONS FORTES EN DÉPENSES : MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET PRÉPARER L'AVENIR

- Des efforts particuliers de gestion sur les dépenses dites compressibles
- La volonté de maintenir un même niveau de service public, d'autant plus nécessaire pour les plus fragiles dans cette période de crise
- La volonté de maintenir le niveau des subventions aux CCAS et aux associations, acteurs d'autant plus indispensables de l'aide sociale et du vivre ensemble dans le contexte
- La volonté de maintenir une restauration scolaire qualitative et durable, et un accueil périscolaire de qualité
- La volonté de poursuivre les investissements d'avenir et de tenir les engagements pris pour préparer la transition écologique et la ville de demain (maintien d'une cible de 2,5 M€ d'Épargne brute pour la réalisation du projet de mandat)

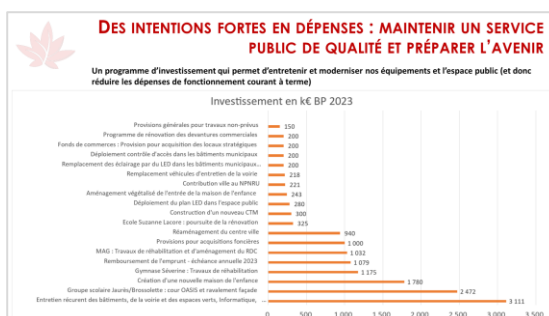
Je viens de le dire, nos dépenses de fonctionnement sont tournées vers les priorités municipales. Tout d'abord, avec un effort constant en faveur des jeunes Gervaisiens, avec le maintien des classes de neige, la préservation de la dotation par élève pour favoriser la réussite scolaire, ainsi que les séjours jeunesse et sports. Il s'agit également de continuer à être une ville qui soutient la vie associative et culturelle, avec la sanctuarisation de l'enveloppe consacrée aux subventions des associations, le développement d'une nouvelle offre d'ateliers municipaux, et le maintien des marchés thématiques tout au long de l'année. Enfin, le Pré doit rester une ville qui accompagne les plus fragiles, avec notamment un Été au Pré, action mise en place depuis quelques années pour les Gervaisiens ne partant pas en vacances qui rencontre un fort succès. Cela passe aussi par les aides facultatives versées par le CCAS et la préservation des dispositifs en direction des seniors, notamment le colis de fin d'année et les sorties qui sont fortement appréciées.

DES INTENTIONS FORTES EN DÉPENSES : MAINTENIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ ET PRÉPARER L'AVENIR

Des dépenses de fonctionnement tournées vers les priorités municipales :

- **Un effort constant en faveur des jeunes gervaisiens**
 - Maintien des classes de neige ;
 - Dotation par élèves préservée pour favoriser la réussite scolaire ;
 - Séjours jeunesse et sports ;
- **Une ville qui soutient la vie associative et culturelle**
 - Sanctuarisation de l'enveloppe consacrée aux subventions ;
 - Développement d'une nouvelle offre d'ateliers municipaux ;
 - Maintien des marchés thématiques tout au long de l'année ;
- **Une ville qui accompagne les plus fragiles**
 - Été au Pré pour les Gervaisiens qui ne partent pas en vacances ;
 - Aides facultatives versées par le CCAS ;
 - Préservation des dispositifs en direction des seniors : colis de fin d'année, sorties...

Le graphique suivant détaille le programme d'investissement qui va nous permettre de moderniser et d'entraîner la ville du Pré Saint-Gervais vers le futur, avec les montants inscrits au budget primitif 2023 pour ces investissements. Vous retrouvez un certain nombre de projets portés par la municipalité. Par exemple, la création de la maison de l'enfance, le réaménagement du centre-ville, les cours oasis du groupe scolaire Jaurès-Brossolette, ainsi que d'autres actions comme le déploiement du plan LED qui démarre, et aussi la contribution de la Ville au NPNRU. Tous ces éléments sont des investissements indispensables afin que nous continuions à investir pour notre ville et pour le patrimoine des Gervaisiennes et des Gervaisiens.

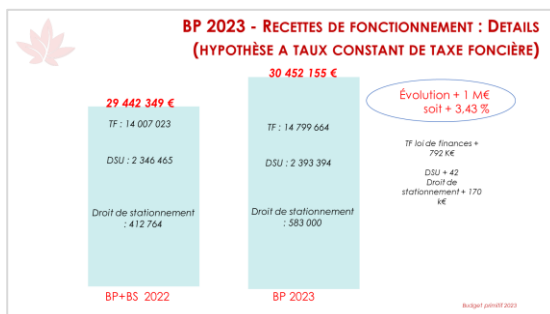


Nous abordons maintenant les recettes de fonctionnement pour l'année 2023. Commençons par un élément que nous vous avons déjà présenté dans le rapport d'orientation budgétaire et que l'on retrouve ici à la première ligne du tableau, à savoir l'augmentation de la taxe foncière. Nous l'avons expliqué, la loi de finances a prévu une évolution des bases fiscales de 7,1%, ce qui correspond au taux d'inflation de l'année 2022. Cette loi de finances, votée au Parlement, fait donc évoluer ces bases fiscales et cela va avoir un effet pour la ville du Pré Saint-Gervais, à savoir une recette supplémentaire. Dans le ROB 2023 présenté en février, nous avions prévu un montant de 14 700 000 €, soit 700 000 € de plus par rapport à 2022. Au regard des derniers éléments que nous avons reçus, nous passons à 14 799 000 €, soit presque 100 000 € de plus. C'est plutôt une bonne nouvelle pour la Ville. Mais cela ne sera malheureusement pas suffisant car c'est la seule ligne qui évolue de manière vraiment significative. Globalement, le montant de nos recettes de fonctionnement passe de 29 441 000 € en 2022 à 30 452 000 € en 2023, soit une augmentation de 3%.

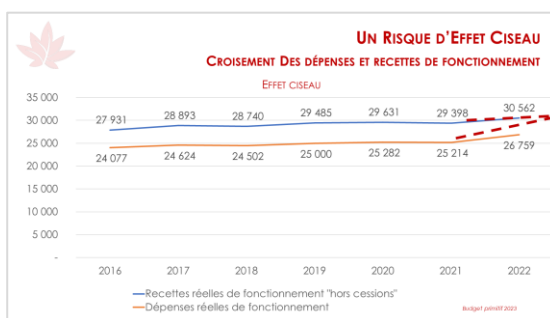
BP 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT : UNE HAUSSE PLUS LIMITÉE

Recettes réelles de fonctionnement en milliers d'euros	BP+BS 2022	ROS 2023	BP 2023	Commentaires
Taxe foncière	14 007	14 700	14 799	Revalorisation nominale des bases fiscales (7.1%) et physiques « Etat fiscal 1259 du 13/03/2023 »
Affectation de compensation	3 623	3 623	3 623	Stable (Enveloppe liée au transfert de compétences à la MGP)
Dotations forfaitaires + DNP	2 814	2 814	2 814	Variable d'ajustement DGF pour financer l'écritement et péréquation
Péréquation horizontale (FSRF et FPIC)	2 338	2 338	2 338	Stable
Péréquation verticale (DSU)	2 346	2 393	2 393	En progression de 2% selon PLF 2023
Produits des services, ventes diverses	1 286	1 286	1 286	Restauration scolaire, centre de loisirs, Crèches, classes de découverte, choix de ne pas augmenter les tarifs
Produits, autres organismes (CAJ)	884	884	884	Subventions CAJ principalement
Taxe additionnelle aux droits de mutation (AMTC)	550	550	550	Maintien de la prévision 2022
Droit de Stationnement	413	583	583	Haussé des tarifs de stationnement
Revenus des Immeubles	157	157	157	Location des fonds de commerce détenus par la ville
Droits de places	130	130	130	Stable
Taxe sur la consommation d'électricité	250	250	250	Stable
Remboursement de la sécurité sociale	100	100	100	Antis-maladies + Déplacements...
Autres produits (MGP/Exceptionnelles)	343	343	343	Subventions stratégie numérique et séjours
Total	29 441	30 351	30 452	3% de progression des recettes par rapport à 2022

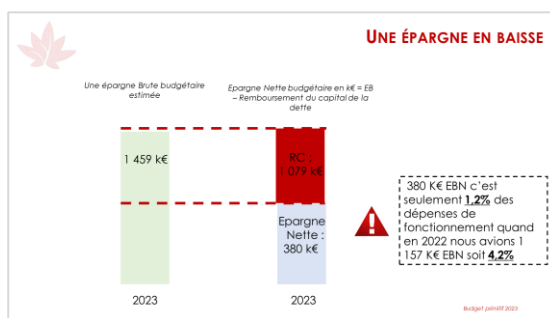
La diapositive suivante montre de manière un peu plus claire les évolutions de nos recettes de fonctionnement. En 2022, en prenant en compte le budget primitif et le budget supplémentaire, ces recettes s'élevaient à 29 442 349 €. En 2023, la prévision s'établit à 30 452 155 €. Les éléments les plus significatifs sont l'augmentation des bases fiscales décidée par la loi de finances (+ 792 000 €), la légère évolution de la DSU avec un montant de + 42 000 € qui, je le rappelle, est une estimation, et enfin l'évolution liée aux droits de stationnement. Vous vous en souvenez, nous avons voté en 2022 une évolution des droits de stationnement et nous prévoyons donc ici des recettes supplémentaires à hauteur de 170 000 €. Au total, nos recettes de fonctionnement devraient augmenter d'environ 1 000 000 €, soit une hausse de 3,43%. Mais nous avons vu précédemment que nos dépenses augmenteront de 6,45%, soit environ 1 700 000 €. Si on compare l'évolution de nos dépenses et celle de nos recettes, on constate bien un écart d'environ 800 000 €, qui nous est donc défavorable.



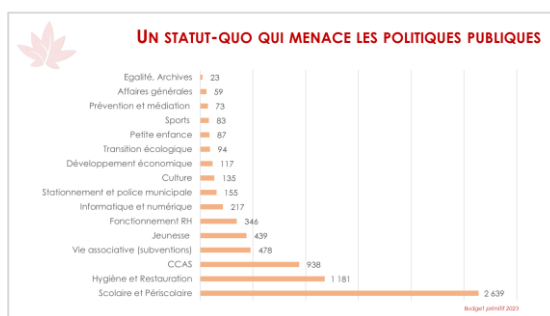
Le graphique suivant retrace l'évolution de nos recettes réelles de fonctionnement (en bleu) et de nos dépenses réelles de fonctionnement (en orange). On voit que, depuis 2016, le niveau des dépenses est légèrement inférieur à celui des recettes. C'était déjà le cas avant mais l'idée ici est de mettre en évidence l'effet ciseau qui s'opère en 2022 avec une évolution des dépenses bien plus importante que celle des recettes. Cela implique que notre épargne brute sera plus faible que sur les années précédentes.



Je souhaiterais un peu commenter cet effet ciseau et son impact sur l'épargne budgétaire. Dans cette diapositive, on retrouve à gauche le prévisionnel pour l'année 2023, avec un montant d'épargne brute budgétaire estimé à 1 459 000 €. Cette somme résulte de la différence entre les recettes et les dépenses. Nous sommes censés avoir cet écart positif de 1 459 000 €. Ensuite, il faut tenir compte d'une réalité qui est le remboursement de notre emprunt. Vous le savez, chaque année, la ville du Pré Saint-Gervais rembourse un emprunt et ce remboursement annuel s'élève à 1 079 000 €. Si on fait le calcul en retirant ce remboursement d'emprunt aux 1 459 000 € d'épargne brute prévisionnelle, on obtient un montant d'épargne nette de 380 000 €. Celui-ci ne représente que 1,2 % des dépenses de fonctionnement quand, en 2022, nous avions un montant de 1 157 000 € d'épargne nette qui représentait alors 4,2 % de nos dépenses. Si on compare ce que représentait l'épargne nette par rapport à nos dépenses en 2022 (4,2 %) à la situation aujourd'hui (1,2 %), on constate bien qu'on perd trois points, de manière cohérente. On passe de 1 157 000 € d'épargne nette l'an dernier à 380 000 € pour 2023.



Alors, quand on perd ce montant d'épargne nette, on comprend facilement que nous allons avoir très peu de marge sur notre budget, avec seulement 1 % d'écart positif pour ajuster éventuellement notre budget. Bien évidemment, comme la plupart des gens le disent et consentent à l'admettre, le budget du Pré Saint-Gervais est plutôt bien géré et la santé financière de la Ville est plutôt bonne. Mais le fait d'avoir seulement 380 000 € de marge positive sur une année, c'est se mettre en risque par rapport à nos dépenses de fonctionnement. Alors ces dépenses de fonctionnement ne sont pas complètement absorbées chaque année. Mais il faut quand même rester prudent. Il paraît important de souligner que nos dépenses de fonctionnement ne sont pas en danger mais qu'il y a un risque. Nous devons donc être en capacité de consolider nos dépenses de fonctionnement car elles sont importantes, elles sont le cœur du réacteur. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, dans ces dépenses de fonctionnement, on retrouve des sujets essentiels, comme les actions en direction du scolaire et du périscolaire (pour 2 639 000 €), l'hygiène et la restauration (pour 1 181 000 €), la subvention au CCAS (pour 938 000 €), etc. Pour ces dépenses de fonctionnement, il existe aujourd'hui un risque puisque notre épargne est très faible comparativement à celle que nous avons pu avoir les années précédentes. C'est la conséquence de cette inflation très forte, notamment sur l'énergie mais pas que. Il y a la hausse des coûts de l'énergie mais cette inflation amène aussi de fortes évolutions sur d'autres postes.



Nous vous présentons maintenant un tableau qui retrace de manière synthétique tout ce qui vient d'être dit dans le cadre du fonctionnement. Vous retrouvez d'abord les recettes hors résultats. Souvenez-vous, sur le budget supplémentaire, nous avons maintenu 300 000 € dans les dépenses de fonctionnement. Donc, au titre de l'année 2023, nous réaffectons ces 300 000 €, nous le verrons après. Les montants des recettes sont indiqués: 29 442 349 € pour 2022, 30 452 155 € pour 2023, avec donc cet écart de 3,43 %, soit plus de 1 000 000 €. Puis, pour les dépenses, nous étions à 27 517 312 € en 2022 et nous passons à 29 293 100 € pour 2023, soit une augmentation de 6,45 % représentant un montant de 1 775 788 €. C'est donc globalement trois points de plus pour les dépenses que pour les recettes.

Ensuite, pour notre épargne brute, et je vous invite à prendre l'avant-dernière ligne, on va réaffecter les 300 000 €. Pour éviter d'embrouiller les gens et que chacun comprenne, je vais essayer d'expliquer les choses de manière claire. Au titre de l'année 2022, au moment du budget primitif, l'épargne brute s'élevait à 2 225 037 €. Au titre de l'année 2023, compte tenu des éléments que je viens de présenter, l'épargne brute serait de 1 459 055 €. Cela signifie qu'entre 2022 et 2023, l'épargne brute fond de 34 %, avec une baisse de 765 982 €. Cela a donc un impact fort, significatif. Comme je l'ai dit précédemment et je le rappelle, dans le cadre de notre plan pluriannuel, notre cible d'épargne brute au budget primitif, pour pouvoir continuer à investir sur le territoire du Pré Saint-Gervais, est de 2 500 000 €. Quand on vote le budget, notre cible est normalement de 2 500 000 €. Par conséquent, avec une épargne brute prévisionnelle de 1 459 055 € en 2023, il va nous manquer 987 000 € pour atteindre cette cible.

Au regard de ces éléments et de ce constat, il apparaît donc nécessaire et inévitable, bien que cela soit difficile, d'avoir une action sur la taxe foncière. C'est le seul levier dont nous disposons pour agir en responsabilité en préservant le service public et l'avenir de notre territoire.

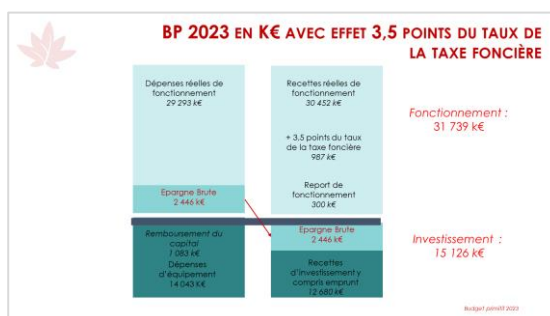
ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU FONCTIONNEMENT SANS ACTION SUR LES RECETTES				
Fonctionnement	Budget 2022	Demandes BP2023	Ecart	En %
Recettes "hors résultat 300 k€"	29 442 349	30 452 155	1 009 806	3,43%
Dépenses	27 517 312	29 293 100	1 775 788	6,45%
Épargne Brute « hors résultat affecté en fonctionnement »	1 925 037	1 159 055	-765 982	-39,79%
Épargne Brute avec résultat affecté en fonctionnement 300 k€	2 225 037	1 459 055	-765 982	-34,43%
ECART Cible PPI EPARGNE BRUTE 2.5 M€		987 000 €		

D'où une action inévitable, bien que difficile, sur la taxe foncière
seul levier pour agir en responsabilité en préservant le service public et l'avenir

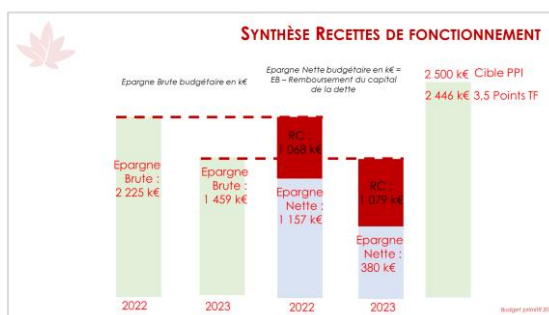
Budget primitif 2023

Le graphique suivant va vous permettre de prendre en compte l'évolution de la taxe foncière. Vous le connaissez, nous le présentons lors du vote de chaque budget primitif. On y retrouve les dépenses, dans la colonne de gauche, avec le fonctionnement en haut et l'investissement en bas, et les recettes dans la colonne de droite, avec encore une fois le fonctionnement en haut et l'investissement en bas.

Concentrons-nous d'abord sur la partie haute et le fonctionnement. On retrouve les éléments déjà énoncés. On a le montant des recettes prévisionnelles de 30 452 000 €. Nous y ajoutons les 3,5 points d'évolution du taux de la taxe foncière, soit un montant de 987 000 €. C'est le montant vu précédemment qui, en théorie, nous permet d'essayer d'arriver à une épargne brute de 2 500 000 €. Elle sera d'environ 2 446 000 €. Et, dans la partie relative aux dépenses, on voit l'épargne brute (la petite brique en bleu plus foncé) qui, avec l'évolution de la taxe foncière, pourra atteindre ces 2 446 000 €. C'est donc ce qui va permettre d'équilibrer le budget, et notamment dans la partie investissement puisque l'épargne brute, une fois qu'elle est réalisée, au moment du budget supplémentaire, est basculée en investissement pour continuer d'entretenir les bâtiments communaux, les rues et le mobilier urbain de la ville, mais aussi pour continuer de construire les établissements publics qui accueillent les Gervaisiennes et les Gervaisiens et portent les politiques publiques.



Nous allons terminer avec une synthèse sur les recettes de fonctionnement pour que vous compreniez bien l'effet de cette évolution de la taxe foncière. La colonne la plus à gauche représente l'épargne brute de 2022 (2 225 000 €). La seconde colonne montre le montant de l'épargne brute prévisionnelle pour 2023 hors évolution de la taxe foncière, estimé à 1 459 000 €. On enlève ensuite le remboursement de la dette pour obtenir le niveau d'épargne nette. On voit bien que si nous n'avions pas d'action sur la taxe foncière, l'épargne nette, qui s'élevait à 1 157 000 € en 2022, passerait à seulement 380 000 € en 2023. L'ajout de la taxe foncière, donc des 3,5 points, nous permet d'atteindre les 2 446 000 € d'épargne brute au titre de l'année 2023. Voilà, cette présentation est maintenant finie, monsieur le maire.



Note de synthèse

Compte tenu des orientations budgétaires examinées lors du conseil municipal du 9 février 2023, il est proposé d'adopter le budget primitif 2023.

La structure du BP 2023 (opérations réelles)

BP 2023	Dépenses	Recettes	Epargne brute
Fonctionnement	29 293 099,88 €	31 441 474,00 €	2 148 374,12 €
Investissement	15 125 874 €	12 977 499,88 €	
TOTAL	44 418 973,88 €	44 418 973,88 €	

Le budget primitif 2023 est équilibré en mouvements réels à 44,4 M€. Ce budget est en hausse de 5,4% par rapport au BP 2022, et de 1,94 % par rapport au budget cumulé 2022 (BP + BS).

En fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 29,2 M€, en hausse de 6,45% par rapport au budget cumulé 2022 (BP + BS). En investissement, compte tenu des opérations engagées, les dépenses s'établissent à 15,1 M€ : création d'un nouveau pôle petite enfance, nouveau CTM, travaux de réhabilitation Jaurès-Brossolette et gymnase Séverine, réaménagement centre-ville, etc.

L'épargne brute budgétaire est quasi stable par rapport au budget cumulé (BP+BS). Ce niveau d'épargne est impacté par :

- L'augmentation du point d'indice de 3,5 %, cumulé au niveau local à la création de tickets restaurant pour tous les agents en 2022, qui s'ajoutent à l'habituel Glissement Vieillesse Technicité.
- Le lancement (dès 2022) de nouveaux marchés structurants des services à la population, à savoir le périscolaire et la restauration scolaire, et l'ouverture de nouveaux équipements municipaux conformément au programme de la mandature.
- La hausse des frais d'énergie (gaz, électricité)

Le tout dans un contexte d'inflation grimpante, avec un taux de 7,1 % sur un an en novembre 2022 (taux inédit depuis 1985).

Aussi, afin de parvenir à se placer dans la continuité des budgets précédents, le budget 2023 se donne pour ambition de répondre aux principes de prudence, rigueur, et adaptabilité.

Les recettes non notifiées sont évaluées avec précaution mais sont susceptibles de progresser légèrement. Les informations qui seront recueillies en cours d'année permettront, à l'occasion du budget supplémentaire, des réajustements en recettes et en dépenses.

Le produit de la taxe foncière sur le bâti a été réévalué en fonction de l'évolution des bases fiscales à hauteur de 7,1 % et du taux à hauteur de 3,5 points.

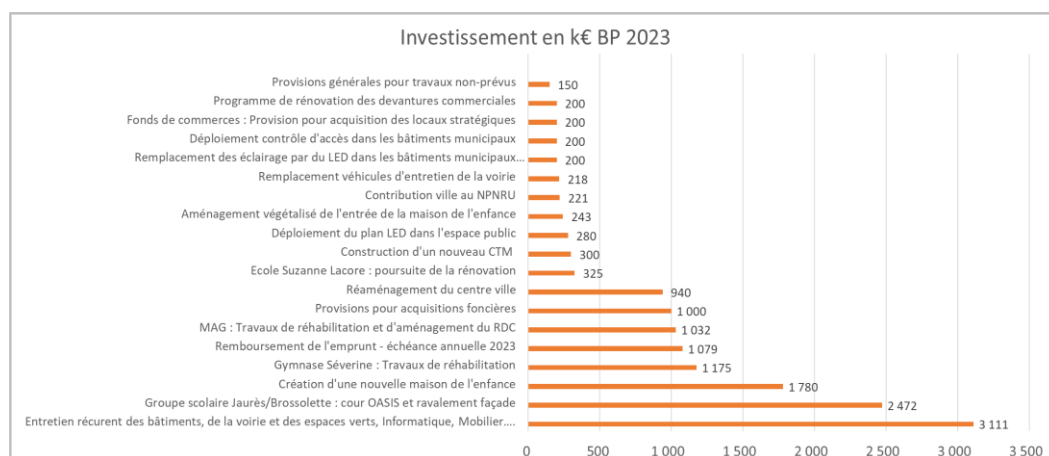
Dépenses de fonctionnement prévues au BP 2023 :

Dépenses réelles de fonctionnement (en milliers d'euros)	BP+BS 2022	BP 2023	Commentaires
Masse salariale	13 378	13 552	GVT, point d'indice
Charges à caractère général	7 240	8 625	Augmentation de 1,385 M€ dont 76% concerne les fluides (le reste étant la restauration et le périscolaire)
Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	4 356	4 519	CLECT
Atténuation des produits	47	0	France Mobilités
Subvention CCAS	938	938	Stable
Subventions diverses	487	475	Maintien du même niveau de subventions aux associations hors TAP réorientés
Contribution Service incendie	365	483	En hausse de 118 000 €
Indemnité élus et autres cotisations	247	257	Hausse liée à l'augmentation du point d'indice + formation + cotisations
Contributions obligatoires	245	254	Ecole privée Saint-Joseph + SIPPEREC + SIGEIF+ SIFUREP (cimetière intercommunal)
Charges financières	158	135	Liées au remboursement de l'emprunt
Charges exceptionnelles	25	25	Provision stable
Autres dépenses de gestion courante	30	30	Admissions en non-valeur
Total dépenses réelles de fonctionnement	27 517	29 293	Environ 6,45 % d'augmentation

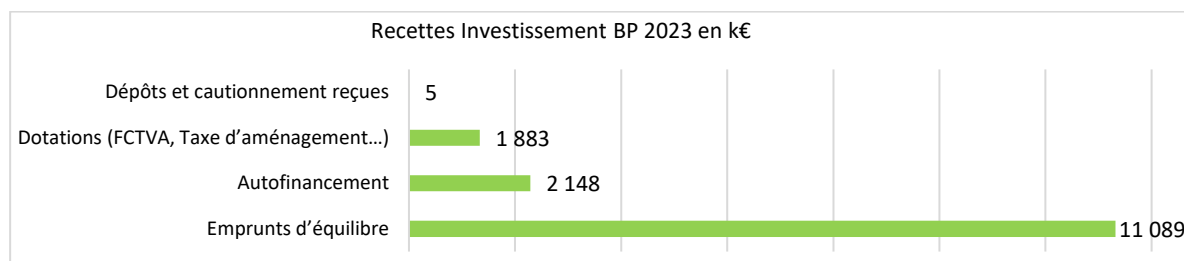
Recettes de fonctionnement prévues au BP 2023 :

Recettes réelles de fonctionnement (en milliers d'euros)	(BP+BS) 2022	BP 2023	Commentaires
Taxe foncière + compensations	14 007	15 787	PLF 2023 : Intégration de la revalorisation nominale des bases fiscales (7,1%) et physiques « Etat fiscal 1259 » + 3,5 points d'augmentation du taux de la TF
Attribution de compensation	3 823	3 823	Stable (enveloppe liée au transfert de compétences à la MGP)
Dotation forfaitaire + DNP	2 814	2 814	Variable d'ajustement DGF pour financer l'écrêtement et la péréquation
Péréquation horizontale (FSRIF et FPIC)	2 338	2 338	Stable
Péréquation verticale (DSU)	2 346	2 393	En progression de 2% d'après PLF 2023
Produits des services, ventes diverses	1 286	1 286	Restauration scolaire, centres de loisirs, crèches, classes de découverte et séjours etc.
Produits, autres organismes (CAF)	884	884	Subventions CAF principalement
Taxe additionnelle aux droits de mutation (AMTO)	550	550	Maintien de la prévision 2022
Droit de stationnement	413	583	Hausse des tarifs de stationnement
Revenus des immeubles	157	157	Location des fonds de commerce détenus par la Ville
Droits de places	130	130	Stable
Taxe sur la consommation d'électricité	250	250	Stable
Remboursement de la sécurité sociale	100	100	Arrêts maladie, détachements, etc.
Autres produits	343	346	Subventions divers services
Total	29 441	31 441	3% de progression des recettes par rapport à 2022

Dépenses d'investissement en milliers d'euros :



Recettes d'investissement en milliers d'euros :



Equilibre général du budget primitif 2023

EQUILIBRE GENERAL	Dépense	Recette
Investissement	15 125 874,00 €	15 125 874,00 €
Fonctionnement	31 441 474,00 €	31 441 474,00 €
TOTAL	46 567 348,00 €	46 567 348,00 €

Présentation par chapitre du budget primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - Dépenses		
Chapitres	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	8 625 050,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 554 401,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 953 830,00 €
66	Charges financières	134 818,88 €
67	Charges spécifiques	25 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	739 362,43 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 409 011,69 €
TOTAL	Total des dépenses de fonctionnement	31 441 474,00 €

II - Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2023
013	Atténuation de charges	100 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 868 991,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	6 161 166,00 €
731	Fiscalité locale	16 670 963,00 €
74	Dotations, subventions et participations	6 372 934,00 €
75	Autres produits de gestion courante	157 420,00 €
77	Produits exceptionnels	110 000,00 €
TOTAL	Total des recettes de fonctionnement	31 441 474,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - Dépenses		
Chapitres	Libellé	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	1 083 715,00 €
20	Immobilisations incorporelles	760 410,00 €
204	Subventions d'équipement versées	420 830,00 €
21	Immobilisations corporelles	12 860 919,00 €
TOTAL	Total des dépenses d'investissement	15 125 874,00 €

II - Recettes		
Chapitres	Libellé	BP 2023
16 (hors 165)	Emprunts et dettes assimilées	11 088 524,22 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 337 318,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	5 000,00 €
13	Subventions d'investissement	546 657,66 €
021	Virement de la section de fonctionnement	739 362,43 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 409 011,69 €
TOTAL	Total des recettes d'investissement	15 125 874,00 €

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'adopter l'équilibre général du budget primitif 2023 tel que mentionné ci-dessus ;
- De voter le budget primitif 2023 en approuvant les chapitres tels que mentionnés ci-dessus ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal de la Ville, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

.....

Le maire :

Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ou des remarques ? La parole est à Grégoire Roger.

M. Roger :

Merci monsieur le maire. Les élus du groupe Alternative gervaisienne ne prendront pas part au vote en raison d'une série, je dirais, de dysfonctionnements qu'il y a eu entre la commission Finances et aujourd'hui. Je pense que, dans quelques instants, Cédric Guilloux expliquera un peu plus en détails ce qui s'est passé. Néanmoins, il me semble évident, pour une question de débat démocratique, que nous puissions quand même exprimer le vote qui aurait été le nôtre sans cela, à savoir voter contre.

D'abord, permettez-moi, au nom de notre groupe, de remercier l'ensemble des services de la Ville qui ont préparé les documents budgétaires. Merci à toi, Stéphane, pour cette présentation technique et pour la mise en place de cette conférence budgétaire. Cependant, plusieurs de nos questions sont restées sans réponse alors que nous vous les avons envoyées il y a plus de deux semaines. L'intention d'une conférence budgétaire est louable mais des réponses précises, comme vous l'aviez promis, c'est ce que nous attendions avant tout.

Ce conseil municipal n'est pas anodin et je pense qu'à travers la présentation que vous venez de faire, tout le monde se rend compte, autour de cette table mais surtout chez nos concitoyens, que quelque chose ne tourne pas rond au Pré Saint-Gervais. Nous allons donc expliquer pourquoi nous aurions voté contre ce budget et nous espérons cette fois que, par souci d'honnêteté, vous éviterez de déformer nos propos.

Alors pourquoi nous aurions voté contre ce budget primitif ? Déjà, parce que nous sommes obligés de voter en bloc un budget alors qu'en réalité, il y a plusieurs projets que vous mettez en place, que nous soutenons et qui sont des évidences pour tout le monde. Je prends quelques exemples. Est-ce que nous soutenons la réhabilitation de la résidence Clos-Lamotte ? Oui. La rénovation du gymnase Séverine ? Oui. Le projet de rénovation des écoles ? Oui. Le soutien financier aux commerçants ? Oui. La défense des agents du service public gervaisien et l'amélioration de leurs conditions de travail ? Toujours oui. Un autre point important est le soutien aux associations gervaisiennes. Vous avez pris la décision de sanctuariser ce budget et c'est un choix politique que nous soutenons. Cependant, une grande partie de ce que vous faites, tout le monde le fait. Ce n'est pas une critique, c'est un constat. Que font les autres villes autour de nous, quelle que soit leur couleur politique, à Pantin, aux Lilas, à Bondy, à Romainville, à Aubervilliers ? On rénove des écoles, des logements, des gymnases. On met en place des pistes cyclables, des cours oasis, des mutuelles communales. On vote des subventions aux associations. Bref, c'est la vie d'une collectivité locale.

Alors, si tout le monde fait pareil, pourquoi nous opposons nous à votre budget ? Parce que plus nous avançons dans ce mandat, plus l'absence de vision de Laurent Baron se révèle. Je me rappelle de votre interview au Parisien en 2019 où vous disiez « La transition écologique sera mon fil rouge ». Comment ne pas relire aujourd'hui cette interview avec cynisme ? Jamais quelqu'un devant faire face à des choix stratégiques pour l'avenir du Pré n'a autant pris de décisions à contre-sens. En 5 ans, malgré une crise climatique dont nous ressentons les effets chaque année de plus en plus fort, après une crise sanitaire sans précédent, vous avez décidé d'appliquer votre unique méthode : bétonner, bétonner encore, bétonner toujours. Bétonner Busso, Sémanaz, la porte Chaumont, le centre-ville, la rue Émile Zola, la pointe Vaillant-Belvédère, la rue Danton, la rue Louis Blanc, l'avenue Jean Jaurès, bientôt la rue Joineau et la rue Baudin. La liste est longue et n'est pas prête de s'arrêter. Du béton dans la ville la plus dense de Seine-Saint-Denis, la plus carencée en espaces verts. On étouffe au Pré. Tu parles d'une transition écologique... Et la plupart de ces projets sont décidés sans l'accord des Gervaisiens. On leur demande de donner leur avis sur des projets qui sont déjà ficelés. Le bilan de votre équipe municipale, c'est qu'une ville collée à la plus grande métropole d'Europe est devenue une ville qu'on fuit. Quasiment 1000 Gervaisiens sont partis par écœurement depuis 10 ans et plusieurs classes ont fermé.

Comment en est-on arrivé là ? Comment croire votre budget, monsieur Commun, quand on constate que tout se décale dans le temps ? Comment voter pour ce budget quand on constate que vous délaïssez l'urgence sociale ? Dans votre programme de 2020, la place Séverine occupait une place centrale. Vous avez fait le choix de la délaïsser jusqu'en 2025 minimum. Les dealers vous disent merci. Dans votre programme, le revenu de base pour les personnes les plus démunies occupait une place centrale. En pleine inflation, 3 ans plus tard, toujours rien. Vous avez doublé le nombre de caméras, signé quelques conventions, fait trois rappels à l'ordre, fait appel à l'association Kyerozen. Pour quel bilan ? Sur Busso, vous avez promis 5 000 arbres sur une demi-parcelle. Le projet de tout le centre-ville, c'est 80 arbres. Comment vous prendre au sérieux ?

Loin des politiques politiciennes, nous avons joué le jeu d'être une opposition constructive. Nous avons alerté sur la dégradation des conditions de vie dans les logements sociaux, sur la hausse injustifiée des charges locatives, sur le malaise qui règne chez bon nombre d'agents de la Ville. Nous avons alerté sur la hausse de l'insécurité et proposé des solutions concrètes pour stopper cette spirale infernale d'agressions et de cambriolages. Nous avons proposé des actions pour faire vivre la démocratie locale, proposé que les élèves du Pré s'impliquent et choisissent leur centre-ville, proposé notre aide pour lutter contre la fermeture des classes, des mesures pour lutter contre le décrochage scolaire, des mesures pour lutter contre le harcèlement scolaire et proposé de compléter le plan d'actions pour l'égalité hommes-femmes. Quelle a été votre réponse ? Aucune ! Plus nous proposons, plus vous vous opposez.

Plus nous avançons dans ce mandat, moins vous êtes à l'aise pour défendre vos projets. Et pourquoi êtes-vous mal à l'aise ? Parce que vos projets sont à l'opposé d'une ville résiliente, comme vous l'affirmez. Les

éléments de langage ne suffisent pas à combler les besoins d'une ville comme la nôtre. Et ce n'est pas une question de couleur politique. Lionel Benharous est un maire socialiste qui bosse, qui bosse bien et ça se voit, tout comme François Déchy à Romainville ou Bertrand Kern à Pantin. Au-delà de la vision qu'ils ont pour leur territoire, ils ont une véritable approche démocratique de la fonction d'élu, des oppositions et des citoyens avec lesquels ils travaillent, contrairement à ce qui se passe ici.

Alors, sur ce budget, monsieur le maire, nous savons déjà ce que vous allez nous demander. Est-ce que, oui ou non, si nous étions en responsabilité, nous voterions la hausse de la taxe foncière ? Cédric Guilloux y répondra dans quelques instants. Mais ce qui doit d'abord nous questionner, c'est pour quoi faire ? Multiplier les projets pour avoir quelques cases à remplir dans votre bilan ? Voir fleurir les grues dans la ville ? Une hausse des impôts locaux, pourquoi pas. Mais pour financer quoi en retour ? Quelles améliorations, quels services ? Comme l'a dit une fois Gérard Cosme, la multiplication des projets d'investissement d'aujourd'hui sont les dépenses de fonctionnement de demain et donc une hausse continue des impôts locaux. Ces projets urbanistiques peuvent sembler nécessaires pour résoudre les inégalités. En réalité, ils ne font que soutenir, voire exacerber, la ségrégation sociale et à moyen terme la disparition des classes populaires et de l'esprit de village du Pré. Les intérêts financiers de Cogedim ou de Nexity semblent plus importants à vos yeux que ceux des habitants.

Notre programme comportait aussi des projets d'investissement majeurs mais, à la différence de votre équipe, nous aurions pris du temps et concerté l'ensemble des Gervaisiens pour réellement répondre à leurs attentes, et surtout établir un calendrier en fonction de l'urgence sociale et écologique. Vous, vous avez fait le choix de vous isoler.

Au dernier conseil municipal, nous avons proposé de nous inspirer du modèle démocratique des Lilas. Vous nous avez rétorqué que ce serait une régression. Pourtant, regardez ce qui s'est passé le week-end dernier aux Lilas, pour l'avenir du quartier des Sentes. Les citoyens ont pu voter soit pour un projet, soit pour qu'aucun projet de promoteur immobilier n'ait lieu. Ils ont été 800 à s'exprimer, pas 80 comme pour Busso mais 800. C'est quelque chose. Les trois quarts d'entre eux s'y sont opposés. Je ne sais pas si vous connaissez le quartier des Sentes aux Lilas, madame Choffrut. Mais pensez-vous que, là aussi, il s'agit de personnes qui défendent leur situation personnelle de propriétaire de loft ou de maison ? Cette concertation aux Lilas est un vrai exemple de démocratie locale. Et si nous nous en inspirions ? Il n'est de plus parfaite illustration que même sur un sujet pointu, lorsqu'on prend le temps d'informer largement les citoyens, qu'on fait appel à leur expertise et à leur connaissance de leur environnement, qu'on leur propose des modalités claires et honnêtes de consultation, et qu'on s'engage à ce que leur avis soit véritablement entendu, alors ils se saisissent de ces opportunités qui font vivre le débat public. Ce scrutin est riche d'enseignements. Il exprime la lassitude des travaux qui ont fatigué le quartier depuis tant d'années. Il dit le refus d'une densification supplémentaire. Il atteste que les projets urbains voisins inquiètent. Il manifeste aussi la volonté d'espaces verts plus nombreux et d'activités commerciales, sportives, culturelles, associatives plus diverses et plus dynamiques. Ces mots sont ceux de Lionel Benharous.

Nous sommes au service des Gervaisiens, de tous les Gervaisiens. Nous sommes à leur écoute, force de propositions. Nous aimons notre ville et nous souhaitons le meilleur pour elle et ses habitants, tous ses habitants. Et nous aurions voté ici contre un budget qui manque d'ambition et de vision, et n'est tout simplement pas à la hauteur du Pré et de ses habitants. Je vous remercie.

Le maire :

Merci. La parole est à Cédric Guilloux, si j'ai bien suivi.

M. Guilloux :

Bonsoir à toutes et tous. Merci Laurent, tu as bien suivi effectivement. Je voulais juste intervenir sur la raison de notre décision de ne pas prendre part au vote, alors qu'initialement nous comptions voter contre.

Je voudrais rappeler le fil de ce qui s'est passé depuis hier. Il n'y a rien de dramatique. Nous n'avons aucun doute sur le fait que le budget primitif est sincère. Mais il s'avère qu'hier soir, en commission des finances, nous avons décelé un écart entre ce qui était présenté en termes de budget comparatif, donc les budgets primitif et supplémentaire de 2022 et les éléments votés ce soir au budget primitif de 2023. Un total de

800 000 € s'était égaré suite probablement - je n'ai aucun doute là-dessus - à des problèmes de formule et de calcul. Je sais le travail que l'administration a fourni pour nous présenter des documents de qualité. Mais cette question, en tout cas hier soir, était en suspens. Aujourd'hui, nous avons reçu à 14 h 00 un e-mail de la direction générale des services qui nous disait que l'erreur avait été retrouvée et nous communiquait la maquette qui serait présentée ce soir, en nous disant que cela ne remettait pas en cause la sincérité du budget, ce que nous admettons complètement.

A partir du moment où, en moins de 24 heures, un montant de 800 000 € s'est égaré, nous souhaitons avoir le temps de vérifier s'il n'y a pas d'autres erreurs ailleurs. Sur le principe, il n'y a aucune raison. Cela fait 10 ans que je suis conseiller municipal d'opposition et c'est la première fois qu'une telle erreur est décelée. Nous avons donc demandé un report du vote du budget. Il a été refusé pour des raisons techniques, administratives, de choix de votre part. Vous l'assumez et je n'émetts aucun doute. Mais en conséquence, nous décidons de ne pas prendre part au vote.

Le maire :

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Delphine Debord.

Mme Debord :

Je vais être beaucoup plus synthétique. Nous ne prendrons pas non plus part au vote pour les raisons évoquées par nos collègues d'Alternative gervaisienne et, nous aussi, nous aurions voté contre.

Alors, je ne vais pas refaire tout un discours que j'ai déjà fait finalement lors du rapport d'orientation budgétaire. Je crois que nous ne sommes pas en accord avec des choix que vous faites, même si les choix sont tenus au vu de la situation. Je maintiens que, pour nous, l'investissement sur le centre-ville n'était pas nécessairement prioritaire. J'ai noté que vous décidez de maintenir la subvention au CCAS et aux associations. Pour ma part, je pense qu'il aurait peut-être fallu les augmenter et peut-être réduire ailleurs. Alors ce n'est pas un budget gigantesque mais, par exemple, je ne suis pas sûre que les classes de neige soient actuellement la meilleure chose à faire pour des enfants dont la plupart n'iront plus au ski, et qui est de toute façon un peu une aberration écologique. Je pense que des classes vertes seraient plus appropriées. Je ne dis pas qu'il ne faut pas des classes transplantées pour les enfants. Mais il faut peut-être réfléchir à d'autres modèles, plus économiques, qui permettent de toucher plus d'enfants.

Donc toutes ces choses font que nous ne vous suivons toujours pas sur ce budget. Mais ce soir, de toute façon, nous ne prendrons pas part au vote. Merci.

Le maire :

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Alors, pour que chacun comprenne bien ce qui s'est passé hier et l'intervention de Cédric Guilloux, une erreur s'est glissée dans la colonne « Pour mémoire » où les chiffres de 2022 étaient indiqués. Cela est dû à un report mal fait dans le logiciel. Mais ces éléments auraient pu ne pas être indiqués. Nous ne sommes pas obligés de faire ces rappels. Et cela ne remet rien en cause par rapport à la sincérité du budget 2023. Oui, vas-y, Cédric.

M. Guilloux :

Merci. Alors je ne suis pas spécialiste des budgets mais ... C'est d'ailleurs une question que je voulais poser, parce que j'ai, moi aussi, cherché à comprendre pourquoi. Sur le grand 1, au renvoi n°6, il est précisé que la base comparative est obligatoire et qu'elle doit être faite soit en base primitive, soit en base cumulée. D'ailleurs, c'était une de mes questions. Pourquoi est-on passé en base cumulée cette année alors que nous étions en base primitive sur les deux dernières années ? Mais pour moi, c'est une obligation de la mettre.

M. Commun :

C'est dû au changement de nomenclature, Cédric.

M. Guilloux :

Alors, désolé...

M. Commun :

Non, non, ce n'est pas grave, nous sommes là pour préciser.

M. Guilloux :

Bien sûr. Mais je suis donc allé voir. En 2023, donc pour le vote de ce soir, on est en base cumulée. Pour 2022 et 2021, nous étions en base primitive et, pour 2020, on était en base cumulée. Alors, cela ne change rien. Mais je voulais juste savoir pourquoi il y avait ces changements.

Le maire :

Parce que c'est la première fois qu'on est sur la M57. Y a-t-il d'autres interventions ? La parole est à Moustapha Dramé.

M. Dramé :

Merci monsieur le maire. D'abord, je voudrais que nous soyons d'accord sur une chose. Ce budget, comme tous les autres, de sa conception à sa traduction spatiale ou économique, est d'abord une marque politique. Un budget est avant tout politique. On a une majorité qui gère et, en gérant, elle prend ses responsabilités conformément à ses valeurs et ses orientations. Et au profit de qui ? Au profit des administrés, bien sûr. Pour comprendre ce budget, comme pour les autres, on ne peut pas l'interpréter sans l'adosser à l'espace du Pré Saint-Gervais en tant que tel, car le maire, que nous avons la chance d'avoir, est d'ici et toujours ici. Cela veut dire qu'il connaît le territoire. Il connaît les besoins de ses administrés. Et, à mon avis, il sait ce qu'il faudrait faire. Je mets cela au conditionnel car il ne nous a jamais dit qu'il détenait la vérité absolue.

Donc dans ces conditions, comprendre ce budget, c'est au moins axer sa réflexion sur un certain nombre de points, et notamment, cela a été dit tout à l'heure, la qualité du service public. C'est bien souvent cela la différence entre la Gauche et d'autres. Quand les premiers réfléchissent sur la solidarité, la sociabilité, d'autres vont réfléchir sur l'investissement capitaliste. Ce marquage de gauche est ce que l'on ressent et ce qu'on voit dans ce budget. L'engagement pour l'éducation, au service de la jeunesse, est ce qui est proposé ici. On voit que le budget consacré à l'éducation fait partie des budgets les plus importants. On voit les actions qui sont menées, se produisent et se reproduisent au Pré Saint-Gervais, et que l'on ne pourrait peut-être pas trouver ailleurs. On voit la solidarité envers les fragiles, la vision juste et écologique. Personne ne peut nier ici que l'écologie n'est pas prise en compte. Personne ! Autant dans les projets que dans ce qui existe déjà, personne ne peut nier que l'écologie est prise en compte parce que c'est devenu le menu de tous les partis politiques. On ne peut plus respirer sans l'écologie. Au Pré Saint-Gervais, la municipalité serait-elle capable de mener une politique urbaine sans mettre au centre l'écologie ? Non ! Arrêtons l'antagonisme entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Elles ne sont pas antinomiques. Elles vont ensemble, dans la complémentarité. Et relevons la pertinence des arbitrages budgétaires. Stéphane a eu l'honnêteté de le dire, il fallait agir pour que l'épargne brute ne subisse pas une chute vertigineuse parce qu'on connaît son importance pour les investissements qui vont suivre.

J'ai écouté vos critiques tout à l'heure. C'est normal, vous êtes dans votre rôle. Mais en vous écoutant, on pourrait se demander si on parle bien de la même chose. Comme si, par ailleurs, était né ici le théorème de Pythagore que personne ne comprend et qu'on ne parlerait pas du même Pré Saint-Gervais. Bon sang, le maire a été élu sur une vision programmatique. Certains la trouvent peut-être décalée ou nulle. Mais ce sont les Gervaisiens qui ont voté et ce sont les mêmes qui sont là, et même probablement parmi eux les 1000 personnes dont on nous dit qu'elles sont parties. Peut-être que certaines d'entre elles avaient voté pour ce maire au regard de cette vision programmatique.

Les dépenses qui vont être engagées sont le résultat d'observations, de diagnostics, de concertations, de croisements et décroisements entre nécessité, faisabilité, rationalité, pertinence et urgence. Les différents postes du budget se tiennent les uns aux autres. Nous ne sommes pas tous comptables. Mon cher Cédric, je sais que vous êtes très bon en comptabilité. Mais en regardant dans le fond, ce qui est proposé ici s'adapte au Pré Saint-Gervais et à la vision programmatique du maire, et donc aux projets qui vont être mis en route. Vous avez souligné une erreur. Elle a été relevée. Heureusement, monsieur le maire, que vous ne les avez pas mis dans votre poche parce que, dans ce cas, que dirait-on... [Rires]

Vous devez le savoir depuis le temps que vous pratiquez la Gauche, la notion de service public est en haut de notre baromètre. C'est le haut de gamme. Et il faut soutenir les dépenses de fonctionnement en passant par l'investissement. Les deux ne sont pas antinomiques.

Certes, on sait qu'en politique, et surtout quand on est dans l'opposition, les yeux sont fixés sur son fauteuil. Mais chaque chose en son temps. Là, nous devons nous retrouver sur l'essentiel pour les Gervaisiens et les Gervaisiennes. On ne peut pas être éternellement dans la sempiternelle campagne électorale. Cela ne va pas, ce n'est pas cela, c'est cela qui se passe aux Lilas, etc. Non. A un moment donné, il faut qu'on se retrouve autour de l'essentiel au profit de nos concitoyens. Là, il en est question. Reporter le vote de ce budget ? Mais à quel moment ? Cela voudrait dire qu'il faudrait remettre en cause tout le planning de la réalisation des projets.

Alors, certaines de vos remarques relèvent soit de la méconnaissance des besoins réels des populations... Mais je suis sûr que vous connaissez les besoins des populations. C'est juste que nous n'avons pas les mêmes méthodes d'interprétation parce que nous n'avons pas les mêmes valeurs politiques autour des mêmes questions. Soit elles relèvent de la méconnaissance des mécanismes budgétaires. On peut être très bon en comptabilité et avoir une défaillance dans la maîtrise du budget municipal. Et ce n'est pas de vous dont je parle. Soit on ignore des logiques factuelles et on reste dans la campagne électorale. Mais là, à un moment donné, il faut travailler. La majorité va travailler et l'opposition s'opposer.

Fort heureusement, depuis des années, la Ville s'inscrit dans une continuité de gouvernance, très traçable, très visible, très responsable pour éviter le déséquilibre financier, parce que d'une part, le Trésor public s'occupe du contrôle de la régularité des dépenses et, d'autre part, la préfecture vérifie la conformité des délibérations votées ici.

Donc, par ma voix, le groupe GESPER vous soutient, monsieur le maire, et vous accompagne. Nous remercions l'administration qui a fait ce travail. Ceci dit, se posera un problème. Si tout est si mauvais au Pré Saint-Gervais et qu'il faut aller aux Lilas ou à Pantin, il va falloir alors changer d'adresse. Il va falloir changer d'adresse parce que cela deviendrait difficile d'être maire du Pré Saint-Gervais après.

Un dernier mot, et je termine parce que je suis bavard. On nous parle du « béton, béton, béton, béton, matin, midi et soir ». C'est ce qu'on nous reproche. Mais vous remarquerez une chose. En général, ceux qui sont royalement logés, dans les meilleurs bétons, sont toujours à la recherche de plus d'espace et ceux qui sont dans des espaces insalubres ou en quête de logement sont toujours en quête de béton. Entre les deux, il faut trouver le bon sens. Un peu de logement et un peu d'espace, cela ne fait pas de mal. Et c'est cela d'ailleurs l'humanisme. Je vous remercie monsieur le maire.

Le maire :

Merci Moustapha. Il y a une prise de parole de Serge Robineau.

M. Robineau :

Merci monsieur le maire. Bonsoir à tous. Avant de commencer mon intervention au nom du groupe communiste, nous voudrions nous associer aux propos liminaires du maire sur les luttes actuelles des travailleurs contre la réforme des retraites qui est, je le rappelle, rejetée par la majorité des citoyens de notre pays et par une intersyndicale nationale qui est exemplaire, qui a su rester unie jusqu'à présent et demain encore. Et je donne rendez-vous à tous ceux qui combattent cette réforme et ce déni de démocratie dans la rue, jeudi prochain.

Ensuite, quelques éléments de langage parce que les mots ont une signification et sont importants. Premièrement, quand on dit en conseil municipal que la vision de Laurent Baron est floue, soit on lui prête des lunettes, mais il en a déjà, soit on rectifie le tir. Ce que je veux dire, c'est qu'on est dans un conseil municipal. Il ne s'agit donc pas de la vision de Laurent Baron mais celle d'une majorité municipale. Deuxièmement, on a reproché le budget de M. Commun. Encore une fois, il ne s'agit pas du budget de M. Commun mais celui présenté par la majorité. Il faut le dire. Simplement, ce n'est ni celui de M. Baron, ni celui de M. Commun. Et puis, il faut quand même aussi rappeler que votre programme n'a pas été retenu par la population à deux reprises. C'est donc que le programme présenté par la majorité municipale ne doit pas être si mauvais.

J'ai également quelques interrogations. Il y a quelques années, à l'école, quand j'ai commencé à faire ce qui s'appelaient à l'époque de l'instruction civique, on m'a appris un petit peu ce qu'était un conseil municipal. Et on m'a appris deux choses. D'abord, qui élit le maire. On parle souvent du maire mais ce sont les citoyens qui l'élisent. Ensuite, on m'a appris que l'acte le plus important d'un conseil municipal est le vote du budget. Alors, peut-être m'a-t-on mal appris... Mais je ne comprends pas qu'on décide de ne pas prendre part au vote sur l'acte le plus important d'une collectivité, la nôtre comme les autres. Je comprendrais que l'on vote contre. Mais qu'on ne prenne pas part au vote, je ne le comprends pas et nous ne le comprenons pas.

L'exercice de ce budget a été difficile. Mais les choix possibles étaient très clairs pour nous. La première alternative était de réduire nos ambitions en matière d'investissement et donc de ne pas réaliser notre programme municipal. Nous en aurions alors rabattu sur ce que nous avons promis aux Gervaisiennes et Gervaisiens, à deux reprises, en 2020 et en 2021. Ils nous l'auraient reproché. Vous nous l'auriez reproché. Et vous auriez eu raison car nous n'aurions pas continué à améliorer concrètement la qualité de vie des Gervaisiennes et Gervaisiens. Vous auriez eu raison parce que nous aurions insulté l'avenir. Nous nous serions privés d'un certain nombre de financements et de subventions, ce qui aurait abouti, à plus ou moins long terme, à faire peser exclusivement sur le budget de la Ville un certain nombre d'investissements pourtant nécessaires. La deuxième alternative, et nous la refusons aussi, aurait été de réduire nos dépenses de fonctionnement. Certes, nous l'avons fait, mais de manière très limitée et sans toucher au service public municipal. Delphine Debord l'a souvent dit ici à l'occasion des débats budgétaires, le fonctionnement, c'est surtout le service public rendu à la population. Dégrader ce budget de fonctionnement reviendrait à dégrader le service rendu aux Gervaisiens, et notamment aux plus fragiles d'entre eux. Cela reviendrait aussi à dégrader les conditions de travail des agents de notre collectivité. Nous sommes une majorité de gauche. Nous croyons au service public et à son rôle de progrès social et écologique. Comprenez donc qu'on s'y refuse. Et je salue au passage les agents pour leur dévouement au service de la population.

Nous ne voulons pas refaire le débat d'orientation budgétaire mais rappelons que l'État s'est refusé à augmenter les dotations à hauteur de l'inflation et à compenser l'augmentation du point d'indice. Très simplement, le point d'indice est ce qui fait le traitement des agents publics. Notre budget est de plus en plus contraint. Nous l'avons vu en commission hier, nos dépenses obligatoires augmentent du fait du désengagement massif de l'État. Quelques exemples. Pour un service aussi essentiel que celui des pompiers, Stéphane Commun l'a rappelé, on nous demande de compenser le désengagement de l'État parce que les habitants de Seine-Saint-Denis, département qui est un désert médical, ont moins accès aux médecins et aux hôpitaux et ils sont donc plus souvent obligés de faire appel aux pompiers. Cela a été dit en commission, si mes souvenirs sont bons, il y a une augmentation de près de 40% des interventions des pompiers. Les villes de Seine-Saint-Denis se voient obligées d'augmenter leur contribution au fonctionnement de ce service public des pompiers qui, je le rappelle, est une contribution obligatoire. Un autre exemple est le coût en très forte augmentation de la restauration scolaire pour les collectivités. Et nous pourrions multiplier ces exemples.

Nos villes sont ainsi forcées de se substituer à l'Etat défaillant sur bien des points. Mais, sans ressources supplémentaires, elles n'y arriveront plus sans attenter au service public, même avec une vraie volonté politique. Notre propos est donc aussi un cri d'alarme pour les habitants et habitantes, en particulier les plus fragiles, et pour le service public. Un cri d'alarme pour que nous puissions encore, demain, faire des choix politiques de progrès social et écologique, et ne pas devenir de simples gestionnaires godillots de l'État.

Permettez-moi un autre exemple. Nous avons beaucoup parlé d'énergie lors du dernier conseil municipal. Depuis la loi NOME du 7 décembre 2010, donc votée sous la présidence Sarkozy, les villes n'ont plus le droit de se fournir en électricité au tarif réglementé chez EDF. Nous n'avons plus le droit. Et selon RTE - ce n'est pas le journal L'Humanité - le coût de production moyen du mégawatt est de 42,08 €. Pendant ce temps, les mêmes opérateurs du marché de l'électricité, puisque c'est comme ça qu'il faut les nommer, revendent à nos collectivités le kilowattheure à un tarif moyen situé entre 250 et 300 €. C'est comme cela qu'une ville comme la nôtre voit sa facture d'électricité et de gaz augmenter de 1 000 000 €, au profit d'opérateurs privés. Face à cette spéculation et à cette prédation, l'Etat n'a offert aucune réelle solution aux collectivités. A ce sujet, je vous conseille d'ailleurs d'aller voir les interventions de notre camarade sénateur,

Fabien Gay. Il est très clair sur ce sujet et vous aurez les propositions des communistes sur les questions énergétiques. Je vous donnerai même le lien YouTube si vous le voulez.

Alors, oui, ce budget 2023 est un budget difficile. Il nous a contraints à faire des choix douloureux mais sans sacrifier nos engagements et sans sacrifier l'avenir des Gervaisiens et Gervaisiennes, de notre collectivité. Afin que nous ne soyons pas contraints, demain, à des choix plus difficiles et pour préserver la libre administration des collectivités, nous appelons toutes les forces de progrès social et écologique à réclamer, à nos côtés, des moyens supplémentaires qui, seuls, pourront garantir la pérennité d'un véritable service public municipal et de l'ensemble des politiques de justice sociale et écologique que nous mettons en œuvre dans nos villes. Ce n'est pas un énième vœu. C'est un combat.

Le maire :

Merci Serge. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Laurent Guardiola.

M. Guardiola :

Merci monsieur le maire. Je voulais revenir sur les propos de M. Dramé et sur un passage que je trouve assez insultant, quand il dit, grosso modo, « allez vivre ailleurs ». Je connais aussi d'autres éléments de langage qui parlent de la France, quand on n'est pas content de vivre en France... Donc je vous laisse vos propos, monsieur Dramé, mais j'espère que c'était une blague.

[Interventions d'élus hors micro.]

Deuxièmement, vous avez dit que si on décalait le vote du budget, on mettrait à mal le planning de réalisation des projets...

M. Robineau :

S'il vous plaît, monsieur le maire...

[Interventions d'élus hors micro.]

M. Guardiola :

Eh bien, oui, c'est ce qu'il a dit...

[Interventions d'élus hors micro.]

M. Robineau :

Monsieur le maire, s'il vous plaît, le groupe communiste demande une interruption de séance de 3 mn.

Le maire :

Je vous propose d'interrompre la séance quelques minutes, le temps que chacun reprenne ses esprits.

La séance est suspendue à 20h23. Elle reprend à 20h29.

Le maire :

Je vous propose de reprendre nos travaux. Ce n'est pas la première fois que j'ai à le dire, il faut que ce conseil municipal se passe dans le respect et dans un cadre défini. Je vous propose de retrouver nos esprits pour que les choses se passent plus sereinement et qu'il n'y ait pas d'attaque totalement détestable.

Pour apporter une réponse un peu politique aux interventions qui ont été faites, et avant de laisser la parole à Stéphane Commun pour des réponses plus techniques, je dois vous dire que oui, nous avons été élus sur un programme, avec un projet et une vision pour toutes les Gervaisiennes et tous les Gervaisiens, une vision claire de ce que nous devons mettre en place. Et d'ailleurs, vous seriez les premiers à nous le reprocher si nous ne mettions pas en œuvre le programme pour lequel nous avons été élus, à deux reprises. Notre vision des choses laisse évidemment la place à toutes les Gervaisiennes et tous les Gervaisiens, qu'ils soient anciens ou nouveaux habitants. Tout le monde a sa place au Pré Saint-Gervais. Et nous essayons de trouver les équilibres pour que les choses se passent le plus sereinement possible pour les Gervaisiens.

Je propose à Stéphane d'apporter quelques éléments techniques sur les questions posées, avant de passer au vote des deux délibérations, même si nous avons bien compris que les groupes Alternative gervaisienne et La Gauche écologiste et citoyenne ne prendront pas part à ces votes. La parole est à toi, Stéphane.

M. Commun :

Merci monsieur le maire. Je vais apporter des éléments à la fois techniques et politiques. Et en premier lieu, je souhaiterais répondre à ce qui a été dit par Alternative gervaisienne au sujet des questions qu'ils ont posées et, semble-il, de leur insatisfaction, notamment celle de Grégoire Roger.

L'idée que nous avons développée avec l'ensemble des groupes de la majorité mais également d'opposition était la mise en place de conférences budgétaires qui démarreraient bien en amont des commissions classiques travaillant sur les finances. L'objectif ici est de pouvoir discuter, échanger, apporter des clarifications, afin que chacun et chacune puisse évoquer son point de vue de manière éclairée lorsque nous nous retrouvons ensuite en séance du conseil municipal, ce qui est un moment important. Nous avons ainsi eu l'occasion d'échanger avant sur ces sujets débattus ce soir.

Mais quand je regarde ces questions que vous nous avez posées, elles ne portent pas forcément sur le budget 2023. Par exemple, le montant de la revalorisation de la valeur locative cadastrale des logements chaque année depuis 2013. Vous nous demandez, à moi en tant qu' élu de secteur et à l'administration, de faire cette recherche, d'aller trouver les informations depuis 2013. Ensuite, vous nous demandez le montant versé par le fonds de solidarité de la région Île-de-France depuis 2009. Puis, vous nous demandez les informations sur la taxe foncière communale gervaisienne et sa place par rapport aux quarante villes du département. Clairement, je vous le dis, vous nous demandez de travailler pour vous. Mais en fait, il faut travailler ses dossiers. Le budget est un moment important. Il faut aller chercher les informations que l'on souhaite avoir. Nous vous avons apporté des réponses. Dans notre grande clémence, nous vous avons fait parvenir les liens des documents et les clés de lecture pour trouver ces informations. Donc il faut cliquer sur le lien, regarder le document et chercher l'information. D'ailleurs, Cédric Guilloux l'a bien fait pour la maquette 2023. Cela veut dire que la « technique » est acquise et qu'il suffit de prendre le temps de travailler pour porter ce que vous souhaiteriez mettre en œuvre au profit des Gervaisiens.

Donc, monsieur Roger, je pense que l'affirmation que vous faites manque de clairvoyance sur le travail que vous demandez à l'administration de réaliser. Ce travail que vous lui réclamez prend beaucoup de temps. Et après, vous venez ce soir nous annoncer que vous ne prendrez pas part au vote parce qu'il y a eu une erreur dans la maquette, alors que cette erreur n'amène absolument aucun doute sur la sincérité des éléments budgétaires. Les deux groupes d'opposition l'ont d'ailleurs dit ce soir. Mais pour quelle raison ? Aujourd'hui, notre administration est sous pression. Qu'est-ce qui se passe quand on lui demande d'aller chercher des informations en remontant 10 ans en arrière ? Ce sont seize questions que vous avez posées. Alors, vous avez évidemment le droit de poser des questions. Mais je souhaiterais que ces questions concernent le sujet discuté, que vous preniez en compte les documents nécessaires et clés de lecture que nous vous apportons et que vous fassiez le travail. Mais ne nous demandez pas de travailler pour vous. Parce que demain, je peux aussi écrire votre discours si vous le voulez. Par contre, il est certain qu'il ne défendra pas la même position politique.

Ensuite, je trouve que l'existence de cette erreur dans la maquette est une bonne aubaine pour vous. Cela vous permet de faire une belle pirouette politicienne pour faire oublier la stratégie politique désastreuse que vous auriez mise en place pour la ville du Pré Saint-Gervais. À écouter votre discours, vous avez en fait très peu de choses à nous reprocher. Vous dites soutenir la plupart de nos projets d'investissement, vous les mettriez en œuvre comme nous. Vous ne revenez pas sur la plupart des politiques publiques que nous portons. Alors, en fait, ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment vous feriez pour les financer.

Aujourd'hui, vous vous opposez clairement à l'évolution de la taxe foncière. Mais vous ne proposez strictement rien. Oui, le groupe Alternative gervaisienne avait déjà annoncé qu'il ne voterait pas l'augmentation de la taxe foncière. Ne sachant pas argumenter pour soutenir son opposition et ne sachant pas se positionner sur les politiques publiques de la majorité, Grégoire Roger voudrait faire croire - en sortant cela de son chapeau, puisque ce sont les éléments que vous avez bien voulu donner en amont de cette petite erreur technique - que si on stoppait le projet du centre-ville, on solutionnerait les contraintes

budgétaires actuelles. Soyons un peu sérieux ! Cet argument est inquiétant car, malgré les différentes présentations du rapport d'orientation budgétaire et du budget primitif 2023, malgré le temps que l'administration et la majorité vous accorde lors de nombreuses rencontres, les élus d'Alternative gervaisienne ne prennent pas la mesure du risque pensant sur les dépenses de fonctionnement. Or ces dépenses sont celles qui touchent notamment l'éducation, les salaires et cotisations des agents de la Ville, les politiques de solidarité ou encore les subventions aux associations. Ce sont ces dépenses de fonctionnement qui seraient en premier touchées sans une action responsable de la majorité. Et l'abandon du projet du centre-ville n'y changerait rien. Qui peut croire que le seul fait de ne pas réaliser un projet pourrait compenser la hausse incompressible des dépenses de fonctionnement ?

Si la ville du Pré augmente la taxe foncière en 2023, alors qu'elle ne l'avait pas fait depuis 1995, c'est que le contexte, notamment avec la flambée des coûts de l'énergie, inédite, imprévisible, brutale et quasi-instantanée, ne nous laisse guère le choix. D'ailleurs, les villes voisines qui n'avaient pas augmenté leur taxe foncière en 2022 le font toutes en 2023, et parfois à des taux plus importants que ceux de la ville du Pré Saint-Gervais. Alors, le groupe Alternative gervaisienne pense-t-il que toutes les autres villes se trompent en augmentant la taxe foncière ? Avez-vous une baguette magique ou avez-vous trouvé une solution miracle qui aurait échappé à tous les DGS, à tous les directeurs financiers et à tous les élus aux finances de France et de Navarre ? Bien sûr que non ! Ce que vous laissez croire n'est pas sérieux, c'est même dangereux.

Notre majorité s'engage en responsabilité afin de maintenir un projet nécessaire pour les habitants, un projet que nous avons financé, quand vous, monsieur Roger, vous n'avez même pas donné l'ombre d'un chiffre pour financer votre projet politique. Mais de qui se moque-t-on ? Nous sommes face à une manipulation, à une polémique politicienne. Nous glissons dans le populisme et le rattrapage électoraliste. S'opposer à l'augmentation de la taxe foncière, c'est très facile quand on n'est pas en responsabilité. C'est un peu, pour reprendre la formule, comme demander à un malvoyant s'il veut voir clair. S'opposer à l'augmentation de la taxe foncière, c'est agir dangereusement et de manière totalement irresponsable, dans le contexte inflationniste et imprévisible qui s'impose à notre collectivité.

Vous n'avez pas prononcé un seul mot sur l'indexation de l'électricité sur le gaz soutenue par votre gouvernement, sur le hold-up des opérateurs qui revendent l'électricité à prix d'or aux Français après l'avoir acheté quatre à sept fois moins cher à EDF. Vous n'avez pas prononcé un seul mot sur la circulaire de votre gouvernement qui impose aux collectivités de soutenir la commande publique, même auprès des grands groupes qui distribuent ensuite des milliards de dividendes qui proviennent des impôts des Français, et donc des Gervaisiens. Non, votre seule ambition est de vous opposer, au prix de la cohérence et de la responsabilité. Et, je le crains, avec en plus une certaine méconnaissance des principes budgétaires, vous assumez cette posture de polémique politicienne. Comme je le disais, cette petite erreur d'écriture vous permet de faire une belle pirouette pour faire oublier votre stratégie désastreuse.

Etre de gauche, c'est être pour le progrès. Etre de gauche, c'est s'engager pour plus de solidarité, pour la transition écologique, pour le futur de notre ville et de nos enfants. L'ambition de notre majorité est de le faire, et pas seulement d'en parler. Avoir le courage d'agir, comme nous le faisons, c'est préserver le service public, c'est protéger les Gervaisiens. Etre de droite, c'est s'opposer systématiquement aux augmentations légitimes d'impôts et c'est ce que vous faites. Votre rapprochement avec les responsables politiques de la majorité présidentielle au Pré Saint-Gervais se voit de plus en plus et se confirme ce soir. Nous ne portons définitivement pas le même projet politique. Pour reprendre l'expression d'Emmanuel Macron, dont vous avez sollicité le soutien pour votre dernière campagne électorale, votre opposition, c'est de la poudre de perlimpinpin. Où est le Grégoire Roger qui déclarait, au conseil municipal d'installation, vouloir œuvrer pour le bien de tous et être prêt à voter les délibérations qui seraient utiles aux Gervaisiens ? Si ce Grégoire Roger a déjà existé, il a démontré ce soir que ses belles paroles se sont envolées pour son profit politique personnel. Moralité, faites ce que je dis, pas ce que je fais. Ne vous inquiétez pas, nous ne céderons jamais à vos injonctions, à ceux qui critiquent et s'opposent par principe, à ceux qui veulent imposer mais ne proposent jamais aucune solution viable.

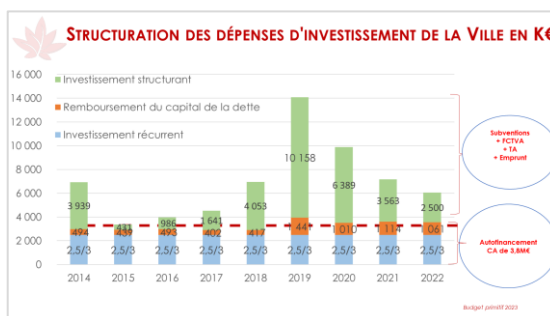
Alors évidemment, ces mots peuvent ne pas forcément raisonner. Mais je me demande, si vous aviez été en responsabilité depuis 2020 ou 2021, monsieur Roger, quelle serait la situation. Comment, au-delà de votre posture de ce soir, vous pourriez gérer cette situation inflationniste, cette situation budgétaire ? Nous en

avons une petite idée et nous allons d'ailleurs vous donner quelques éléments de lecture à travers une petite présentation que tout le monde va apprécier.

Certains projets ont été évoqués et l'idée est donc de pouvoir en discuter ce soir. Je commence avec un petit rappel pour que vous compreniez la raison pour laquelle cette taxe foncière augmente aujourd'hui. Elle augmente pour la simple et bonne raison que depuis 2014... Et je vous invite à prendre des notes. Comme vous nous demandez systématiquement de revenir en arrière pour les éléments budgétaires, ce serait bien de les noter afin d'éviter de nous les redemander au prochain conseil.

[Interventions d'élus hors micro.]

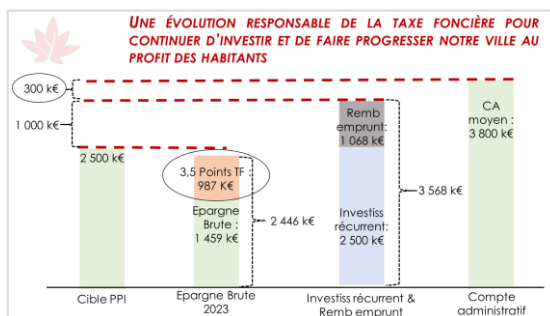
Je vous ai laissé parler. Il serait bien que vous me laissiez également m'exprimer. Donc pour comprendre cette augmentation, je reviens sur la structuration de nos dépenses d'investissement. Chaque année, une partie de nos dépenses d'investissement est liée à l'entretien de nos bâtiments, des voiries et de l'espace public. Cet investissement récurrent, que vous retrouvez dans le graphique à travers la brique bleue en bas, représente un montant de 2,5 à 3 millions d'euros par an. Ensuite, il y a les dépenses liées au remboursement du capital de la dette (la brique orangée). Je l'ai évoqué tout à l'heure, cela représente environ 1 million d'euros pour 2023. Puis, vous avez l'investissement structurant (en vert) auquel correspond différents éléments de financement comme des subventions, le FC TVA, de l'emprunt, etc.



Dans le graphique suivant, on voit notre objectif de 2 500 000 € pour le PPI et le résultat du compte administratif qui s'élève à environ 3 800 000 €, donc ces 2 500 000 € auxquels s'ajoutent les éléments liés aux recettes exceptionnelles et à la non-exécution budgétaire. Aujourd'hui, ces 3 800 000 € sont indispensables. Vous voyez que nous avons la cible PPI à hauteur de ces 2 500 000 € indispensables et qu'ensuite, quand on les traduit en épargne nette, on arrive à un montant de 1 459 000 €. Nous sommes alors obligés d'y ajouter les 3,5 points de taxe foncière pour essayer d'atteindre la cible PPI. On arrive ainsi à 2 446 000 €. Or, au regard des investissements récurrents et du remboursement de l'emprunt, l'ensemble des dépenses d'investissement nécessaires à minima chaque année représente 3 568 000 €. Donc on voit bien que, si nous n'avions pas cette évolution de la taxe foncière, nous ne pourrions même pas continuer à entretenir nos bâtiments et à rembourser notre emprunt.

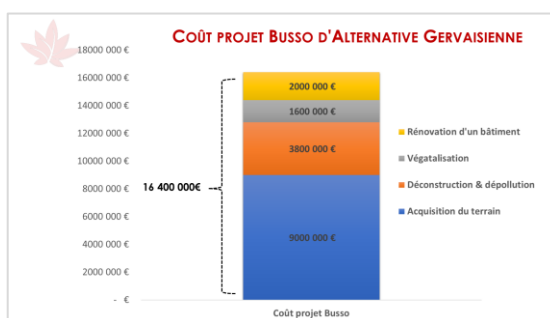
Par conséquent, on se trouve face à une contradiction. D'un côté, vous ne voulez pas augmenter la taxe foncière. Mais de l'autre, cela fait des années qu'on vous explique que la Ville doit tous les ans réaliser des investissements récurrents et rembourser l'emprunt, ce qui représente un montant de 3 500 000 €. C'est assez simple à calculer : 2 500 000 plus 1 000 000. Alors, si on n'augmente pas la taxe foncière, il y a des choix à faire. Soit on ne rembourse pas l'emprunt, ce qui me paraît un peu compliqué. Soit on décide de ne plus entretenir les bâtiments communaux. C'est ce que vous proposez finalement. Et là, pour le coup, on a un sérieux problème et un sérieux écart politique.

Enfin, quand on regarde notre compte administratif qui prévoit en moyenne 3 800 000 € - cela peut fluctuer, être parfois un peu plus - on voit qu'à la fin, l'écart se situe entre 300 000 € et 500 000 €. C'est relativement faible et c'est ce qui nous permet de continuer à investir sur le territoire.



Alors, une fois qu'on a constaté tout cela, je vous propose de se confronter un peu à la réalité. Il me semble intéressant aujourd'hui de se confronter à une forme de réalité. J'entends beaucoup parler du projet Busso. Donc j'ai relu votre programme politique et j'aimerais savoir comment Grégoire Roger aurait fait s'il avait été en responsabilité. Il aurait, semble-t-il, fait différemment. C'est ce qu'il dit. Alors, il aurait évidemment proposé le projet présenté dans son très beau dépliant, dans lequel on retrouve, sur le site actuel de Busso, un espace de 4 000 m² à priori disponible pour les Gervaisiennes et les Gervaisiens, et aussi la requalification d'un bâtiment existant. Nous avons donc, évidemment, chiffré tout cela parce que, nous concernant, l'idée est de ne pas faire comme vous, de ne pas uniquement en parler.

Donc ce projet est chiffré et nous avons ces éléments sous les yeux. Il y a d'abord l'acquisition du terrain. C'est environ 9 000 000 €. Ensuite, il y a la déconstruction et la dépollution, parce qu'il faut bien détruire l'usine en partie et puis, il faut aussi dépolluer. Il faut dépolluer l'usine parce qu'il y a tout un tas de matériaux, comme de l'amiante par exemple. Mais il faut également tenir compte de l'historique de ce territoire. Avant Busso, il y a eu d'autres usines sur cette parcelle. Et donc, la terre est polluée et il faut creuser, creuser, pour dépolluer. Tout cela représente environ 3 800 000 €. Après, nous avons chiffré un montant de 1 600 000 € pour la végétalisation. Vous aviez dit que vous vouliez un terrain complètement végétalisé mais finalement, ce n'est pas le cas puisqu'à priori, vous maintenez un bâtiment. Il faudrait donc 1 600 000 € pour la végétalisation. Et comme vous maintenez la halle, il faut compter en plus environ 2 000 000 € pour sa rénovation. On arrive donc à un montant total de 16 400 000 € pour le projet Busso tel que vous l'avez imaginé. Nous, nous vous montrons ce que cela représente.



Une fois qu'on a déterminé le montant nécessaire pour réaliser l'opération, il faut savoir comment on le finance. Vous nous expliquez systématiquement que vous êtes en capacité de financer une partie de ces 16 400 000 €. Alors j'ai cherché, puisqu'on nous dit souvent que nous n'apportons pas la contradiction. J'ai cherché le fonds le plus important, le fameux fonds vert du gouvernement. Aujourd'hui, l'Etat alloue environ 2 milliards d'euros dans le cadre de ce fonds. Sauf que, quand on regarde la partie portant sur le recyclage des friches, on s'aperçoit que finalement – et là, pour le coup, vous allez voir que je vais louer le projet du gouvernement – ce fonds propose effectivement de recycler les friches mais pas du tout comme vous. Savez-vous quel est l'objectif de ce fonds vert ? Eviter l'étalement urbain. En fait, ce que le gouvernement propose, c'est d'utiliser les friches pour faire à la fois du logement et des espaces verts, pour le bien-être des habitants de chaque ville. Alors, à aucun moment, vous ne toucherez un seul euro de ce fonds puisque le projet que vous proposez est complètement à l'écart de ce qui est présenté pour ce fonds et de son objectif

de maîtrise de l'étalement urbain. Je vous invite évidemment à lire la documentation de ce fonds. Il est dommage que vous ne l'ayez pas déjà fait. D'ailleurs, en lisant le petit encadré, vous verrez que dans notre pays, chaque année, en moyenne 20 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers, sont transformés en espaces urbanisés. C'est ce que nous vous disons depuis le début de ce mandat, monsieur Roger. Faire ce que vous proposez, cela passe par la disparition d'espaces naturels. C'est la destruction de 20 000 hectares de ces espaces par an, au profit de projets comme le vôtre qui repoussent les habitants toujours plus loin.



Le Fonds Vert – Le recyclage des friches

Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à l'horizon 2025

Aide au recyclage des friches Aide à la réhabilitation en ville

Le Fonds vert, annoncé le 27 août 2022 est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

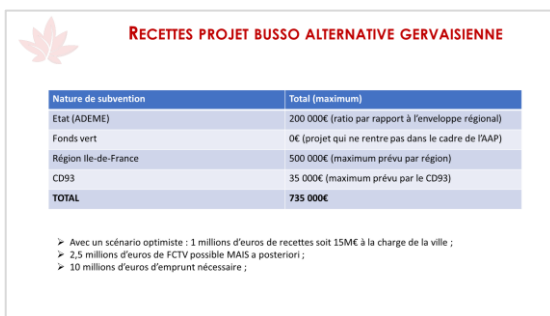
Leur reconquête constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de réhabilitation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans notre pays chaque année en moyenne 20 000 hectares d'espaces naturels, agricoles ou forestiers sont transformés en espaces urbanisés

Recyclage des friches

100 000 ha

Avançons et voyons les recettes potentielles pour le projet Busso tel que vous le proposez. Encore une fois, nous avons fait le travail pour vous en les cherchant. Alors, il y a d'abord l'ADEME. Je ne sais pas si vous connaissez. Vous ne savez pas ? J'ai l'impression effectivement que vous proposez des choses mais que vous n'avez pas beaucoup d'éléments pour les soutenir. Donc l'ADEME, c'est potentiellement 200 000 €. Je dis potentiellement parce que nous n'avons pas les éléments complets de votre projet mais seulement quelques contours. Ensuite, il y a le fonds vert dont je viens de parler, et donc un zéro euro pointé, à mon avis. Au niveau de la région Île-de-France, aujourd'hui, tout projet peut éventuellement obtenir une subvention, mais il y a un plafond maximal de 500 000 € par projet. S'agissant du conseil départemental, le plafond maximal est de 35 000 € par projet. On arrive donc à un total de subventions potentielles de 735 000 € maximum. D'un côté, on a un projet à 16 400 000 €, et de l'autre, 735 000 € de recettes. Là, le budget est largement déficitaire. Même avec un scénario optimiste de 1 000 000 € de recettes, il resterait 15 000 000 € à la charge de la Ville. Certes, cela donnerait 2 500 000 € de FCTVA mais vous ne les toucheriez pas tout de suite puisqu'on le perçoit 2 ans plus tard. Il serait donc nécessaire d'emprunter 10 000 000 €. Il ne serait pas possible aujourd'hui de réaliser ce projet sans un emprunt de 10 000 000 €. C'est ce que vous auriez dû faire en 2020 ou 2021 pour réaliser votre projet.

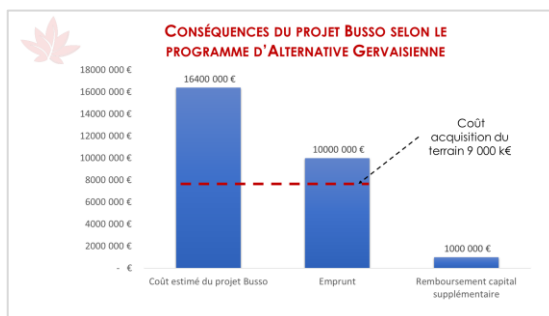


RECETTES PROJET BUSO ALTERNATIVE GERVAISIENNE

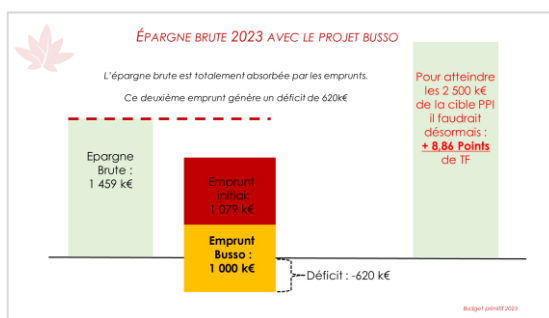
Nature de subvention	Total (maximum)
Etat (ADEME)	200 000€ (ratio par rapport à l'enveloppe régionale)
Fonds vert	0€ (projet qui ne rentre pas dans le cadre de l'AAP)
Région Île-de-France	500 000€ (maximum prévu par région)
CD93	35 000€ (maximum prévu par le CD93)
TOTAL	735 000€

➤ Avec un scénario optimiste : 1 millions d'euros de recettes soit 15ME à la charge de la ville ;
 ➤ 2,5 millions d'euros de FCTVA possible MAIS a posteriori ;
 ➤ 10 millions d'euros d'emprunt nécessaire ;

Alors, reprenons les éléments présentés. Le coût estimé de votre projet Busso s'élèverait à 16 400 000 €. Un emprunt serait nécessaire. De toute façon, l'acquisition du terrain coûte 9 000 000 €. Donc dans tous les cas, vous devriez avoir à minima cette somme. Nous proposons un emprunt de 10 000 000 €. Au regard des conditions actuelles d'emprunt, qui sont quand même moins favorables que celles que nous avons pu avoir en 2019, cet emprunt de 10 000 000 € amènerait potentiellement un remboursement du capital supplémentaire de 1 000 000 €, ce qui est logique.



Regardons maintenant ce que cela impliquerait au niveau du budget 2023. L'épargne brute de la Ville est estimée à 1 459 000 €, avant l'action de la Ville sur la taxe foncière, en dehors de l'augmentation imposée par la loi de finances. Comme tout le monde aujourd'hui écoute quand j'explique le budget, vous savez que nous avons un emprunt initial à rembourser. Nous avons réalisé deux emprunts en 2019 et nous remboursons 1 079 000 € chaque année. Donc, si vous aviez fait cet emprunt supplémentaire pour acheter le terrain Busso, vous auriez 1 000 000 € à rembourser en plus. Ce qui donnerait au total 2 079 000 €, versus les 1 459 000 €. On arrive à un déficit de 620 000 €. C'est un déficit. On ne peut pas faire autrement.



Mais il y a aussi votre programme. Alors, vous avez dit que vous soumettriez votre projet Busso à la votation. C'est une très bonne chose. Mais je pense que vous auriez quand même lancé un certain nombre de projets en 2020 et 2021, parce que personne n'a de boule de cristal et personne ne pouvait prévoir que le budget 2023 serait si compliqué. Donc vous auriez lancé un certain nombre de projets. Et forcément, une fois qu'ils sont lancés, qu'on a investi de l'argent public, que les Gervaisiennes et Gervaisiens les ont validés, on ne peut pas revenir dessus. Il faut donc continuer à avoir les 2 500 000 € d'autofinancement pour financer les investissements, et notamment les investissements récurrents. Dans ces conditions, les chiffres sont têtus. Vous savez, moi, j'analyse, je regarde. Quand je vois que, d'un côté, j'ai un déficit de 600 000 € et que, de l'autre, je dois continuer à avoir 2 500 000 € d'autofinancement, je me dis que ce n'est pas de 3,5 % qu'il faut augmenter la taxe foncière, monsieur Roger. Il faut l'augmenter de presque 9 %. Oui, on parle en points, excusez-moi, ce n'est pas la même chose. Dans tous les cas, une augmentation de 3,5 points et une augmentation de 8,8 points, ce n'est pas la même chose non plus. Cela fait un bon 5 points en plus que vous auriez demandé aux propriétaires gervaisiens de payer.

Donc quand on a un projet, ce qui paraît important, c'est de le simuler afin d'avoir une cohérence, de pouvoir le projeter dans le temps. Et surtout, quand on émet des critiques, il faut faire un peu attention et balayer devant sa porte. Si vous aviez été aujourd'hui en responsabilité, voilà quel serait l'état du budget de la ville du Pré Saint-Gervais. Et vous auriez dû augmenter la taxe foncière de 8,86 points. Je ne dis pas pourcentage. Il est donc très facile de se cacher derrière un discours, de ne pas se prononcer, de ne pas prendre position, si ce n'est sur la taxe foncière. Parce que c'est dans votre programme. Parce qu'à la sortie du rapport d'orientation budgétaire, vous vous êtes lancés sur le fait de dire qu'il ne fallait pas augmenter la taxe foncière. Parce que c'est un sujet polémique. Vous faites de la politique politicienne alors que vous aviez juré ne pas être dans cette posture. Sauf que vous vous prenez à votre propre piège. Si vous aviez été maire, c'est une augmentation de la taxe foncière de presque 9 points qu'il aurait fallu aujourd'hui.

Je crois qu'on va arrêter là avec cette présentation, même si on pourrait aller beaucoup plus loin pour démontrer qu'il y a encore un certain nombre d'incohérences.

Le maire :

Merci Stéphane. Je vous propose de passer aux votes... Oui, bien sûr, la parole est à Cédric Guilloux.

M. Guilloux :

Stéphane, merci pour ce cours magistral, au sens propre comme au sens figuré. J'ai trois questions à te poser, enfin deux peut-être.

Premièrement, quand je prends le ROB 2023, sans prendre en compte les trois dernières années, un total de 38 000 000 € d'investissement est prévu. Dans ces 38 000 000 €, tu l'as dit, on retrouve l'entretien récurrent des bâtiments, le projet d'aménagement... Là, je suis sur 2023-2026. Pour ceux qui veulent suivre, je suis dans le ROB, au niveau du PPI, le plan pluriannuel d'investissement. Alors, vous avez fait des choix, qui sont dans votre programme, certains sur lesquels nous sommes d'accord, d'autres moins, comme la rénovation du centre-ville. Mais entre ces 38 000 000 € sur 2023-2026 et le montant investi sur la période 2020-2022, pour lequel je n'ai pas le chiffre malheureusement, mais je crois qu'on est sur un total de 60 000 000 €. Stéphane, si on revient sur la première diapositive avec ton calcul sur le projet Busso... J'aurais bien voulu que tu nous l'envoies, on aurait pu en discuter. Tu dis que cela représente un total de 16 000 000 €. C'est un choix que vous ne faites pas. Mais en quoi est-il contradictoire avec le plan pluriannuel d'investissement que vous faites ? En quoi est-ce contradictoire ?

Ma seconde question est : sur l'ensemble de ces éléments, sur les 16 000 000 € d'investissement que vous budgétisez sur 2023, quel est le recours à l'emprunt ? Voilà mes questions. Je laisse Stéphane me répondre.

(Sortie de M. Kouissi à 20h55.)

Le maire :

Merci. Y-a-t-il d'autres interventions ? La parole est à Grégoire Roger.

M. Roger :

Je vais faire court, monsieur le maire, après ce long texte de Stéphane Commun. J'espère que c'est vous qui avez fait ces diapositives et pas les services de la Ville, que vous leur avez épargné ce travail, parce que, jusqu'à preuve du contraire, ce n'est quand même pas leur boulot de faire ça.

Monsieur Commun, vous venez de démontrer ce pourquoi Alternative gervaisienne existe : être une véritable alternative à, comment dire, une certaine forme d'imposture. Cédric vient d'expliquer très rapidement qu'il y avait d'autres possibilités pour Busso. Vous avez parlé du coût de 9 000 000 €. On pourrait revenir sur l'histoire de la préemption, des 6 600 000 €. Monsieur Robineau a parlé tout à l'heure de la loi NOME qui est effectivement une arnaque complète. Et Fabien Gay le dit très bien. On pourrait se demander pourquoi François Hollande n'a pas retiré cette loi quand il était au pouvoir. Je suis sûr qu'il y a tout un tas de raisons.

Ce qui m'intéresse le plus dans tout ce que j'ai entendu, c'est que vous avez parlé de vous, de vous, de vous, puis de nous, de nous, de nous, de nous, comme pour ne pas justifier vos projets. Mais ce qui s'est passé ce week-end sur le quartier des Sentes aux Lilas devrait quand même vous interpeller sur la direction que vous prenez. Vous pouvez dire ce que vous voulez. Nous, nous plaçons les Gervaisiens au centre. Monsieur Commun, vous pouvez dire ce que vous voulez mais, depuis 3 ans, nous, nous parlons des Gervaisiens. Nous vous avons fait tout un tas de propositions. Vous n'avez jamais voulu spécialement en débattre. Vous nous dites à chaque fois que ce que nous proposons est irréal, irréalisable, impossible, peu importe. Mais je vous le dis, monsieur Commun, et je le dis à tout le monde ici et à ceux qui nous regardent, vous oubliez les Gervaisiens. D'une certaine manière, vous pourrez toujours trouver des justifications à votre projet, toujours expliquer que ce que vous faites, c'est pour les Gervaisiens, pour le service public, etc. là-dessus, je pense de toute façon que je n'entendrai jamais une mairie, quelle qu'elle soit, dire qu'elle fait quelque chose contre le service public ou contre ses habitants.

J'insiste beaucoup là-dessus. Je l'ai dit tout à l'heure à Laurent Baron. Et je le redis à Laurent Baron, pas à Stéphane Commun. Vous avez fait le choix de vous isoler et vous avez perdu le contact avec les Gervaisiens. Vous pouvez revenir autant que vous voulez sur la question technique. Mais sur Busso, sur Sémanaz, sur tout un tas de projets, les Gervaisiens ne sont pas consultés. Et quand vous discutez avec eux, les Gervaisiens vous disent qu'en réalité, il y a bien d'autres choses dont ils auraient besoin. Cela ne veut pas dire que votre projet ne peut pas se justifier. Vous savez, moi, je vous dis juste qu'à force de vous éloigner des Gervaisiens, à un moment, la note se payera.

Et monsieur Commun, j'ai envie de dire que ce que vous avez fait là, c'est légitimer tout ce que nous faisons depuis 3 ans. On se l'était d'ailleurs dit. Évidemment, la taxe foncière, cela faisait 28 ans que vous ne l'aviez pas touchée. Il faut dire qu'elle est tellement haute... Donc on s'était dit que ce soir, il y allait avoir quelque chose, que vous alliez prévoir quelque chose. D'une certaine manière, tout ce que je viens de voir, tout ce discours, je me dis que c'est parfait car cela ne fait que renforcer le fait que nous sommes dans le vrai. Je vous remercie.

Le maire :

Merci. Je ne suis pas sûr que cela amène de réponse, Stéphane. Par rapport à cette dernière déclaration, je pense être tous les jours dans la rue, contrairement à vous, monsieur Roger, et je ne crois pas être coupé des Gervaisiens. Ils nous l'ont dit en 2020 et en 2021. On verra en 2026 si notre vision est partagée par un certain nombre de Gervaisiens.

Je vous propose de passer maintenant au vote de ces deux délibérations et nous avons bien compris que deux groupes politiques ne participeront pas. Nous commençons par l'approbation du budget primitif. Cette première délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°94.2021 en date du 23 décembre 2021 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 pour le budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n°02.2022 en date du 17 février 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2022/02 du Conseil municipal en date du 9 février 2023 relative au rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le budget primitif 2023 détaillé annexé à la présente délibération ;

Vu la réunion de la commission Finances et intercommunalité en date du 29 mars 2023 ;

Considérant les orientations budgétaires pour l'année 2023 examinées par le Conseil municipal du 9 février 2023 ;

Equilibre général du budget primitif 2023

EQUILIBRE GENERAL	Dépense	Recette
Investissement	15 125 874,00 €	15 125 874,00 €
Fonctionnement	31 441 474,00 €	31 441 474,00 €
TOTAL	46 567 348,00 €	46 567 348,00 €

Présentation par chapitre du budget primitif 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – Dépenses		
Chapitres	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	8 625 050,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	13 554 401,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 953 830,00 €
66	Charges financières	134 818,88 €
67	Charges spécifiques	25 000,00 €

023	Virement à la section d'investissement	739 362,43 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 409 011,69 €
TOTAL	Total des dépenses de fonctionnement	31 441 474,00 €

II – Recettes		
<i>Chapitres</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2023</i>
013	Atténuation de charges	100 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 868 991,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	6 161 166,00 €
731	Fiscalité locale	16 670 963,00 €
74	Dotations, subventions et participations	6 372 934,00 €
75	Autres produits de gestion courante	157 420,00 €
77	Produits exceptionnels	110 000,00 €
TOTAL	Total des recettes de fonctionnement	31 441 474,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

I – Dépenses		
<i>Chapitres</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2023</i>
16	Emprunts et dettes assimilées	1 083 715,00 €
20	Immobilisations incorporelles	760 410,00 €
204	Subventions d'équipement versées	420 830,00 €
21	Immobilisations corporelles	12 860 919,00 €
TOTAL	Total des dépenses d'investissement	15 125 874,00 €

II – Recettes		
<i>Chapitres</i>	<i>Libellé</i>	<i>BP 2023</i>
16 (hors 165)	Emprunts et dettes assimilées	11 088 524,22 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 337 318,00 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	5 000,00 €
13	Subventions d'investissement	546 657,66 €
021	Virement de la section de fonctionnement	739 362,43 €
040	Opération d'ordre de transfert entre section	1 409 011,69 €
TOTAL	Total des recettes d'investissement	15 125 874,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

NPPV : 7 (F. BENRABAH, C. GUILLOUX, A. COULON, L. GUARDIOLA, G. ROGER, M. VIAL, D. DEBORD)

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,**DÉCIDE :**

- D'adopter l'équilibre général du budget primitif 2023 tel que mentionné ci-dessus ;
- De voter le budget primitif 2023 en approuvant les chapitres tels que mentionnés ci-dessus ;

- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le budget principal de la Ville, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

■ ■ ■

2023/12. FINANCES LOCALES. VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE

Rapporteur : Stéphane Commun

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 (article 16) a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et les modalités de compensation pour les collectivités locales. Pour l'année 2023, plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Cependant, la taxe d'habitation demeure pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée - en partie - pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Pour autant, ce produit étant inférieur à celui de la taxe d'habitation, il en résulte une perte de recette fiscale pour la Ville (et l'impossibilité d'agir par ce levier).

Afin d'atténuer cet écart, un coefficient correcteur a été institué afin d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019, soit 21,73%.

Au regard du contexte économique présenté dans le budget primitif (augmentation plus importante des dépenses que des recettes), la Ville propose cette année, d'augmenter les taux qui restent de sa compétence, à savoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (+1,75 points) et la taxe foncière sur le foncier bâti (+3,5 points). Cette décision vise à garantir le même niveau de service public sans augmenter les tarifs, tout en continuant à préparer l'avenir par une politique d'investissement responsable.

Il est demandé au Conseil municipal d'arrêter les taux des impôts directs locaux de la manière suivante :

- Taxe foncière sur le bâti : 46,73 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 47,13 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,48%

.....

Le maire :

Nous procédons au vote sur les taux de la fiscalité locale. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2331-1 et suivants ;

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, notamment son article 16 ;

Vu l'état 1259 COM de l'administration fiscale portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2023 ;

Vu la réunion de la commission Finances et intercommunalité en date du 29 mars 2023 ;

Considérant qu'il appartient à la commune de voter les taux de la taxe foncière sur le bâti, de la taxe foncière sur le non bâti et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

NPPV : 7 (F. BENRABAH, C. GUILLOUX, A. COULON, L. GUARDIOLA, G. ROGER, M. VIAL, D. DEBORD)

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'arrêter les taux des impôts directs locaux de la manière suivante :
 - Taxe foncière sur le bâti : 46,73 %
 - Taxe foncière sur le non bâti : 47,13 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 23,48%

■ ■ ■

Le maire :

Je laisse maintenant la parole à Tristan Martin-Téodorczyk pour la délibération suivante.

2023/13. FINANCES LOCALES. GARANTIE COMMUNALE DE L'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LA SA D'HLM ANTIN RESIDENCES AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION THERMIQUE DE 128 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 2 RUE DELTERAL - 35 A 47 RUE D'ESTIENNE D'ORVES AU PRE SAINT-GERVAIS

Rapporteur : Tristan Martin-Téodorczyk

Merci monsieur le maire. Sans vouloir entrer dans la polémique, on nous accuse de chasser les classes populaires mais nous, au Pré, nous défendons le logement social et nous le réhabilitons. C'est tout l'objet de cette garantie d'emprunt.

Pour entrer dans le détail technique, cette délibération vise à ce que la Ville apporte sa garantie à un emprunt de 5 820 000 € contracté par Antin Résidences pour la réhabilitation de 128 logements sur la résidence des Toits de France. Il se décompose en trois lignes de prêt, détaillées dans la délibération. Je tiens à corriger une erreur que j'ai commise en commission hier. Le montant a effectivement augmenté de 1 000 000 €. Mais ce n'est pas uniquement dû au prêt de haut de bilan. C'est aussi dû à une réévaluation par le bailleur de son emprunt du fait notamment de l'augmentation des matières premières.

Je vous rappelle que le Conseil municipal avait déjà donné son accord, à l'unanimité, à cette garantie d'emprunt, par une délibération du 27 mai 2021.

En échange de sa garantie, la Ville verra son droit de réservation prolongé pour une durée de 30 ans sur 20% des 128 logements, c'est-à-dire le maximum légal, soit 25 logements. Je tiens à préciser qu'à l'issue d'un travail commun avec le bailleur, nous avons obtenu la prolongation de notre droit de réservation sur les grandes typologies en particulier, puisqu'elles sont particulièrement recherchées sur le Pré, afin de garantir que les Gervaisiens et Gervaisiennes dont la famille s'agrandit puissent rester au Pré. Les logements concernés sont sept T2, onze T3 et sept T4, tous conventionnés en PLUS. C'est donc du HLM classique.

S'agissant des travaux de réhabilitation, ils sont particulièrement qualitatifs, avec la réhabilitation des menuiseries extérieures, la réflexion des pièces humides, le changement des convecteurs et dispositifs d'eau chaude sanitaire, le renouvellement des installations électriques et des réseaux d'eau, la réflexion des façades. Cela a permis de donner un véritable coup de jeune à cette résidence et de réduire de moitié la consommation énergétique du bâtiment, au bénéfice tant des locataires que de la planète. A l'occasion de l'inauguration de la résidence, nous avons constaté que ces travaux étaient particulièrement appréciés des locataires des Toits de France et je tiens à cet égard à remercier l'amicale des locataires pour son implication importante durant toute la durée de cette réhabilitation, ce qui a permis de garantir son succès.

Enfin, même si c'est éloigné du cœur de cette délibération, je tiens à conclure mon propos en disant notre fierté d'accueillir sur cette résidence un projet innovant d'habitat inclusif, associant des habitants et habitantes de la résidence et personnes atteintes de la maladie de Parkinson qui pourront bénéficier, dans le cadre de ce dispositif, d'un accompagnement adapté visant à ce que les seniors puissent vieillir le mieux possible à leur domicile, en favorisant leur autonomie dans un cadre de vie ordinaire. Ce projet a vocation d'impliquer 10 à 15 locataires et a par ailleurs été retenu par le Département dans le cadre de son appel à projet pour le développement d'habitat inclusif. Je vous remercie pour votre attention.

Note de synthèse

La SA d'HLM Antin Résidences a décidé de procéder à la réhabilitation thermique de 128 logements sociaux sis 2 rue Deltéral – 35 à 47 rue d'Estienne d'Orves au Pré Saint-Gervais. Le financement de cette opération sera en partie assuré par un emprunt contracté par la SA d'HLM Antin Résidences auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour un montant total de 5 028 000,00 € réparti en trois lignes de prêt. A ce titre, la SA d'HLM Antin Résidences a sollicité la commune pour obtenir sa garantie pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Caractéristiques des trois prêts :

Les caractéristiques des prêts consentis par la CDC à la SA d'HLM Antin Résidences sont les suivantes :

PAM Taux Fixe ECO-PRET	1 700 000 €
PAM ECO-PRET	2 048 000 €
Réallocation PHBB	1 280 000€

Selon les modalités financières suivantes :

Caractéristiques	PAM Taux Fixe ECO-PRET	PAM ECO-PRET	PHB	PHB
Montant du prêt	1 700 000 €	2 048 000€	1 280 000 €	1 280 000 €
Durée d'amortissement de la ligne de prêt	-	-	30 ans	30 ans
Commission d'instruction	0 €	0 €	760 €	760 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle

Taux de période	0,77%	2,55%	0,72%	0,72%
TEG du prêt	0,77%	2,55%	0,72%	0,72%
Phase d'amortissement	-	-	1	2
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	10 ans
Index	Taux fixe	Livret A	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	-0,45	-	0,6
Taux d'intérêt	0,77 %	2,55%	0,00%	3,60%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire
Modalité de révision	Sans objet	DL	Sans objet	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances	0%	0%	0%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

* Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt.

Contrepartie de la garantie communale :

En contrepartie de sa garantie, la Ville bénéficiera d'un nouveau droit de réservation sur 25 logements, soit 20 % des 128 logements concernés par l'opération de réhabilitation de la SA d'HLM Antin Résidences. La liste des logements réservés en contrepartie de cette garantie figure dans la convention entre le bailleur et la Ville pour une durée de 20 ans.

Conformément à l'article R 441-6 du CCH, les droits à réservation de la Ville attachés à la garantie de l'emprunt sont prorogés pour une durée de 5 ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'accorder la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 028 000,00 € souscrit par la SA d'HLM Antin résidences auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour la réhabilitation thermique de 128 logements sociaux sis 2 rue Deltéral - 35 à 47 rue D'Estienne D'Orves, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°144887 constitué de trois lignes du prêt, comme suit :

PAM Taux Fixe ECO-PRET	1 700 000 €
PAM ECO-PRET	2 048 000 €
Réallocation PHBB	1 280 000€

Selon les modalités financières suivantes :

Caractéristiques	PAM Taux Fixe ECO-PRET	PAM ECO-PRET	PHB	PHB
Montant du prêt	1 700 000 €	2 048 000€	1 280 000 €	1 280 000 €
Durée d'amortissement de la ligne de prêt	-	-	30 ans	30 ans
Commission d'instruction	0 €	0 €	760 €	760 €

Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,77%	2,55%	0,72%	0,72%
TEG du prêt	0,77%	2,55%	0,72%	0,72%
Phase d'amortissement	-	-	1	2
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	10 ans
Index	Taux fixe	Livret A	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	-0,45	-	0,6
Taux d'intérêt	0,77 %	2,55%	0,00%	3,60%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire
Modalité de révision	Sans objet	DL	Sans objet	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances	0%	0%	0%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

* Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt.

- D'accorder cette garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et cela sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM Antin Résidences dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- De préciser que le contrat de prêt en annexe fait partie intégrante de la délibération ;
- D'engager sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité à se substituer, dans les meilleurs délais, à la SA d'HLM Antin Résidences pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- D'engager la commune pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- D'approuver le projet de convention susvisé entre la commune du Pré Saint-Gervais et la SA d'HLM Antin Résidences portant garantie communale de l'emprunt et réservations de logements au profit de la commune ;
- De décider que ladite convention doit être préalablement signée par la SA d'HLM Antin Résidences avant la transmission à cette dernière de la présente délibération ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à :
 - Intervenir à ce titre au contrat de prêt qui sera passé entre la SA d'HLM Antin Résidences et la Caisse des dépôts et consignations,
 - Signer la convention susvisée par laquelle la SA d'HLM Antin Résidences accorde notamment à la commune le bénéfice d'un droit de réservation de logements en contrepartie de sa garantie communale et ses avenants.

.....

(Retour de M. Kouissi à 21h02.)

Le maire :

Merci Tristan. Y a-t-il des questions ou remarques sur cette délibération ? La parole est à Grégoire Roger.

M. Roger :

Merci monsieur le maire. Merci monsieur Martin-Téodorczyk pour cette délibération et cette présentation. Nous allons voter pour. J'ai juste une petite question. Il me semble qu'il y a quelques jours, hier ou avant-hier, vous avez rencontré, monsieur Martin-Téodorczyk et monsieur le maire, les bailleurs sociaux. Des actions concrètes, des engagements ont-ils été pris à cette occasion ? Ou était-ce une réunion plus d'information ? Nous avons vu qu'à Trappes, le maire PS, Ali Rabeh, a contraint le bailleur social Valophis, qui gère 2 600 logements sur cette ville, à diviser de moitié la hausse des provisions pour l'année 2023 et à s'engager à échelonner sur 3 ans les éventuelles régularisations de fin d'année. Est-ce un sujet qui a été abordé lors de cette réunion ? Je vous remercie.

(Sortie de Mme Choffrut et de Mme Cochetoux à 21h04.)

Le maire :

La parole est à Serge Robineau.

M. Robineau :

Simplement, je n'ai pas très bien entendu ce que M. Roger a dit. Le maire de Trappes a obligé le bailleur ?

M. Roger :

A Trappes, une pétition a été lancée par la mairie et les habitants. Les élus locaux et les locataires ont ainsi contraint le bailleur social Valophis, qui gère 2 600 logements à Trappes, à diviser de moitié la hausse des provisions pour 2023 et à s'engager à échelonner sur 3 ans les éventuelles régularisations de fin d'année.

M. Robineau :

Merci.

Le maire :

La parole est à Tristan pour une réponse.

M. Martin-Téodorczyk :

Sur cette rencontre avec les bailleurs sociaux, comme vous le savez, je l'ai déjà rappelé, monsieur le maire et moi-même, nous sommes en contact régulier, sur le terrain, avec eux, avec aussi les locataires qui nous font remonter un certain nombre de problématiques tenant parfois aux charges, vous l'avez évoqué. Concernant les charges, nous avons interrogé chaque bailleur sur les dispositifs qu'ils mettent en œuvre pour permettre l'étalement du paiement de ces charges et sur les dispositifs qui permettent que des personnes ne se retrouvent pas en situation d'impayés. Nous avons également rappelé aux bailleurs leurs obligations en matière de communication avec les locataires. Par ailleurs, nous avons évoqué d'autres sujets, comme la tranquillité publique. Stéphane Commun était également présent. Cette réunion de travail a été l'occasion de réunir tout le monde autour de la table pour évoquer des sujets transversaux. Les sujets de la communication avec les locataires, de tranquillité publique, cela touche tous les bailleurs sociaux. Cela a permis également aux bailleurs sociaux d'échanger des solutions sur des sujets très prosaïques. Je pense notamment aux solutions en matière de dératization. Les bailleurs ont pu découvrir ce qui se fait chez chacun d'entre eux.

Donc cela a permis de réunir tout le monde autour de la table et d'évoquer des problématiques globales. Mais soyez assurés que monsieur le maire et moi-même, nous sommes en contact régulier et que nous savons rappeler les bailleurs à leurs obligations lorsqu'ils y manquent.

Le maire :

Merci Tristan. Je vous propose de passer au vote s'il n'y a pas d'autre prise de parole. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.451-6, R.431-57 à R.431- 60, R.441-3, R.441-5 et R.441-6 ;

Vu le code civil et notamment son article 2298 ;

Vu la demande de la SA d'HLM Antin Résidences sollicitant une garantie d'emprunt de la commune dans le cadre de la réhabilitation de 128 logements sociaux au Pré Saint-Gervais ;

Vu la demande de contrat de prêt n° 144887 de la SA d'HLM Antin Résidences à la Caisse des dépôts et consignations ;

Vu le projet de convention entre la commune du Pré Saint-Gervais et la SA d'HLM Antin Résidences portant garantie communale de l'emprunt et réservation de logements au profit de la commune ;

Vu la réunion de la commission Finances et intercommunalité en date du 29 mars 2023 ;

Considérant que la SA d'HLM Antin Résidences a décidé de procéder à la réhabilitation thermique de 128 logements sociaux au 2 rue Deltéral – 35 à 47 rue d'Estienne d'Orves au Pré Saint-Gervais situé sur un terrain appartenant à la commune mis à sa disposition par un bail emphytéotique ;

Considérant que pour financer l'opération susvisée la SA d'HLM Antin Résidences doit contracter un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant de 5 028 000 € pour lesquels une garantie communale est nécessaire s'ajoutant au 246 722€ de fonds propres du bailleur ;

Considérant les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant qu'en contrepartie de sa garantie, la commune du Pré Saint-Gervais bénéficie pour la durée des emprunts d'un droit de réservation pour un contingent de logements représentant 20% des logements locatifs concernés par l'opération, soit 25 logements ;

Considérant que la mise en œuvre de la gestion en flux prévue par la Loi ELAN n'est pas encore effective, les caractéristiques du contingent communal et la durée du droit de réservation figurent au projet de convention entre la commune et la SA d'HLM Antin Résidences ;

Considérant que les droits de réservation de la Ville attachés à la garantie de l'emprunt sont prorogés pour une durée de 5 ans à compter du dernier versement correspondant au remboursement intégral de l'emprunt ;

Considérant que lorsque l'emprunt garanti par la commune est intégralement remboursé par le bailleur, celui-ci en informe le garant ;

Considérant qu'au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de l'ensemble des sommes contractuellement dues, la commune du Pré Saint-Gervais s'engage, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, à se substituer à la SA d'HLM Antin Résidences pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

Considérant qu'il est expressément stipulé que les versements qui seront ainsi effectués par la commune en lieu et place de la SA d'HLM Antin Résidences auront le caractère d'avances remboursables et, qu'à ce titre, elles constitueront des créances dues par la SA d'HLM Antin Résidences ;

Considérant que dans le cas où la garantie viendrait à jouer, la SA d'HLM Antin Résidences s'engage par avance à ce que la commune puisse prendre hypothèque conventionnelle de premier rang aux frais de la SA d'HLM Antin Résidences, sur les 128 logements concernés par l'opération susvisée ;

Considérant que la SA Antin Résidences devra satisfaire chaque année aux exigences concernant la transmission de ses documents budgétaires à la commune du Pré Saint-Gervais ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'accorder la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de cinq millions vingt-huit mille euros (5 028 000,00 euros) souscrit par la SA d'HLM Antin résidences auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour la réhabilitation thermique de

128 logements sociaux sis 2 rue Deltéral - 35 à 47 rue D'Estienne D'Orves, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°144887 constitué de trois lignes du prêt, comme suit :

PAM Taux Fixe ECO-PRET	1 700 000 €
PAM ECO-PRET	2 048 000 €
Réallocation PHBB	1 280 000€

Selon les modalités financières suivantes :

Caractéristiques	PAM Taux Fixe ECO-PRET	PAM ECO-PRET	PHB	PHB
Montant du prêt	1 700 000 €	2 048 000€	1 280 000 €	1 280 000 €
Durée d'amortissement de la ligne de prêt	-	-	30 ans	30 ans
Commission d'instruction	0 €	0 €	760 €	760 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,77%	2,55%	0,72%	0,72%
TEG du prêt	0,77%	2,55%	0,72%	0,72%
Phase d'amortissement	-	-	1	2
Durée	20 ans	20 ans	20 ans	10 ans
Index	Taux fixe	Livret A	Taux fixe	Livret A
Marge fixe sur index	-	-0,45	-	0,6
Taux d'intérêt	0.77 %	2,55%	0,00%	3,60%
Périodicité	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Amortissement prioritaire	Amortissement prioritaire
Modalité de révision	Sans objet	DL	Sans objet	Simple révisabilité
Taux de progressivité des échéances	0%	0%	0%	0%
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30/360	30/360	30/360	30/360

* Les taux indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction des variations de l'index de la ligne du prêt.

- D'accorder cette garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et cela sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM Antin Résidences dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;
- De préciser que le contrat de prêt en annexe fait partie intégrante de la délibération ;
- D'engager sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité à se substituer, dans les meilleurs délais, à la SA d'HLM Antin Résidences pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- D'engager la commune pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;
- D'approuver le projet de convention susvisé entre la commune du Pré Saint-Gervais et la SA d'HLM Antin Résidences portant garantie communale de l'emprunt et réservations de logements au profit de la commune ;

- De décider que ladite convention doit être préalablement signée par la SA d'HLM Antin Résidences avant la transmission à cette dernière de la présente délibération ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à :
 - Intervenir à ce titre au contrat de prêt qui sera passé entre la SA d'HLM Antin Résidences et la Caisse des dépôts et consignations,
 - Signer la convention susvisée par laquelle la SA d'HLM Antin Résidences accorde notamment à la commune le bénéfice d'un droit de réservation de logements en contrepartie de sa garantie communale et ses avenants.

■ ■ ■

Le maire :

Nous passons à la délibération suivante qui nous est présentée par Mélanie Ben Oliel.

2023/14. VIE ASSOCIATIVE. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Rapporteure : Mélanie Ben Oliel

Merci monsieur le maire. Bonsoir à toutes et à tous. C'est donc dans un contexte social et économique particulier que les demandes de subvention ont été déposées cette année.

Avec une enveloppe globale constante, un calendrier de subventions mieux calibré tout au long de l'année, du prêt de matériel, la mise à disposition des locaux municipaux et un accompagnement humain quotidien grâce au travail de toute l'équipe de la maison des associations gervaisiennes... Et je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement Hélène, Sylvain, Corinne, Nadia, Mehdi, Mathieu et Charlotte qui font au mieux chaque jour aux côtés des agents de la Ville pour répondre au plus près des besoins et des demandes associatifs, avec les contraintes que nous partageons, et ce sous les meilleurs délais. Les associations qui le souhaitent savent qu'elles peuvent pousser la porte de la maison des associations pour échanger avec bienveillance, coconstruire et être accompagnées dans leurs démarches ainsi que pour toute autre demande à laquelle je suis bien évidemment attentive. Car oui, pour toujours plus d'efficacité, sachez que nous œuvrons au quotidien avec les services à améliorer nos outils et les méthodologies, en perfectionnant les processus au vu des nombreuses demandes associatives.

Je remercie également les agents et les directions des différents services, ainsi que les élus des secteurs concernés, pour leur disponibilité, leurs échanges et leurs remarques quant aux échanges faits pendant de nombreuses semaines suite à la réception des dossiers de demande de subvention, pour tendre toujours vers plus de transparence et de collaboration.

C'est dans ce cadre qu'ont été mis en place ce nouveau calendrier de subventions et une nouvelle présentation des attributions de subvention aux associations, et cela afin de permettre aux associations de gagner en souplesse et en réactivité dans le financement de leur fonctionnement et de leurs projets, tout au long de l'année.

Avec un nombre de demandes plutôt stable et malgré le contexte actuel, de nouvelles associations se sont créées sur la ville dans des domaines aussi variés que la danse urbaine, avec Black sugar, le soutien aux migrants, avec les Solidaires du Pré, ou bien encore la place des femmes dans notre société avec La place des grenouilles. Toutes ces initiatives citoyennes enrichissantes et complémentaires sont à l'image des

Gervaisiens et des gervaisiennes qui œuvrent pour ce vivre-ensemble si cher à notre commune qui maintient son soutien et ses engagements auprès de ce tissu local associatif pleinement actif. Merci.

Note de synthèse

La ville du Pré Saint-Gervais apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Il est proposé d'attribuer aux associations et au centre communal d'action sociale (CCAS) de nouvelles subventions de fonctionnement pour l'année 2023 et de soutenir une première session de projets. D'autres projets associatifs pourront être soutenus au cours de l'année, en particulier dans le cadre du dispositif « Été au Pré », et ce afin d'accompagner les acteurs associatifs tout au long de l'année.

Les montants de ces subventions proposées constituent un plafond de sommes à verser, sous réserve de l'appréciation qui pourra être faite des activités réalisées à l'appui des demandes.

Pour mémoire, dans un souci de transparence, il a été décidé en 2016 que chaque association bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur ou égal à 8 000 € (en numéraire ou en valorisation) signerait désormais une convention d'objectifs avec la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'accorder les subventions aux associations et au centre communal d'action sociale dans la limite des sommes plafonnées qui figurent dans le tableau ci-dessous :

SPORT			
Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
EPPG	155 000 €		155 000 €
ESGL	6 000 €	1 000 €	7 000 €
Forme et Culture Physique au Pré	3 000 €		3 000 €
L'Évènement	500 €		500 €
La Boule Gervaisienne	1 500 €		1 500 €
Lilas Pré Hand Ball	5 750 €		5 750 €
Total Sport	171 750 €	1 000 €	172 750 €

CULTURE			
Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Ateliers-Est	1 000 €	5 000 €	6 000 €
Black Sugar	500 €		500 €
Compagnie Bloom	500 €		500 €
Circo Criollo	1 000 €	1 500 €	2 500 €
Cie Jeden	1 000 €	2 000 €	3 000 €
LAB/SEM	500 €		500 €
La Cour	500 €	3 000 €	3 500 €
La Rutile	800 €	1 700 €	2 500 €
Le Fil Rouge	500 €		500 €
Les Anges du Boulevard	300 €		300 €
Mystère bouffe	500 €		500 €

REZOEST	300 €		300 €
Studio 21 bis	500 €	1 000 €	1 500 €
Un tapis de poésie	300 €		300 €
Wor(l)ds ... Cie	500 €	1 000 €	1 500 €
Total Culture	8 700 €	15 200 €	23 900 €

JEUNESSE

Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Hereditas	500 €		500 €
Même Pas Peur	200 €		200 €
Mission Locale de la Lyr	50 000 €		50 000 €
Total Jeunesse	50 700 €	0 €	50 700 €

EDUCATION

Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Les Ouistitis	42 500 €	800 €	43 300 €
APEG	360 €		360 €
Crédits pédagogiques des classes de maternelles	4 199 €		4 199 €
Crédits pédagogiques des classes élémentaires	7 292 €		7 292 €
FCPE (6 écoles)	2 160 €		2 160 €
Les Petits Prodiges	18 000 €		18 000 €
Total Education	74 511 €	800 €	75 311 €

TRANSITION ECOLOGIQUE

Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Ecologie au Pré pour Tous	600 €		600 €
Le Jardin de Jules	200 €		200 €
Le Jardin des Copains	200 €		200 €
Le Jardin des Médiations et des Plantes médicinales	200 €		200 €
Le Jardin des Sentes	200 €		200 €
Le Jardin Divers	200 €		200 €
CENEAG	200 €		200 €
Le 63	200 €		200 €
Les Ressourcés	500 €		500 €
Le Pouce Vert	200 €		200 €
Total Transition écologique	2 700 €	0 €	2 700 €

BIEN ÊTRE ANIMAL

Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Chat c'est chouette	1 000 €		1 000 €
Les Chachoux	1 000 €	1 600 €	2 600 €
Total Bien être animal	2 000 €	1 600 €	3 600 €

DIVERS – TRANSVERSALITE			
<i>Associations</i>	<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>Projet</i>	<i>Total 2023</i>
4BIS	1 500 €	1 500 €	3 000 €
Amicale Babylone	3 000 €	1 000 €	4 000 €
Atoutam	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Au Pré Obatala	500 €	1 500 €	2 000 €
Averroes	8 000 €	1 400 €	9 400 €
Dans ma petite cuisine	1 000 €		1 000 €
Ekhal Shlomo	4 000 €		4 000 €
El Condor au Pré	200 €		200 €
Fonte Lima 238	500 €	500 €	1 000 €
Jeux Pré Partez	13 000 €	2 000 €	15 000 €
L'Oiseau Lyre	1 500 €	1 500 €	3 000 €
La Main Pré du Cœur	1 400 €		1 400 €
La Marmite Sauvage	200 €	200 €	400 €
La Paille et le Mil	1 050 €		1 050 €
La Place des Grenouilles	500 €		500 €
Les Copains d'Abord !	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Maieutique	500 €	500 €	1 000 €
Mouvement chrétien des retraités	120 €		120 €
Transonore	1 500 €	1 500 €	3 000 €
UNC	1 000 €		1 000 €
Total Divers	41 970 €	15 600 €	57 570 €

AMICALES LOCATAIRES			
<i>Associations</i>	<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>Projet</i>	<i>Total 2023</i>
ADLPL	500 €		500 €
Amicale Deltéral	400 €		400 €
Amicale du 14 juillet	250 €		250 €
Amicale Gabriel Péri	500 €	2 750 €	3 250 €
Locamichevreul	200 €		200 €
Total Amicales locataires	1 850 €	2 750 €	4 600 €

SOLIDARITE			
<i>Associations et établissements</i>	<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>Projet</i>	<i>Total 2023</i>
Août Secours Alimentaire	1 000 €		1 000 €
CCAS	938 300 €		938 300 €
Habitat Cité	500 €		500 €
Les Colis de l'Espoir		2 500 €	2 500 €
La Croix Rouge	2 000 €		2 000 €
Les Petits Frères des Pauvres	1 000 €		1 000 €

Les Restos du Cœur	4 000 €		4 000 €
Les Solidaires du Pré	500 €	2 500 €	3 000 €
Les Us et Coutures	400 €		400 €
Total Solidarité	947 700 €	5 000 €	952 700 €
POLITIQUE DE LA VILLE			
	<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>Projet</i>	<i>Total 2023</i>
Fonds d'initiative associative (FIA) & Fonds de participation des habitants (FPH)		9 500 €	9 500 €
Total Politique de la ville		9 500 €	9 500 €
TOTAL GENERAL	1 424 881 €	51 450 €	1 476 331 €

- De conclure une convention avec chaque association percevant une subvention supérieure ou égale à 8 000 €, en numéraire ou en valorisation ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer les conventions avec les associations recevant plus de 8 000 €, en numéraire ou en valorisation, et tout document afférent, y compris les avenants ;
- D'imputer les dépenses en résultant au budget communal.

.....

(Retour de Mme Cocheteux et de Mme Choffrut à 21h07.)

Le maire :

Merci Mélanie. Y a-t-il des questions ou remarques sur ce qui a été présenté ? Oui, Laurent Guardiola.

M. Guardiola :

Merci monsieur le maire. Comme on parle de la vie associative, je voulais revenir sur la maison des associations gervaisiennes. C'est un sujet que j'aurais pu évoquer lors de la présentation du budget. Mélanie, lors du conseil municipal du 20 octobre 2022, on parlait de travaux qui avaient déjà commencé et on espérait un équipement livré très prochainement. Dans le budget 2023, on parle de 1 032 k€ d'investissement, intégralement mis sur l'année 2023 et donc, en théorie, tous réalisés sur 2023. En commission, hier, j'ai entendu M. Hourquet parler d'un travail qui a été engagé par un architecte, de petits carreaux qui coûtent très cher, d'un projet qui n'est pas complètement abouti, d'une présentation aux associations prévue prochainement, de tout ça qui reste à préciser. Donc concrètement, quand est-ce que cette MAG sera réhabilitée et mise à disposition des nombreuses associations qui, légitimement, ont besoin d'espaces et d'un lieu qui soient à la hauteur de leur investissement ? Merci.

Le maire :

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Mélanie, peut-être un petit point sur la MAG ?

Mme Ben Oliel :

Oui. Merci Laurent pour cette question. Alors, je pensais qu'elle serait en lien avec les subventions mais tu me permets de rappeler encore une fois ce qu'est ce beau projet de réhabilitation de la maison des associations, porté par l'ensemble des élus de la majorité. Comme je le précisais effectivement lors du dernier conseil municipal, ces travaux ont déjà été engagés. C'est minutieux, cela se fait petit à petit, avec un effet domino. C'est une opération-tiroir qu'on ne peut pas et qu'on ne veut pas précipiter. Ce projet est trop important pour la vie locale associative pour qu'il soit fait de manière aléatoire. Aujourd'hui, ce qui est important, c'est de pouvoir offrir des espaces associatifs corrects, disponibles, modernisés. Ces choses prennent du temps. L'objectif est aussi, je le disais, d'avoir une salle des fêtes à la hauteur et à l'image de

notre ville, et de nous permettre de réhabiliter également la salle Jacques Prévert et les espaces Danton. Donc, encore une fois, tout cela prend du temps. Il s'agit d'un travail collectif. Je ne suis pas seule à porter l'étendard de la maison des associations. Nous dépendons tous les uns des autres et je remercie encore mes chers collègues de m'accompagner à chaque fois, au quotidien, sur ces différents sujets.

Pour répondre à ta question, je l'ai déjà précisé mais je vais le redire encore une fois si cela est nécessaire, oui, une présentation à l'ensemble des partenaires associatifs est prévue. Les plans sont finalisés. Ensuite, les petits détails sont des détails de travaux un peu classiques. Il n'y a rien d'alarmant. Si toutefois cela devait prendre du retard, ce serait également présenté prioritairement à l'ensemble des associations et aux Gervaisiens. Mais c'est un point. La réhabilitation de la maison des associations devrait aboutir très prochainement. Je n'ai aucune inquiétude là-dessus, soyez rassurés également.

Le maire :

Au premier semestre 2024.

Mme Ben Olié :

Voilà. Que tout le monde soit rassuré. Merci.

Le maire :

Et les petits carreaux, comme vous le dites, monsieur Guardiola, c'est parce que nous sommes sur une façade historique. Cela prend donc du temps. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Non. Avant de passer au vote, je profite de cette délibération pour remercier l'ensemble des associations qui œuvrent au quotidien au bien-être de toutes les Gervaisiennes et de tous les Gervaisiens.

Je vous rappelle que les élus qui sont membres des conseils d'administration, des bureaux des associations concernées par cette délibération, celles qui figurent dans la liste transmise, ne peuvent pas prendre part au vote. Nous leur demandons de se signaler auprès de l'administration qui fera le décompte. Ceci étant rappelé, nous passons au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu les articles L.1611-4, L.2122-21 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'alinéa 3 de l'article 10 de la loi n°2000-231 en date du 12 avril 2000, relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'article 1 du décret n°2001-495 en date du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2001-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°2023/02 du Conseil municipal en date du 30 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

Vu le projet de convention type passée entre la Ville et les associations recevant plus de 8 000 € ;

Vu la réunion de la commission Numérique et services à la population en date du 28 mars 2023 ;

Considérant la volonté de la Ville de maintenir son fort soutien à la vie associative locale par l'attribution de subventions annuelles ;

Considérant que les montants proposés des subventions aux associations constituent un plafond de sommes à verser, sous réserve de l'appréciation qui pourra être faite des activités réalisées ;

Considérant que dans un souci de transparence, il est prévu que chaque association bénéficiant d'une subvention en numéraire ou en nature d'un montant supérieur ou égal à 8 000 € signera une convention d'objectifs avec la Ville ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

NPPV : 10 (H. KONÉ, S. COMMUN, J.-A. PÉCAULT, J.-M. ROBINET, C. COCHETEUX, A. KOUISSI, S. FEUILLET, M. SALEMKOUR, A. COULON, M. VIAL)

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'accorder les subventions aux associations et au centre communal d'action sociale dans la limite des sommes plafonnées qui figurent dans le tableau ci-dessous :

SPORT			
Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
EPPG	155 000 €		155 000 €
ESGL	6 000 €	1 000 €	7 000 €
Forme et Culture Physique au Pré	3 000 €		3 000 €
L'Évènement	500 €		500 €
La Boule Gervaisienne	1 500 €		1 500 €
Lilas Pré Hand Ball	5 750 €		5 750 €
Total Sport	171 750 €	1 000 €	172 750 €

CULTURE			
Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Ateliers-Est	1 000 €	5 000 €	6 000 €
Black Sugar	500 €		500 €
Compagnie Bloom	500 €		500 €
Circo Criollo	1 000 €	1 500 €	2 500 €
Cie Jeden	1 000 €	2 000 €	3 000 €
LAB/SEM	500 €		500 €
La Cour	500 €	3 000 €	3 500 €
La Rutile	800 €	1 700 €	2 500 €
Le Fil Rouge	500 €		500 €
Les Anges du Boulevard	300 €		300 €
Mystère bouffe	500 €		500 €
REZOEST	300 €		300 €
Studio 21 bis	500 €	1 000 €	1 500 €
Un tapis de poésie	300 €		300 €
Wor(l)ds ... Cie	500 €	1 000 €	1 500 €
Total Culture	8 700 €	15 200 €	23 900 €

JEUNESSE			
Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Hereditas	500 €		500 €
Même Pas Peur	200 €		200 €
Mission Locale de la Lyr	50 000 €		50 000 €
Total Jeunesse	50 700 €	0 €	50 700 €

EDUCATION			
Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Les Ouistitis	42 500 €	800 €	43 300 €
APEG	360 €		360 €
Crédits pédagogiques des classes de maternelles	4 199 €		4 199 €
Crédits pédagogiques des classes élémentaires	7 292 €		7 292 €
FCPE (6 écoles)	2 160 €		2 160 €
Les Petits Prodiges	18 000 €		18 000 €
Total Education	74 511 €	800 €	75 311 €

TRANSITION ECOLOGIQUE			
Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Ecologie au Pré pour Tous	600 €		600 €
Le Jardin de Jules	200 €		200 €
Le Jardin des Copains	200 €		200 €
Le Jardin des Médiations et des Plantes médicinales	200 €		200 €
Le Jardin des Sentes	200 €		200 €
Le Jardin Divers	200 €		200 €
CENEAG	200 €		200 €
Le 63	200 €		200 €
Les Ressourcés	500 €		500 €
Le Pouce Vert	200 €		200 €
Total Transition écologique	2 700 €	0 €	2 700 €

BIEN ÊTRE ANIMAL			
Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Chat c'est chouette	1 000 €		1 000 €
Les Chachoux	1 000 €	1 600 €	2 600 €
Total Bien être animal	2 000 €	1 600 €	3 600 €

DIVERS – TRANSVERSALITE			
Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
4BIS	1 500 €	1 500 €	3 000 €
Amicale Babylone	3 000 €	1 000 €	4 000 €
Atoutam	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Au Pré Obatala	500 €	1 500 €	2 000 €
Averroes	8 000 €	1 400 €	9 400 €
Dans ma petite cuisine	1 000 €		1 000 €
Ekhal Shlomo	4 000 €		4 000 €
El Condor au Pré	200 €		200 €
Fonte Lima 238	500 €	500 €	1 000 €

Jeux Pré Partez	13 000 €	2 000 €	15 000 €
L'Oiseau Lyre	1 500 €	1 500 €	3 000 €
La Main Pré du Cœur	1 400 €		1 400 €
La Marmite Sauvage	200 €	200 €	400 €
La Paille et le Mil	1 050 €		1 050 €
La Place des Grenouilles	500 €		500 €
Les Copains d'Abord !	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Maieutique	500 €	500 €	1 000 €
Mouvement chrétien des retraités	120 €		120 €
Transonore	1 500 €	1 500 €	3 000 €
UNC	1 000 €		1 000 €
Total Divers	41 970 €	15 600 €	57 570 €

AMICALES LOCATAIRES

Associations	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
ADLPL	500 €		500 €
Amicale Deltéral	400 €		400 €
Amicale du 14 juillet	250 €		250 €
Amicale Gabriel Péri	500 €	2 750 €	3 250 €
Locamichevreul	200 €		200 €
Total Amicales locataires	1 850 €	2 750 €	4 600 €

SOLIDARITE

Associations et établissements	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Août Secours Alimentaire	1 000 €		1 000 €
CCAS	938 300 €		938 300 €
Habitat Cité	500 €		500 €
Les Colis de l'Espoir		2 500 €	2 500 €
La Croix Rouge	2 000 €		2 000 €
Les Petits Frères des Pauvres	1 000 €		1 000 €
Les Restos du Cœur	4 000 €		4 000 €
Les Solidaires du Pré	500 €	2 500 €	3 000 €
Les Us et Coutures	400 €		400 €
Total Solidarité	947 700 €	5 000 €	952 700 €

POLITIQUE DE LA VILLE

	Subvention de fonctionnement	Projet	Total 2023
Fonds d'initiative associative (FIA) & Fonds de participation des habitants (FPH)		9 500 €	9 500 €
Total Politique de la ville		9 500 €	9 500 €

TOTAL GENERAL	1 424 881 €	51 450 €	1 476 331 €
----------------------	--------------------	-----------------	--------------------

- De conclure une convention avec chaque association percevant une subvention supérieure ou égale à 8 000 € en numéraire ou en valorisation et d'approuver les termes de la convention type approuvée précédemment ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer les conventions avec les associations recevant plus de 8 000 € en numéraire ou en valorisation, et tout document afférent, y compris les avenants ;
- D'imputer les dépenses en résultant au budget communal.

■ ■ ■

2023/15. VIE ASSOCIATIVE. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA BOURSE DU TRAVAIL

Rapporteur : monsieur le maire

Mes chers collègues, depuis le début de l'année 2023, nous sommes mobilisés contre la réforme des retraites que nous impose le gouvernement. Plus de 70% des Français et 90% des actifs s'y opposent. L'Intersyndicale mobilise toutes les travailleuses et tous les travailleurs pour faire entendre notre voix. Assemblées générales, mise à disposition de cars pour emmener les grévistes rejoindre les cortèges des manifestations parisiennes, tout cela a un coût. De notre côté, nous avons, par exemple, été nombreux à rejoindre inlassablement les cars de l'Union locale Pantin Le Pré Saint-Gervais. Pour faire face à ces dépenses importantes sur cette année 2023, cette année de lutte, je vous propose d'accorder une subvention à la Bourse du travail et qu'elle soit augmentée de 20% par rapport au montant accordé sur l'année précédente, et donc d'acter une subvention de 6 000 €.

Note de synthèse

Chaque année, la ville du Pré Saint-Gervais apporte un soutien financier à la Bourse du Travail. Cette subvention permet aux syndicats de mener leurs actions de défense des droits des salariés, d'accompagner les travailleuses et travailleurs tout au long de leur carrière ou d'acheter le matériel nécessaire à leur activité.

Le début de cette année 2023 est notamment marqué par le combat de l'intersyndicale contre une réforme des retraites que souhaite imposer le gouvernement, alors que plus des trois quarts des Français y sont opposés. Les partis politiques de gauche et l'ensemble des syndicats sont mobilisés contre cette réforme injuste et inutile.

Depuis le mois de janvier, la municipalité a exprimé à plusieurs reprises son soutien aux actions menées par les syndicats présents sur le territoire dans le cadre de leur opposition à ce projet de réforme. Par exemple, pour permettre aux agents grévistes de la ville de se rendre aux nombreuses manifestations intersyndicales organisées à Paris ces derniers mois, l'Union locale Pantin Le Pré Saint-Gervais a mis à disposition des cars et a organisé des rassemblements. Ces actions ont été bénéfiques dans la lutte menée conjointement contre le recul de l'âge de départ à la retraite.

Ainsi, la ville du Pré Saint-Gervais entend soutenir financièrement les actions menées par les syndicats de la Bourse du travail dans le cadre de l'opposition à la réforme des retraites du gouvernement. Une subvention exceptionnelle de 1 000 € sera accordée, en sus de la subvention annuelle de 5 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'accorder une subvention de 6 000€ à la Bourse du travail, composée de la subvention annuelle de fonctionnement de 5 000€ et d'une subvention exceptionnelle de 1 000€ octroyée dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites ;
- D'imputer les dépenses en résultant au budget communal.

Le maire :

Merci. Y a-t-il des questions ou remarques sur cette délibération ? La parole est à Delphine Debord, puis à Cédric Guilloux.

Mme Debord :

Merci. Monsieur le maire, vous avez ouvert la séance en apportant votre soutien au mouvement social. Ensuite, le groupe communiste est intervenu sur un autre sujet et en a profité pour dire également son soutien. Je trouve donc un peu dommage qu'on n'ait pas prévu quelque chose de plus collectif. Nous voulons aussi signifier notre soutien au mouvement social, mais également aux militants écologistes. C'est-à-dire à tous ceux qui se font maltraités, matraqués, arrêtés arbitrairement et qui se battent pour qu'on n'aille pas vers le pire. Alors, j'aurais aimé vous demander une chose. Je ne sais pas si le règlement le permet mais je ferais bien un applaudissement collectif pour toutes les personnes qui luttent, sont mobilisées dans le mouvement social et dans le mouvement écologiste en ce moment, contre les méga-bassines notamment.

Le maire :

La parole est à Cédric Guilloux.

M. Guilloux :

Merci monsieur le maire. Comme vous le savez, puisque M. Dramé l'a rappelé à juste titre, je suis expert-comptable et chef d'entreprise. Je suis personnellement attaché aux valeurs de la République, aux libertés individuelles et collectives, et à l'Etat de droit. Et en tant que chef d'entreprise, j'ai un attachement profond aux conditions de travail de ceux avec qui je travaille au quotidien et à mes salariés, je pense qu'ils ne me contrediront pas.

Cette subvention à la Bourse du travail nous paraît être une dépense évidente et nécessaire. Selon la note de synthèse, elle permet aux syndicats de mener leurs actions de défense des droits des salariés, d'accompagner les travailleuses et travailleurs tout au long de leur carrière et d'acheter le matériel nécessaire à leur activité. Cette subvention se compose en deux parties, avec 6 000 € au total, dont 5 000 € d'une part et 1 000 € pour lutter contre cette réforme des retraites d'autre part.

Alors j'ai une simple question. Si la loi Macron ou Dussopt ne passe pas, à quel système revient-on ? Théoriquement, la loi qui s'appliquait jusqu'à présent est la loi Touraine, votée en 2015 sous la présidence Hollande. Et que dit cette loi ? Elle dit que les générations nées après 1973 doivent cotiser 43 années pour partir à la retraite. On doit donc travailler au minimum jusqu'à 63 ans. Je ne vais pas donner mon opinion sur la réforme Dussopt, même si je la tiens à disposition de ceux qui la voudraient, mais il serait bien qu'on précise que si cette réforme est supprimée, on en revient à la précédente - dont l'application était certes prévue pour 2027 et 2035 et le gouvernement Macron a décidé de l'accélérer - qui impose quand même 43 années de cotisation. Je vous remercie. Nous voterons pour cette subvention.

Le maire :

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Oui, Serge Robineau.

(Sortie de M. Commun à 21h19.)

M. Robineau :

Merci Delphine pour les matraqués, les poussés, les gens qui, par exemple, ont été attaqués dernièrement par les chevaux à Romainville, et tous les autres. Alors, tu parles de faire des choses ensemble. Il y a eu

des propositions, il me semble, de la part des organisations syndicales et des huit organisations syndicales dans le département, pour associer à leur action la population et les groupes politiques qui le voulaient. Je pense qu'à partir du moment où on respecte les organisations syndicales, il n'y a pas de souci.

Je voudrais aussi simplement souligner une chose que monsieur le maire a oublié de préciser. Au-delà d'être importante, cette décision a des implications. Lors de l'une de nos rencontres, je vous ai demandé de nous transmettre le courrier que le préfet de Seine-Saint-Denis vous a adressé, et qui a été reçu par d'autres maires. Vous allez nous le donner bientôt. Il faut savoir que l'Intersyndicale départementale a écrit à tous les maires du département pour leur demander un soutien, d'une manière ou d'une autre, et notamment en affichant au fronton des mairies leur soutien à la lutte contre la réforme des retraites. Cela a été fait au Pré Saint-Gervais comme dans d'autres villes. Et systématiquement, le préfet de Seine-Saint-Denis a envoyé un courrier en rappelant une chose que, juridiquement, je ne partage pas du tout, comme d'autres, à savoir que le maire a une double casquette, dont celle de représentant de l'État, et qu'à ce titre, il n'a pas à s'engager sur cette réforme. Je trouve qu'il s'agit là encore, comme pour le 49-3, d'un déni de justice et de démocratie.

Et je suis très content que ce soutien à la Bourse du travail soit porté ce soir par l'ensemble du Conseil municipal parce que c'est l'ensemble des Gervaisiens qui sont contre cette réforme aujourd'hui. Tout le monde le dit et s'accorde là-dessus. Alors j'exagère peut-être un petit peu mais quasiment 90% des salariés actifs sont contre cette réforme. Je veux rappeler que c'est vraiment un choix de société. Nous sommes dans un pays qui est la sixième puissance économique mondiale. D'autres choix sont donc possibles. Merci.

Le maire :

Merci Serge. Avant de passer au vote, je vous propose, comme l'a suggéré Delphine Debord, d'applaudir pour un monde meilleur.

L'assemblée applaudit.

Nous passons au vote sur cette subvention. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu les articles L.1611-4, L.2122-21 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'alinéa 3 de l'article 10 de la loi n°2000-231 en date du 12 avril 2000, relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu l'article 1 du décret n°2001-495 en date du 06 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi N° 2001-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°2023/02 du Conseil municipal en date du 30 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

Vu la réunion de la commission Numérique et services à la population en date du 28 mars 2023 ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir financièrement la Bourse du travail dans son fonctionnement ;

Considérant la volonté de la Ville de soutenir financièrement la Bourse du travail exceptionnellement dans le cadre de la lutte contre la réforme des retraites ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'accorder une subvention de 6 000 € à la Bourse du travail, composée de la subvention annuelle de fonctionnement de 5 000 € et d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € octroyée dans le cadre de la mobilisation contre la réforme des retraites ;

- D'imputer les dépenses en résultant au budget communal.

■ ■ ■

Le maire :

Je laisse la parole à Hawa Koné pour la délibération suivante.

2023/16. ÉDUCATION. VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL OBLIGATOIRE A L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

Rapporteuse : Hawa Koné

Merci monsieur le maire. Mes chers collègues, chaque ville est tenue de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat. Le Pré Saint-Gervais doit donc obligatoirement contribuer au fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph. Le montant de cette participation pour l'année 2023 s'élève à 123 000 €. Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le montant du forfait communal obligatoire pour l'année 2023.

Note de synthèse

Le code de l'éducation impose aux communes de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat. A ce titre, la ville du Pré Saint-Gervais doit contribuer au financement de l'école privée Saint-Joseph sous contrat d'association afin de garantir son bon fonctionnement. Pour l'année 2023, le montant de cette participation est de 123 000 €.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le montant du forfait communal obligatoire pour l'année 2023, de verser le forfait communal obligatoire à l'école Saint-Joseph, et d'imputer la dépense en résultant au budget communal.

.....

(Retour de M. Commun à 21h21.)

Le maire :

Merci Hawa. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. La délibération est adoptée à la majorité, je vous remercie.

Vu les articles L.1611-4, L.2122-21 et L.2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation et notamment son article R442-44 ;

Considérant que les communes sont tenues de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association, pour les élèves domiciliés sur leur territoire dans les mêmes conditions que pour les classes de l'enseignement public ;

Considérant pour l'année 2023, le forfait communal est de 123 000 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 26

Contre : 7 (T. MARTIN-TÉODORCZYK, J.-M. ROBINET, S. ROBINEAU, S. SJELDRUP, C. JALAT, M. VIAL, D. DEBORD)

A LA MAJORITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'approuver le montant du forfait communal obligatoire pour l'année 2023 ;
- De verser le forfait communal obligatoire à l'école Saint-Joseph ;
- D'imputer la dépense en résultant au budget communal.

■ ■ ■

Le maire :

Je laisse la parole à Abdelouhab Kouissi pour la délibération suivante.

2023/17. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE. APPROBATION DES CONVENTIONS DE SUBVENTIONNEMENT AVEC LES SOCIETES DI TUTTO UN PO' ET LA CASETTA DU PRE

Rapporteur : Abdelouhab Kouissi

Merci monsieur le maire. J'ai le très grand plaisir de présenter cette délibération sur les conventions de subventionnement avec Di Tutto Un Po' et La Casetta du Pré. En effet, dans le cadre du dispositif « Centres-villes vivants » et des accords que nous avons passés avec l'État et la Métropole, le projet de revitalisation du centre-ville se traduit notamment par l'attribution d'une aide financière aux commerçants et artisans qui réalisent des travaux de rénovation dans leur boutique.

Je rappelle que ce dispositif comporte certaines contraintes. La surface commerciale doit être inférieure à 300 m². Le chiffre d'affaires annuel du commerce ne doit pas dépasser un million d'euros, même si je souhaite à tous les commerçants et artisans de pouvoir le dépasser. Enfin, l'adresse doit se situer dans le périmètre défini. Nous restons dans le centre-ville mais nous avons élargi ce périmètre au maximum de ce que la loi nous permet. C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas parfois répondre à toutes les demandes de commerçants. Mais nous cherchons toujours à voir comment on peut les aider.

Nous pouvons attribuer une aide représentant entre 40% et 70% du montant total des travaux, selon la qualité du projet et le niveau d'investissement, avec un plafond maximal fixé à 25 000 € hors taxes. Nous avons aussi mis en place un accompagnement sur mesure des commerçants pour que leurs travaux se passent le mieux possible. Les agents du service Commerce et de la direction de l'urbanisme suivent les commerçants pour que leurs démarches se fassent le plus rapidement possible.

Cette délibération concerne donc deux commerces. Le premier est Di Tutto Un Po', le traiteur italien situé au 1 rue Danton. Il s'agit de la réalisation de travaux de rénovation, de devanture commerciale et d'enseigne. Le coût total est estimé à 20 530 € hors taxes et nous proposons une subvention de 14 371 €, c'est-à-dire le plafond maximal de 70%. Le second commerce est La Casetta du Pré, la toute nouvelle

épicerie fine tenue par Maud au 61 rue André Joineau. La convention porte sur la réalisation de travaux de rénovation, de devanture commerciale et d'enseigne, avec un cout estimé à 14 310 € hors taxes. Nous proposons également l'aide maximale, à savoir un montant de 10 017 €.

Nous vous proposons donc ce soir d'approuver cette délibération et les aides que nous souhaitons accorder à ces deux commerçants.

Note de synthèse

La ville du Pré Saint-Gervais s'est engagée, avec le soutien de l'Etat (subvention FISAC) et de la métropole du Grand Paris (subvention FIMACS), dans la mise en place d'un projet de revitalisation de son centre-ville. Cette revitalisation se traduit notamment par l'attribution d'une aide financière aux commerçants et artisans gervaisiens afin qu'ils réalisent des travaux de rénovation de leur boutique.

Ce dispositif s'adresse aux commerces dont :

- La surface commerciale est inférieure à 300 m²,
- Le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas un million d'euros,
- L'adresse se situe dans le périmètre défini (ci-après).



Les travaux subventionnables concernent :

- La rénovation de la devanture commerciale : enseigne, store, vitrine, éclairage, etc.
- La mise en accessibilité du local aux personnes à mobilité réduite,
- Et la mise en sécurité de la boutique.

Ces travaux devront respecter l'ensemble des prescriptions urbanistiques et architecturales définies dans le cadre des autorisations d'urbanisme délivrées.

Selon le niveau d'investissement et la qualité du projet, le montant de l'aide peut varier entre 40% et 70% du montant total H.T. des travaux avec un plafond fixé à 25 000 € H.T. par commerce.

Après examen des dossiers de demande de subvention déposés auprès des services municipaux référents, il est proposé d'octroyer une aide financière :

- De 14 371 € à la société Di Tutto Un Po', traiteur italien sis 1 rue Danton, pour la réalisation des travaux de rénovation, de devanture commerciale et d'enseigne, dont le coût prévisionnel H.T. s'élève à 20 530 € ;
- De 10 017 € à la société La Casetta du Pré, épicerie fine sise 61 rue André Joineau, pour la réalisation des travaux de rénovation, de devanture commerciale et d'enseigne, dont le coût prévisionnel H.T. est 14 310 €.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'accorder une subvention de :
 - 14 371€ à la société Di Tutto Un Po',
 - 10 017€ à la société La Casetta du Pré ;

- D'approuver les termes des conventions d'octroi de subvention ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer les conventions partenariales annexées, ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;
- D'imputer les dépenses en résultant au budget communal.

Le maire :

Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le code de commerce et notamment son article L750-1-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 mai 2018, approuvant la convention au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) pour le financement d'une opération collective en milieu urbain sur le territoire du Pré Saint-Gervais ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 décembre 2019, approuvant le contrat métropolitain de développement « Centres-villes vivants » relatif à l'attribution d'une subvention au titre du fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS) ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 6 mai 2020, approuvant la convention d'octroi de subvention dans le cadre du programme de rénovation des boutiques du centre-ville ;

Vu la réunion de la commission Numérique et services à la population en date du 28 mars 2023 ;

Considérant que la ville du Pré Saint-Gervais s'est engagée, avec le soutien de l'Etat et de la métropole du Grand Paris dans la mise en place d'un projet de revitalisation de son centre-ville visant à renforcer l'attractivité du cœur de ville ;

Considérant que dans ce cadre, et afin de favoriser la modernisation des boutiques et d'améliorer l'image du centre-ville, une aide financière est proposée aux commerçants et artisans gervaisiens en vue de réaliser des travaux pouvant concerner la rénovation des devantures commerciales, la mise en accessibilité et la mise en sécurité des locaux situés en centre-ville ;

Considérant que le montant d'aide peut atteindre, selon le niveau d'investissement et la qualité du projet, de 40% à 70 % du montant total H.T. des travaux subventionnables avec un plafond de subvention fixé à 25 000 € H.T ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer, dans le cadre d'une convention, le montant de l'aide, les modalités de son attribution ainsi que les engagements du bénéficiaire ;

Considérant que les dossiers de demande de subvention déposés par les sociétés Di Tutto Un Po' pour le traiteur italien sis 1 rue Danton et La Casetta du Pré pour l'épicerie fine sise 61 rue André Joineau, répondent aux critères d'éligibilité du programme de rénovation des boutiques du centre-ville ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'accorder une subvention de :
 - 14 371€ à la société Di Tutto Un Po',
 - 10 017€ à la société La Casetta du Pré ;
- D'approuver les termes des conventions d'octroi de subvention ;

- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant à signer les conventions partenariales annexées, ainsi que tout document afférent à la présente délibération ;
- D'imputer les dépenses en résultant au budget communal.

■ ■ ■

Le maire :

Nous passons à la délibération suivante qui nous est présentée par Clauthilde Choffrut.

2023/18. TRANSITION ECOLOGIQUE. ADHESION A L'ASSOCIATION ÉLECTRONS SOLAIRES 93

Rapporteure : Clauthilde Choffrut

Merci monsieur le maire. L'association Électrons solaires 93 a été créée en 2016 à l'initiative d'habitants du Pré Saint-Gervais, des Lilas et de Bagnole, engagés localement pour la transition énergétique. En 2018, une coopérative a également été créée et la Ville fait partie des 43 sociétaires, en ayant pris 30 parts sociales, dans le but de soutenir le développement d'énergie renouvelable, locale et citoyenne.

Depuis, Électrons solaires 93 a effectué deux installations, une sur une école des Lilas avec 117 panneaux photovoltaïques et une sur un collège de Bondy avec 318 panneaux. Un futur projet est prévu à Romainville. En parallèle, l'association continue d'exister, en sus de la coopérative, avec comme objectif principal de sensibiliser le grand public à la sobriété énergétique et au développement des énergies renouvelables et locales.

Au vu de la politique volontariste de transition écologique menée par la Ville et du contexte énergétique actuel, il est proposé d'adhérer à l'association Électrons solaires 93 pour un montant annuel de 50 €, et ce afin de soutenir ses actions et de développer des partenariats pour mieux sensibiliser les Gervaisiens à cette problématique.

Note de synthèse

L'association Électrons Solaires 93 a été créée en 2016 à l'initiative d'habitants du Pré Saint-Gervais, des Lilas et de Bagnole, engagés localement pour la transition énergétique.

Accompagné par Énergie partagée, le projet de l'association était de préfigurer la création d'une société coopérative ayant pour objet l'installation de panneaux photovoltaïques, la collecte d'épargne citoyenne pour financer les frais d'installation et d'entretien des panneaux et le remboursement de l'emprunt par la revente de l'électricité. Cette coopérative est dorénavant créée et a réalisé deux installations. La Ville a pris 30 parts sociales (soit 3 000 €) en 2018 pour soutenir le développement d'énergie renouvelable, locale et citoyenne.

En parallèle, l'association continue d'exister en sus de la coopérative avec comme objectif principal de sensibiliser le grand public à l'efficacité et à la sobriété énergétiques et au développement des énergies renouvelables locales. Si la coopérative a une vocation opérationnelle (installation et suivi de la production des panneaux photovoltaïques), l'association a ainsi une vocation complémentaire de pédagogie.

Au vu de la politique volontariste de transition écologique menée par la Ville et du contexte énergétique actuel, il est proposé d'adhérer à l'association Électrons Solaires 93 pour un montant annuel de 50 €, afin

de soutenir leurs actions et de développer des partenariats pour mieux sensibiliser les Gervaisiennes et Gervaisiens à cette problématique.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver l'adhésion à l'association Électrons Solaires 93 ;
- D'autoriser le maire, sa représentante ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion ;
- De désigner monsieur le maire en qualité de représentant de la commune du Pré Saint-Gervais et Clauthilde Choffrut en qualité de représentante suppléante ;
- D'imputer les dépenses en résultant au budget communal.

Mme Choffrut :

Monsieur le maire, si vous le permettez, je souhaiterais laisser la parole à Michel Vial, qui fait partie de cette association. Je vous remercie.

M. Vial :

Merci. Tout d'abord, je ne prendrai pas part à ce vote puisque je fais partie du conseil d'administration de l'association et je préside également la coopérative. Ensuite, je vais apporter quelques petits compléments.

Alors, concernant l'association, puisqu'elle fait également de la sensibilisation et de la communication, nous menons actuellement une opération précise qui s'appelle Défi Déclics. Il s'agit d'un genre de challenge relevé par des familles du Pré Saint-Gervais, des Lilas et de Pantin. L'objectif est de les inciter à économiser l'énergie le plus possible. C'est en cours. Cela se fait surtout en période d'hiver, au moment où on consomme le plus. La cérémonie de clôture, avec le rendu des résultats, se tiendra ici, dans cette salle, le 12 mai. Donc voilà une action concrète de cette association.

Quant à la coopérative, Clauthilde a assez bien décrit ce qu'elle fait. Je voudrais ajouter quelques éléments de contexte au niveau du Pré Saint-Gervais, puisque notre terrain de jeu en fait, c'est Est Ensemble, et pas seulement la commune. C'est Est Ensemble et même, sans exclusive, on peut éventuellement aller un peu plus loin. D'abord quelques éléments de contexte général. Les projets que nous réalisons sont assez importants. Nous n'en avons menés que deux en quelques années. Cela peut paraître peu mais c'est très compliqué, pas tant techniquement qu'administrativement. C'est très, très lourd, que ce soit au Pré ou ailleurs. Et puis, on va dire que, politiquement, rien n'est fait en réalité au niveau de l'Etat pour encourager les initiatives citoyennes, malgré tout ce qu'on entend de tous les côtés, malgré tous les discours possibles et imaginables sur l'encouragement aux énergies renouvelables. Nos principales subventions viennent en fait de la Région. Nous avons un peu de financements de la part des communes, du Département et également d'Est Ensemble. Mais le gros vient de la Région. Donc, voilà les difficultés d'une manière un peu générale.

Au Pré Saint-Gervais, j'ai un grand regret. Le siège de l'association est au Pré. Le siège de la coopérative est au Pré. La ville du Pré a été une des premières communes à prendre des parts dans la coopérative. Et pourtant, jusque-là, nous n'avons pas réussi à équiper un toit au Pré Saint-Gervais. Bon, il y a x raisons à cela. Quand l'équipement de l'école Anatole France s'est fait, nous n'étions pas encore tout à fait en ordre de marche. Il y a eu aussi un raté, à mon avis, sur l'équipement qui va se faire sur le gymnase Nodier. Pardon, le gymnase Séverine. Je les confonds parce que, autant le gymnase Nodier que le gymnase Séverine, nous les avons en leur temps déjà explorés, on avait regardé ce qu'on pouvait faire dessus. Mais là, je dirai que nous n'avons pas été prévenus à temps et nous n'avons pas pu nous inscrire dans le délai au niveau de l'appel d'offres. Une autre occasion se représentera probablement.

Enfin, pour terminer, je voulais dire que nous faisons quand même un petit peu marcher l'économie locale malgré tout, puisque notre expert-comptable est un cabinet gervaisien bien connu autour de cette table. Il intervient non seulement pour nous mais aussi pour les sept ou huit autres coopératives identiques à la nôtre qui tournent sur la région parisienne. Je crois que cela mérite d'être noté.

Le maire :

Merci Michel. La précision méritait d'être faite. Au sujet du Défi Déclics dont tu as parlé, une double page lui sera consacrée dans le prochain Prévoir, que vous recevrez dans vos boîtes aux lettres la semaine prochaine. La parole est à Cédric Guilloux, puis à Anna Coulon.

M. Guilloux :

Pour les raisons que Michel vient d'évoquer, je ne prendrai pas part au vote.

Mme Coulon :

D'après ce que j'ai compris, les toits du Pré ne sont pas, à priori, assez grands pour accueillir du photovoltaïque. Mais cette adhésion, même si elle est symbolique et qu'elle a pour but de soutenir aussi l'association, peut-elle déboucher, avec la Ville, sur des actions pédagogiques auprès des écoles, en plus de Défi Déclics auprès des familles, pour sensibiliser aux énergies renouvelables ? Je parle de cela parce qu'il y a deux jours, mon fils et certains de ses copains m'ont parlé d'un jeune étudiant venu en classe leur parler de la géothermie. Cela les a passionnés et j'en ai plus appris par eux. C'est donc très intéressant et les enfants sont très friands de ces informations. Voilà, c'est tout. Merci.

Mme Choffrut :

Effectivement, vu que vous en parlez, madame Coulon, il y a tout un volet pédagogique dans la mise en place de la géothermie sur le Pré Saint-Gervais, avec Unigéo. Presque toutes les classes de CM1 du Pré vont avoir cette information. Cela se fera en deux temps. Il y aura un premier temps d'explication sur la géothermie. Et puis, 15 jours après, il me semble, une visite sera organisée sur site, quand le site de forage sera installé. Ensuite, s'agissant d'Électrons solaires 93, il me semble que vous intervenez dans les écoles. Mais nous n'en avons pas reparlé dernièrement.

M. Vial :

Oui, nous pouvons évidemment intervenir dans les écoles. Alors, nous intervenons plutôt dans les écoles que nous avons équipées puisque là, il y a une vraie motivation, en tout cas, une motivation supplémentaire pour sensibiliser les enfants. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de le faire, nous autres, sur les établissements que nous avons équipés car ce n'est pas si évident que cela. Cela tient à la volonté des chefs d'établissement et elle n'est pas toujours évidente. Mais d'autres associations autour de nous, que ce soit sur Paris, Plaine Commune ou ailleurs, font des choses très intéressantes en matière de sensibilisation pour les mêmes. Et nous espérons bien pouvoir le faire aussi de notre côté.

Le maire :

Merci. Je vous propose de passer au vote. Nous avons noté que Michel Vial et Cédric Guilloux n'y prendront pas part. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu les statuts de l'association Électrons Solaires 93 ;

Vu la réunion de la commission Aménagement et cadre de vie date du 28 mars 2023 ;

Considérant que l'association Électrons Solaires 93 a comme objectif principal de sensibiliser le grand public à propos des énergies renouvelables à travers la maîtrise des consommations (efficacité et sobriété) et le développement de production locale ;

Considérant la politique volontariste de transition énergétique développée par la Ville et le contexte énergétique actuel ;

Considérant que l'adhésion annuelle pour une collectivité est de 50 € ;

Considérant que l'adhésion de la ville permettra de soutenir les actions de l'association et de développer des actions de sensibilisation à destination des Gervaisiennes et Gervaisiens ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
NPPV : 2 (C. GUILLOUX, M. VIAL)

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'approuver l'adhésion à l'association Électrons Solaires 93 ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion ;
- De désigner monsieur le maire en qualité de représentant de la commune du Pré Saint-Gervais et Clauthilde Choffrut en qualité de représentante suppléante ;
- D'imputer la ou les dépenses en résultant au budget communal.

■ ■ ■

Le maire :

Avant de passer au point suivant, je reviens sur la délibération présentée tout à l'heure par Mélanie Ben Oliel au sujet des subventions aux associations. Je demande aux élus, membres du conseil d'administration d'une des associations pour laquelle nous avons voté une subvention, de ne pas oublier de se signaler auprès d'Elise afin qu'elle puisse faire son travail dès ce soir. D'ailleurs, si cela vous convient, je vous propose de prendre une minute pour le faire maintenant. Je demande aux élus concernés de bien vouloir lever la main. Il y a donc Anna Coulon, Jean-Abel Pécault, Stéphane Commun, Hawa Koné, Jean-Marc Robinet, Coralie Cochetoux, Abdelouhab Kouissi, Sandrine Feuillet, Mehdi Salemkour, et Michel Vial. Est-ce que c'est bon pour l'administration ? Oui, c'est noté. Merci beaucoup.

Mes chers collègues, la prochaine délibération portera sur la création de mini-jardins, projet issu du budget participatif. Alors nous vous proposons d'en profiter pour faire avant un point sur l'avancée des projets lauréats de la dernière édition du budget participatif. Je laisse ainsi la parole à Mélanie Ben Oliel.

POINT D'INFORMATION. AVANCEE DES PROJETS LAUREATS DE LA DERNIERE EDITION DU BUDGET PARTICIPATIF

Rapporteuse : Mélanie Ben Oliel

Merci monsieur le maire. Effectivement, je tenais à profiter de la délibération présentée ce soir par Clauthilde Choffrut pour faire un point et passer en revue les projets issus de la seconde édition du budget participatif. Nous avons sept projets lauréats autour de la thématique « ville à hauteur d'enfants ». Cinq ont été réalisés, deux autres sont en cours. Pour rappel, les projets sont coconstruits avec les différents services concernés. J'en profite pour remercier chacune et chacun des chefs de service qui ont suivi et aidé la réalisation des projets imaginés par nos concitoyens. Cela a été compliqué mais on y est arrivé.

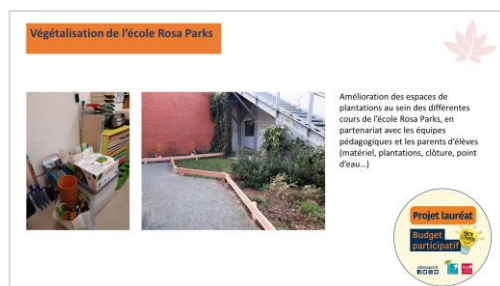


Le premier projet était la création de mini-jardins sur les trottoirs. L'idée proposée par un de nos concitoyens était de végétaliser des pieds d'immeuble, des murets ou tout autre petit espace libre, afin de compléter la nature en ville avec des plantations simples et accessibles pour tous. Une petite goutte en complément du dispositif du permis de végétaliser.



Le deuxième projet est le frigo solidaire. A l'instar de nombreuses villes, nos concitoyens, fidèles à leurs valeurs de solidarité et de partage, ont également plébiscité ce dispositif. Ce frigo solidaire a d'ailleurs été livré ce matin. Il sera implanté devant la maison des associations, donc dans un lieu de passage, afin que tout le monde puisse le remplir et/ou l'utiliser en cas de besoin. Nous sommes d'ores et déjà en partenariat avec le Franprix situé juste en face et certains commerçants du marché, et ce pour limiter le gaspillage alimentaire. Nous restons ouverts à toute proposition d'autres commerçants.

Le projet suivant est celui de la végétalisation de l'école Rosa-Parks. Il a été présenté par les équipes enseignantes et les parents d'élèves qui souhaitent améliorer les nouveaux espaces verts de l'école maternelle Rosa-Parks afin d'avoir encore plus d'espaces de plantations à hauteur d'enfant.



Ensuite, le projet La ressourcerie du Pré, grandement plébiscité par toutes et tous, est porté en partenariat avec l'association Les Ressourcés. Comme je l'ai déjà dit, ce projet fait sens et il réclame du temps pour être bien réalisé. Ainsi, en parallèle de la recherche d'un lieu adéquat et dédié afin de d'offrir un espace suffisant à cette économie sociale et solidaire qui est grandissante et nécessaire (mais là, c'est encore un autre débat), un local situé avenue Jean Jaurès a été mis à disposition du collectif pour faciliter les collectes, tout comme l'achat d'un vélo spécifique avec une remorque qui facilitera la récupération et les tournées des bénévoles.

La biodiversité urbaine par les enfants, autre projet fortement apprécié et porté par l'association gervaisienne Nature en ville, verra, après étude de la flore, la mise en place de panneaux explicatifs, avec un jeu de piste, au sein du square Henri-Sellier.



A aussi été retenu un parcours de street art. Toujours dans cette dynamique de s'approprier les espaces urbains et de permettre la rencontre des cultures, un parcours de fresques artistiques sera mis en place sur plusieurs espaces de la ville. Cela commencera avec celle de la façade de la piscine, que vous pouvez voir en haut à gauche, celle de la cour de l'espace Jules-Jacquemin ainsi que celle des escaliers du passage de la mairie. D'autres sont à venir et nous ne manquerons pas de vous les partager dès que possible.

Enfin, il y a également le projet Une ville exemplaire pour ses animaux. Comme vous le savez, le bien-être animal est devenu indispensable au maintien de l'équilibre de notre fragile écosystème et nos concitoyens partagent ce sentiment en ayant fortement plébiscité ce projet. Malheureusement, sa concrétisation prend un peu plus de temps que prévu car nous devons trouver les lieux adéquats, les moins contraignants pour tous. Nous avançons donc à pas de souris, sans mauvais jeu de mots, pour le finaliser dans les meilleures conditions possibles.



Voilà, si monsieur le maire m'y autorise, je terminerai en remerciant encore nos concitoyens qui ont massivement participé à cette édition, avec des projets dont la pertinence et la diversité permettent de poursuivre la transition de notre cité. Je remercie aussi les services qui ont accompagné les porteurs de projet. La journée d'inauguration de ces projets de la seconde édition est prévue le samedi 15 avril. Nous vous y attendons nombreuses et nombreux. Je vous invite aussi à noter d'ores et déjà dans vos agendas que la prochaine édition du budget participatif de la ville du Pré Saint-Gervais sera lancée à la rentrée lors du Forum des associations. Merci.

Le maire :

Merci Mélanie. La journée d'inauguration se déroulera le samedi 15 avril à partir de 11 heures à l'école Rosa-Parks. Je vous propose de passer maintenant à la délibération présentée par Clauthilde Choffrut.

■ ■ ■

2023/19. TRANSITION ECOLOGIQUE. MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE AU PERMIS DE VEGETALISATION HORS-SOL ET LA CREATION DE MINI-JARDINS

Rapporteuse : Clauthilde Choffrut

Merci monsieur le maire. Depuis 2019, la ville du Pré s'est engagée dans une démarche volontariste de transition écologique et souhaite encourager le développement de la végétalisation de l'espace public, en s'appuyant sur une démarche participative et une implication de toutes et toutes, habitants, associations, commerçants, établissements scolaires. Ces petites poches de végétation sont importantes pour la préservation et le développement de la biodiversité, en particulier pour les insectes pollinisateurs. C'est bien loin d'être « des gouttes d'eau », contrairement à ce qu'a dit M. Roger lors de la commission Aménagement. En tout cas, nous n'avons pas la même vision des choses et ce n'est pas nouveau.

J'en profite pour rappeler que vous trouvez les informations sur le permis de végétaliser sur le site internet de la Ville et que vous pouvez faire simplement la demande de ce permis via Mes démarches.

Pour en revenir à la délibération de ce soir, il s'agit de modifier la convention d'occupation temporaire du domaine public, qui aujourd'hui porte seulement sur des projets hors sol, afin de la faire évoluer et d'intégrer des projets en pleine terre. En effet, lors de la seconde édition du budget participatif, les Gervaisiens ont largement plébiscité le projet de mini-jardins sur les trottoirs. Arrivé en 4^e position des votes, ce projet vise à accompagner les habitants qui souhaiteraient désimperméabiliser l'espace présent devant chez eux pour le végétaliser. Cela permettra d'accroître la place de la nature en ville. Dans ce cadre, les Gervaisiens pourront bénéficier d'un mini-jardin. Cela signifie que la Ville s'engage à prendre en charge les travaux permettant de livrer des espaces prêts à jardiner (percée du trottoir, création de fosses de plantation, achat des premiers végétaux). Le demandeur ou la demandeuse s'engage pour sa part à entretenir le dispositif toute l'année et à replanter si nécessaire. Ce soir, il vous est donc demandé de valider cette modification de la convention.

Note de synthèse

Lors de la seconde édition du budget participatif, les Gervaisiennes et Gervaisiens ont largement plébiscité le projet des « Mini-jardins sur les trottoirs », arrivé en 4^e position des votes. Ce projet vise à accompagner, en complément du permis de végétaliser, les habitants qui souhaiteraient désimperméabiliser l'espace présent devant chez eux pour le végétaliser. Cela permettra d'accroître la place de la nature en ville.

Dans ce cadre, après l'étude technique de leur dossier et signature d'une convention temporaire d'occupation du domaine public, les Gervaisiennes et Gervaisiens pourront bénéficier d'un mini-jardin. Cela signifie que la Ville s'engage à prendre en charge les travaux permettant de livrer des espaces « prêts à jardiner » : percée du trottoir, création de la fosse de plantation, achat des premiers végétaux. Le demandeur ou la demandeuse s'engage à entretenir le dispositif et à replanter si nécessaire.

Ainsi, il paraît opportun de modifier la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au permis de végétaliser hors-sol et la création de mini-jardins afin d'intégrer ce nouveau dispositif et harmoniser les pratiques.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la modification de convention d'occupation temporaire du domaine public permettant la végétalisation hors-sol et la création de mini-jardins, et d'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer ladite convention.

.....

(Sortie de M. Guilloux à 21h44. Sortie de Mme Feuillet à 21h45.)

Le maire :

Merci Clauthilde. Y a-t-il des questions ou des remarques sur ce qui vient d'être présenté ? La parole est à Grégoire Roger.

M. Roger :

Merci monsieur le maire. Effectivement, madame Choffrut, nous ne partageons pas la même vision de la transition écologique. Cela ne veut pas dire que nous allons voter contre ce projet puisque, comme vous l'avez dit, les Gervaisiens l'ont sollicité lors du budget participatif. En même temps, je les comprends quand je vois ce que vous faites.

Néanmoins, il me semble qu'en commission, vous avez rappelé qu'une dizaine de permis de végétaliser ont été demandés depuis 2019. Cela fait 4 ans. Et de mémoire, ce sont essentiellement des entreprises qui s'en occupent. On en a aussi parlé en commission, ce dispositif existe déjà sur Paris et ce n'est pas une réussite. Globalement, cela ne marche pas très bien et les projets sont souvent abandonnés. Vous avez également expliqué en commission qu'il n'y avait pas tant d'espaces que ça sur la ville du Pré Saint-Gervais où ces mini-jardins pourraient voir le jour. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire mais j'ai effectivement quelques doutes sur le résultat final.

Par ailleurs, j'en profite pour revenir rapidement sur un point, madame Choffrut, puisque cela fait déjà plusieurs fois que je vous le demande. Sur le projet du centre-ville, une carte présentant le projet a été fournie par le cabinet AREP. Mais il n'y a pas de légende sur cette carte. Donc on ne sait pas, concrètement, à quoi correspondent les différents éléments de la carte. Est-ce que ce sont les arbres existant déjà ? Est-ce que ce sont de nouveaux arbres ? Vous avez parlé de 80 arbres. Mais pour le coup, on ne peut pas le savoir. Donc j'aimerais bien que cette carte soit un jour mise à disposition des Gervaisiens.

Enfin, puisqu'on parle de transition écologique, je me permets un aparté très rapide, si monsieur le maire m'y autorise. Lors du dernier conseil municipal, nous n'avions pas pu répondre aux propos de M. Commun qui, d'une certaine manière, démontraient que, des fois, nous pouvons nous rejoindre. Lors de cette séance, il a dit « La deuxième ville la plus dense de France est Vincennes. Oui, Vincennes, avec cette grande forêt à côté. Si nous sommes les premiers, la deuxième ville, c'est Vincennes. Et je ne suis pas convaincu que les Vincennois se sentent aujourd'hui dans une densité extrême. » D'une certaine manière, vous avez en partie raison, monsieur Commun. Alors quand même, pour rappel, il y a 50 000 habitants à Vincennes pour une superficie de 1,91 km², soit 26 000 habitants au km². C'est donc extrêmement dense. Vous avez parlé du bois de Vincennes. Il fait quasiment 10 km². Sauf que dans le calcul, on n'en tient pas compte. Vous le savez bien, monsieur Commun, le bois de Vincennes appartient à la ville de Paris et non à la ville de Vincennes. Il ne rentre donc pas en ligne de compte quand on calcule sa densité. Mais si on intègre le bois de Vincennes à la superficie de la ville, on tombe à 4 000 habitants au km².

Monsieur Commun, Madame Choffrut, au-delà de cette erreur technique, ce qu'il fallait retenir de cette intervention, c'est qu'on peut dire oui à l'hyper-densification mais avec des espaces verts en conséquence. Je vous remercie.

Le maire :

Alternative gervaisienne a pu s'exprimer. La mauvaise foi étant de mise, je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération 2013/70 en date du 13 octobre 2013 approuvant le programme d'actions de l'agenda 21 de la Ville ;

Vu le projet de création de mini-jardins issu de la seconde édition du budget participatif ;

Considérant que la végétalisation du domaine public constitue une des réponses au changement climatique et qu'elle peut contribuer à renforcer le lien social ;

Considérant qu'il a été fait le choix de végétaliser le domaine public par des réalisations portées par les habitants et soutenues la commune ;

Considérant que la pose de bacs à fleurs a constitué la première action de végétalisation de l'espace public autorisée par une convention d'occupation du domaine public ;

Considérant qu'à l'issue de la deuxième édition du budget participatif, la création de mini-jardins a été choisie et constitue la seconde action de végétalisation de l'espace public ;

Considérant la nécessité de modifier les termes de la convention d'occupation temporaire afin d'intégrer ce nouveau mode de végétalisation ;

Vu la convention modifiée ci-annexée ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'approuver la modification de convention d'occupation temporaire du domaine public relative au permis de végétalisation hors-sol et la création de mini-jardins ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer ladite convention.

■ ■ ■

(Sortie de Mme Coulon à 21h46.)

Le maire :

Je laisse la parole à Stéphane Commun pour la délibération suivante qui concerne le rapport de la CLECT.

2023/20. INTERCOMMUNALITE. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Rapporteur : Stéphane Commun

Merci monsieur le maire. Comme chaque année au moment du vote du budget, nous sommes amenés à nous prononcer également sur l'approbation du rapport de la CLECT. Comme je l'ai évoqué dans le cadre du vote sur le budget de la Ville, les bases fiscales étant réévaluées, cela aura également un effet sur la part fiscale qui revient à Est Ensemble.

Pour rappel, dans le cadre de nos relations avec l'intercommunalité, le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) se décompose en trois parts distinctes : le FCCT Part fiscale, le FCCT Part équilibre et FCCT Transferts.

Pour la première partie, le FCCT Part fiscale, et en lien donc avec la réévaluation des bases de la taxe foncière, on observe une augmentation de 166 384 €, soit +4,1%, entre 2022 et 2023. Ces éléments n'ont pas d'impact pour le budget de la ville du Pré Saint-Gervais car, je le rappelle, il s'agit d'une forme de transit. Ces fonds proviennent de la Métropole et transitent par la Ville pour revenir in fine à Est Ensemble.

S'agissant de la part équilibre, celle-ci avait déjà évolué en 2022 et s'élève actuellement à 156 131 €. Elle évolue très, très légèrement. Ce ne sont que quelques ajustements, il n'y a donc rien de particulier à cet endroit. Je rappelle que la part équilibre correspond à l'investissement de la ville du Pré Saint-Gervais pour participer à l'effort budgétaire du territoire Est Ensemble.

La dernière partie, le FCCT Transferts, correspond à tous les éléments qui sont intervenus depuis la création d'Est Ensemble, avec les transferts de compétences qui ont eu lieu entre 2012 et aujourd'hui. Ces derniers sont tous repris dans le document que vous avez eu. En 2022, cette part s'élevait à environ 124 000 €. Son montant sera de 118 902 € en 2023, avec donc une diminution d'environ 5 000 € par rapport à l'an passé. Cela est notamment dû au fait qu'un des services, dans le cadre de l'insertion, n'a pas été complètement réalisé au titre de l'année 2022. Donc nous ne le paierons pas à 100%.

Ce soir, il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales adopté le 16 janvier 2023.

Note de synthèse

La commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'établissement public territorial (EPT) Est Ensemble s'est réunie le 16 janvier 2023. Les charges évaluées lors de cette commission ont fait l'objet d'un rapport spécifique, qui doit être présenté aux villes membres du territoire pour être soumis à leur conseil municipal. Cette évaluation a porté sur plusieurs charges, transférées à Est Ensemble.

La contribution des communes au fonds de compensation des charges transférées (FCCT) de leur EPT va permettre à celui-ci de retrouver les ressources dont disposait l'intercommunalité Est Ensemble avant 2016 (FCCT- part fiscale) et de faire face au financement des nouvelles compétences mutualisées ou transférées (FCCT - Transferts).

Les nouvelles charges transférées à Est Ensemble seront évaluées lors de chaque commission CLECT.

Le fonds de compensation des charges transférées (FCCT) se décompose en trois parties distinctes :

- FCCT Part fiscale : 4 244 699 € dont 166 384 € (4,1%) d'augmentation par rapport à 2022

Détail du calcul du FCCT	FCCT 2022	FCCT 2023
PRE SAINT GERVAIS - TOTAL FCCT	4 076 315 €	4 244 699 €
PRE SAINT GERVAIS - taxe d'habitation (part EPCI)	2 371 171 €	2 539 524 €
PRE SAINT GERVAIS - taxe foncier non bâti (part EPCI)	430 €	461 €
PRE SAINT GERVAIS – compensation par salaire (CPS)	1 704 714€	1 704 714€

- FCCT Part équilibre : 156 131 € (stable par rapport à 2022)

La CLECT met en œuvre le nouveau montant du FCCT Part équilibre, fixé à 4 000 000 € depuis 2022, soit une augmentation de 1 500 000 € consécutivement à l'adoption du pacte de gouvernance fiscale et financière (PGFF) lors du conseil de territoire du 29 mars 2022, et conformément à l'engagement 2 du PGFF.

Ainsi, le FCCT Part équilibre se répartit entre les communes de la manière suivante : « 50% revenu moyen par habitant, 50% potentiel financier ».

- FCCT Transferts – 3^e fraction : 118 902 €

Le montant total du FCCT Transferts se répartit par ville conformément aux évaluations réalisées lors des différentes CLECT qui se sont réunies aux dates suivantes : 15 juin 2016, 13 décembre 2017, 6 juin 2018, 14 novembre 2018, 03 avril 2019, 22 janvier 2020, 26 janvier 2021, 08 juillet 2021, 14 mai 2022, 4 juillet 2022, et 16 janvier 2023.

Montant du FCCT 2022

CLECT du 15/06/2016	CLECT du 13/12/2017	CLECT du 06/06/2018		CLECT du 03/04/2019 ajusté
Cohésion sociale	Ecole du Musique	Dé-Transfert Bruitparif	Dé-Transfert Naturparif	Observatoire fiscal
39 126 €	18 238 €	-389 €	-71 €	2 143 €

CLECT du 03/01/2021 et du 08/07/2021 corrigées et ajustées des régularisations antérieures						Total 3 ^{ème} fraction 2022 Avant CLECT
Vitrerie	RLPi	PLUi	SIG 2022	PLU	RU 2022	
8 476 €	2 654 €	14 000 €	4 595 €	13 090 €	11 388 €	113 251 €

Total 3 ^{ème} fraction 2022 hors RU/PLU/SIG	PLU 2022	RU	SIG 2023	RLPi 2022	PLUi 2022	Clauses sociales	Total 3^{ème} fraction 2023
84 177 €	11 852 €	8 284 €	6 166 €	-605 €	-973 €	10 000 €	118 902 €

- Historique et détail des modalités de calcul en 2022

- Cohésion sociale (politique de la ville)

Pour rappel, la valorisation pour l'année 2017 et les années suivantes concernant la ville du Pré Saint-Gervais est la suivante :

Chef de projet politique de la ville	Grade	Temps de travail	Cout 2015	Recettes 2015	Charges Nettes	Charges RH (3%)	Charges ressources RH (3.5%)	Total
	Attaché	100 %	55 517	20 000	35 517	1 665	1 943	39 126

- Transfert du poste de danse contemporaine au conservatoire du Pré Saint-Gervais au 1^{er} septembre 2017

Pour rappel, la ville du Pré Saint-Gervais a développé des cours de danse en dehors de l'Ecole de musique, sur une durée hebdomadaire de 8h45 et employait pour cela un professeur de danse. Dans le but de compléter le périmètre d'action de l'Ecole de musique, Est Ensemble a décidé d'intégrer ces cours et d'en augmenter le temps de formation par semaine, en l'augmentant à 10h. Le transfert de cet agent ayant été réalisé au 1^{er} septembre 2017, il convient donc de faire l'évaluation CLECT du coût pour l'EPT Est Ensemble.

Ecole de musique	Montant
Montant du salaire brut chargé Pré Saint-Gervais (salaire janvier 2016*12)	15 543,72 €
Ratio fonction ressources (8,5%)	1 924,75€
Ratio prestations sociales (3,4%)	769,90€
TOTAL CLECT	18 238,37€

Pour information, du fait du changement de statut de l'agent (de vacataire à permanent) et de l'augmentation du temps de travail hebdomadaire, le coût annuel pour l'Etablissement Est Ensemble est estimé à 22 644 euros, pour autant la ville ne verse que 18 238 €.

- Dé-transfert de la cotisation Bruitparif

Pour rappel, depuis 2012, Est Ensemble adhère à Bruitparif, association loi 1901 en charge de l'évaluation technique de l'environnement sonore en Ile-de-France. La cotisation 2017 d'Est Ensemble

s'est élevée à 8 154 € dont 389 € au titre de la ville du Pré Saint-Gervais. Par une délibération du conseil métropolitain du 8 décembre 2017, la métropole du Grand Paris a défini comme relevant de l'intérêt métropolitain l'adhésion à Bruitparif.

Afin que la métropole puisse exercer cette compétence :

- Est Ensemble a dû « dé-transférer » le montant de cette cotisation afin de diminuer la 3^e fraction du FCCT, appelé FCCT Transferts, versé par les villes,
- La métropole du Grand Paris a diminué à due concurrence le montant des attributions de compensation qu'elle verse aux villes du territoire.

Les critères retenus pour opérer le « dé-transfert » sont ceux du pacte financier et fiscal.

○ Dé-transfert de la cotisation Natureparif

Depuis 2012, Est Ensemble adhère à Natureparif, remplacée depuis le 1^{er} janvier 2018 par l'Agence régionale pour la biodiversité, avec pour missions d'améliorer les politiques environnementales, dans l'objectif européen et mondial de stopper la perte de la biodiversité. La cotisation 2017 d'Est Ensemble s'est élevée à 1 500 €, dont 71 € au titre de la ville du Pré Saint-Gervais.

Par une délibération du conseil métropolitain du 8 décembre 2017, la métropole du Grand Paris a défini comme relevant de l'intérêt métropolitain l'adhésion à Natureparif.

Afin que la Métropole puisse exercer cette compétence :

- Est Ensemble a dû « dé-transférer » le montant de cette cotisation afin de diminuer la 3^e fraction du FCCT versé par les villes,
- La métropole du Grand Paris a diminué à due concurrence le montant des attributions de compensation qu'elle verse aux villes du territoire.

Les critères retenus pour opérer le « dé-transfert » sont ceux du pacte financier et fiscal

○ Création d'un poste de chargé de mission de l'observatoire fiscal

Les objectifs de la création de ce poste étaient de bénéficier d'une ingénierie mutualisée en matière fiscale de manière à anticiper les évolutions prospectives des budgets communaux. L'agent recruté a également pour mission de suivre les relations financières et fiscales entre les communes et Est Ensemble. Le chargé de mission doit également être en mesure d'apporter son expertise sur le suivi des évolutions fiscales telles qu'elles résultent du suivi des CCID et de la CIID.

La participation de la ville du Pré Saint-Gervais est fixée à 2 143 €.

○ Prise en charge des dépenses liées au nettoyage des vitres des équipements transférés

Dans le cadre de l'évaluation des charges liées au transfert des équipements à Est Ensemble, les prestations relatives au nettoyage des vitres n'avaient pas été intégrées. Elles ont finalement été intégrées en chiffrant ces prestations à partir des données issues du marché d'entretien des vitres et en proposant une amélioration de la prestation, en intégrant de nouveaux équipements et en augmentant la fréquence de ces prestations.

Le montant total s'élève à 93 034 € dont 8 476 € au titre de la participation de la Ville du Pré Saint Gervais.

○ Elaboration d'un règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

Afin de réduire le plus possible la période de caducité des RLP communaux (prévue le 12 juillet de 2022), les communes ont validé l'élaboration d'un RLPi lors de la réunion de la CLECT du 22 janvier 2020. Le montant de la création d'un poste a été estimé à 59 530 € (y compris les fonctions supports). Les dépenses d'investissement ont été estimées à 50 000 € TTC en 2020, réparties sur 5 ans, soit 8 333 € HT par an répartis entre les villes.

La répartition des dépenses transversales par ville est régie par le pacte financier et fiscal (50% Revenus et 50% Potentiel financier).

Contribution de la commune du Pré Saint-Gervais	Création ETP	Dépenses Investissement	Total
	2 328 €	326 €	2 654 €

o Plan local d'urbanisme intercommunal PLUi

Dans la cadre de la compétence PLUi, le recrutement d'au moins quatre agents expérimentés était nécessaire afin qu'Est Ensemble puisse exercer cette compétence et mettre en place une équipe dès le premier trimestre 2020. Parmi ces quatre recrutements, deux ont pris la forme d'un transfert de deux agents pour les villes de Bagnolet et Pantin. Ce transfert est neutre pour ces deux communes puisqu'elles remboursent le coût de l'agent transféré estimé à 59 529 €.

Les sept communes restantes partagent le financement de deux recrutements en fonction de la répartition définie par le pacte financier, soit un montant de 119 059 € à répartir entre les sept communes. La participation de la commune du Pré Saint-Gervais est estimée à 6 186 € par an.

Concernant la partie investissement de cette compétence, un montant annuel de 200k€ est proposé sous forme de provision, ce montant correspondant au coût estimé pour l'élaboration du document et son actualisation sur 10 ans (règle d'amortissement du PLUi) intégrant aussi les potentiels contentieux et les modifications à la demande des villes. Cette somme vise à pouvoir répondre aux demandes déjà formulées par les villes en termes de procédures d'évolution du PLUi à conduire annuellement.

La participation de la ville du Pré-Saint-Gervais en investissement s'établit selon les règles du pacte financier et fiscal à hauteur de 7 814 € pour financer une provision de 200 000 €.

La participation de la Ville s'élève à 14 000 € au titre de l'exercice 2022

o La mise en place d'un SIG mutualisé :

La CLECT de 2019 prévoyait la mise en œuvre d'un SIG mutualisé avec une phase 1 de mise en place du dispositif. Cette 1^{ère} phase a donné lieu au recrutement de l'administrateur de la donnée en septembre 2020, puis à un géomaticien en avril 2021 en plus de l'acquisition des logiciels, licences et matériels tout au long de l'année 2021 et 2022. A l'issue de la phase 1, les flux seront actualisés au réel des dépenses constatées.

Le flux financier de l'année 2022 comprend :

- Des dépenses de fonctionnement, constituées du salaire de l'administrateur de la donnée, soit 60 k€ montant auquel on applique le ratio « fonctions ressources 2022 » de 12.52%, soit 67 512 €, à ce montant s'ajoutent les coûts de l'hébergement, de maintenance (désormais en année pleine) et de l'AMO, soit 46 211,65 €, soit un total de 113 723,65 €. Ainsi, le reste à charges pour les villes est de 50%, soit 56 861,83 €. Toutefois, à ce montant, Est Ensemble a proposé une réduction de 4 900 €, liée au fait que l'EPT avait comptabilisé sur 2021 une subvention en fonctionnement de 12 250 €, alors que la subvention relevait de l'investissement, soit un différentiel de 40% en termes de reste à charges pour les villes (90% en investissement versus 50% en fonctionnement). Ainsi, le reste à charges en fonctionnement est ramené à : 56 861,83 € - 4 900 €, soit 51 963,83 €.
- Des dépenses d'investissement, constituées quasi essentiellement du salaire du géomaticien en année pleine sur la base de 42 k€, soit 47 258,40 € une fois qu'est appliqué le ratio lié aux fonctions ressources pour l'année 2022, et d'un montant de 156 € TTC pour l'acquisition d'une licence. A ces montants, il convient de déduire 131 € de subvention perçue. Le montant total pour 2022 est de 47 257,40 €, soit 42 531,66 € de reste à charge pour les villes, celles-ci supportant 90 % du montant, soit un amortissement annuel de 8 506,33 €, une fois le montant lissé sur 5 ans. Ce montant s'ajoute à l'amortissement précédent, soit un total de 32 345,50 €.

Ainsi, le montant arrêté lors de la CLECT 2022 était de 71 670,17 €, soit un écart de 14 240 €, après la mise à jour des données pour 2022, soit un montant ajusté de 84 307.31 €, dont 51 936.81 € en fonctionnement, et 32 345.50 € en investissement.

La participation de la ville du Pré Saint-Gervais s'élève à 4 595 € au titre de l'exercice 2022

○ Plan local d'urbanisme communal « PLU »

Est Ensemble a confié à ses communes membres la réalisation en son nom et pour son compte des prestations nécessaires à la réalisation de cette compétence. A cet effet, des conventions de mandat ont été établies entre l'EPT et les communes membres. Le remboursement des sommes identifiées par ces conventions doit s'effectuer par le moyen du FCCT.

Pour les dépenses réalisées en section de fonctionnement, il a été décidé de retenir les sommes dans leur totalité. S'agissant des dépenses réalisées en section d'investissement, il a été décidé de retenir la valeur de l'amortissement annuel des dépenses réalisées : celles-ci sont mandatées sur le compte 202 dont la durée d'amortissement est de 5 ans, soit une valeur annuelle à retenir de 20% (somme équivalente à répartir sur 5 années successives)

○ Evaluation des dépenses engagées pour le renouvellement urbain « RU »

La méthodologie appliquée est la même que celle qui a été énoncée lors de la CLECT du 13 décembre 2017. Elle consiste à appeler le coût réel net des recettes potentielles de la compétence exercée par Est Ensemble pour le compte de chaque ville.

Participation de la Ville	Fonctionnement	Investissement	Total
Part quartier Sept-Arpens	662 €		662 €
Contribution pacte financier	626 €	10 100 €	10 726 €
Total	1288 €	10 100 €	11 388 €

● Actualisation des montants FCCT au titre de l'exercice 2023

○ Actualisation du plan local d'urbanisme communal « PLU »

Les dépenses réalisées par Est Ensemble ont été arrêtées au 31 décembre 2022. Les dépenses de fonctionnement sont compensées par les villes dans leur intégralité mais les dépenses d'investissement ne sont compensées par les villes qu'à raison de 20% déduction faite du FCTVA.

Au total, le montant du FCCT 3^e fraction pour la compétence PLU et sur l'année 2022, s'élève à 92 705 €, dont une participation de la ville du Pré Saint Gervais à hauteur de 11 852 € en 2022.

○ Actualisation de contribution de la commune au titre du renouvellement urbain « RU »

Participation de la Ville en 2022	Fonctionnement	Investissement	Total
Part quartier Sept-Arpens	1 477 €		1 477 €
Contribution pacte financier	5 924 €	883 €	6 807 €
Total	7 401 €	883 €	8 284 €

○ Ajustement au réel du montant SIG

Concernant le montant prévisionnel du FCCT « 2023 » pour le volet SIG :

- En fonctionnement, le poste de géomaticien, jusque-là imputé en investissement, est désormais comptabilisé en fonctionnement majoré des fonctions ressources pour 2023 - hors direction des bâtiments, soit + 12.36%. En plus de ce montant, sont intégrés les frais d'hébergement et le coût de la maintenance, ces dépenses sont prises en charge à hauteur de 80% par les villes et 20%

par Est Ensemble et la Régie de l'eau, contre 50% jusqu'à fin 2022. Seul le salaire de l'administrateur des données reste pris en charge à hauteur de 50% par les villes, montant auquel il faut ajouter le ratio fonctions ressources, soit 12.36 %. Ainsi, le montant prévisionnel pour 2023 est de 111 077,14€.

- En investissement, le montant prévisionnel est de 12 000 € HT soit, pour une prise en charge par les villes de 80%, un montant de 9 600 € HT. Une provision de 1 920 € est à prévoir en complément des coûts de fonctionnement prévisionnels pour 2023. Ce montant doit couvrir principalement l'acquisition de connecteurs avec les logiciels d'application du droit des sols (ADS) des villes (hors prestations d'installation, à la charge des villes qui souhaitent l'acquérir).

Ainsi, le FCCT 2023 pour la fonction SIG s'élève à : 145 342.63 € pour le prévisionnel 2023, soit au total 157 980€, après la prise en compte des 12 637 € correspondants à l'ajustement entre le prévisionnel FCCT 2022 (71 670.17 €) et le réalisé 2022 (84 307.32 €).

La participation de la ville du Pré Saint-Gervais s'élève ainsi à 6 166 € au titre de l'exercice 2023.

- o Ajustement au réel du montant du règlement local de publicité intercommunal (RLPi)

La CLECT de 2019 avait acté un recrutement et une provision de 50 k€ en investissement, soit une restitution de 4 315 € pour la provision en matière d'investissement, au regard de la moindre consommation constatée sur l'année 2022. A cette restitution, s'ajoute celle d'une subvention d'investissement perçue en 2021 au titre du RLPI, à savoir 56 120 €, qu'Est Ensemble a proposé de lisser sur 5 ans selon la même règle que les dépenses d'investissement, soit une restitution de 11 224 € par an pendant 5 ans.

La restitution totale pour 2022 s'élève donc à 15 539 € soit 605 € pour la ville du Pré Saint-Gervais.

- o Ajustement au réel du montant plan local d'urbanisme intercommunal PLUi

En complément des quatre ETP, pour la compétence PLUi, un montant annuel de 200k€ a été proposé sous forme de provision, ce montant correspondant au coût estimé pour l'élaboration du document et son actualisation sur 10 ans (règle d'amortissement du PLUi) intégrant, également les potentiels contentieux et les modifications à la demande des villes.

En 2022, il a été constaté un montant de dépenses de 213 928 € TTC, soit 179 614,03 € après déduction du FCTVA. Parallèlement, Est Ensemble avait perçu en 2021 une subvention de 15 305 € au titre de la numérisation du PLUi en section d'investissement, cette subvention est amortie sur 5 ans, soit une reprise par an de 3 061 € jusqu'en 2025. En 2022, 7 386 € ont également été perçus au titre du solde de la subvention obtenue au titre toujours de la numérisation du PLUi, soit une reprise de cette subvention sur 5 ans de 1 477,20 € an et ce jusqu'en 2026.

Ainsi, après la reprise des deux subventions amorties (3 061 € et 1 477.20 €), la dépense 2022 est ramenée à 175 075.83 €, ce qui donne lieu à une restitution au regard de la provision de 200 k€ de 24 924 € soit 973 € pour la commune du Pré saint Gervais.

- o Evaluation des dépenses engagées au titre des clauses sociales

Est Ensemble assure le suivi des clauses sociales dans le cadre d'un certain nombre de conventions contractualisées sur le territoire. Pour le Pré Saint-Gervais, ce dispositif d'une durée de 6 ans, est effectif depuis le 1^{er} janvier 2021 et la participation de la Ville représente 20 000 € par an pour le recrutement d'un poste de facilitateur partagé avec la Ville des Lilas

Pour l'année 2022, la contribution de la commune du Pré Saint-Gervais pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion est fixé à 10 000 €, le poste n'ayant été pourvu qu'une partie de l'année.

Récapitulatif du FCCT 2023

FCCT	2022	2023	Ecart 2023/2022
FCCT Part fiscale	4 076 315 €	4 244 699 €	168 384,00 €
FCCT équilibre	156 284 €	156 131 €	- 153,00 €
FCCT Transferts	124 057 €	118 902 €	- 5 154,00 €
TOTAL	4 356 656 €	4 519 732 €	163 077,00 €

(Retour de M. Guilloux à 21h47.)

Le maire :

Merci Stéphane. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;
 Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
 Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales ;
 Vu le décret n°2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;
 Vu la délibération du Conseil de territoire n°2016-01-19-2 du 19 janvier 2016 portant création de la commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) auprès de l'EPT Est-Ensemble et ses villes membres ;
 Vu la délibération du Conseil de territoire n°2016-11-29-10 du 29 novembre 2016 relative à l'adoption du pacte financier et fiscal ;
 Vu la réunion de la commission Finances et intercommunalité en date du 29 mars 2023 ;
 Vu les rapports de la CLECT datés du 16 janvier 2023, ci-annexés ;
 Considérant que la CLECT de l'EPT Est Ensemble a adopté son rapport lors de ses réunions des du 16 janvier 2023 juillet ;
 Considérant que ce rapport établi doit être transmis aux villes membres pour approbation par leur conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges territoriales adopté le 16 janvier 2023.

■ ■ ■

Le maire :

Je laisse la parole à Emma Antropoli pour la présentation de la délibération suivante.

2023/21. INTERCOMMUNALITE. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG) AVEC L'EPT EST ENSEMBLE

Rapporteuse : Emma Antropoli

Merci monsieur le maire. Je vais donc vous présenter la délibération la plus polémique de la soirée, à savoir l'approbation de la convention de service commun du système d'information géographique avec Est Ensemble [Rires]. Comme cela a été précisé lors de la commission, il s'agit d'un portail cartographique internet ouvert à tous les agents, avec aussi des outils spécifiques. L'idée est d'avoir une cartographie territoriale en agrémentant plusieurs données géolocalisées. La commune du Pré Saint-Gervais participe à cette cartographie depuis le 1^{er} juillet 2021. Un premier test a été fait pendant 1 an. Nous proposons de le proroger pour une durée indéterminée mais avec des objectifs fixés sur 3 ans. Concrètement, par exemple, ce SIG bénéficie à notre service urbanisme qui est le premier à développer certains outils. Nous vous proposons donc d'approuver cette délibération pour nous continuer à bénéficier de ces services.

Note de synthèse

Le système d'information géographique (SIG) territorial a été mis en place le 1^{er} juillet 2021. Le service commun du SIG territorial est porté par l'Établissement public territorial et rattaché à la Mission Stratégie. Il s'agit du premier service commun créé entre Est Ensemble et ses communes membres.

En moins de 2 ans, ce service a mis en place un portail cartographique internet ouvert à tous les agents, ainsi que des outils spécifiques pour les métiers de la gestion de l'espace public, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. De plus, cinq licences ont été installées dans cinq villes afin de leur permettre d'être autonomes et de développer leurs propres outils cartographiques depuis la plateforme.

Une gouvernance, s'appuyant sur le comité des DGS d'Est Ensemble et un comité de référents SIG, a été instaurée et a permis de rendre compte des évolutions du projet ainsi que de construire un programme de travail pluriannuel. Un réseau intercommunal de géomaticiens a été créé et des rencontres thématiques ont permis notamment d'améliorer la qualité des données géographiques du PLUI.

Enfin, une ingénierie technique au service des adhérents et de la gestion des outils et des données a permis de former plus de 150 personnes et d'avancer vers des accompagnements spécifiques dans le but de relier des outils métiers (ADS, tranquillité publique, etc.) à la cartographie du SIG.

Ce projet de SIG a dès à présent montré son utilité et permis de dégager des économies d'échelle en matière d'ingénierie et de partage (outils et données de référence).

Au regard de ce bilan positif, il est proposé aux communes membres de renouveler leur adhésion au SIG territorial, arrivée à échéance. Ce renouvellement permettra de compléter le bouquet d'offres SIG d'ores-et-déjà proposé, et d'étendre ce service à la régie publique de l'eau et de l'assainissement désormais dotée d'une personnalité juridique propre.

Le service commun du SIG territorial assurera ces missions pour le compte d'Est Ensemble, des neuf communes membres dans le cadre des conventions, et pour la régie publique de l'eau et de l'assainissement dans le cadre d'une convention de prestation de services.

Il est financé tant en investissement qu'en fonctionnement à hauteur de 80 % pour les communes, 10 % pour l'EPT et 10 % pour la régie publique.

Cette nouvelle convention permettra aux adhérents de pérenniser leur accès au socle commun à compter du 1^{er} janvier 2023 sans limitation de durée. Cependant, tout adhérent aura la faculté de résilier son adhésion dans les conditions prévues par la convention.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention de service commun du SIG territorial entre l'établissement public territorial Est ensemble et la commune telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les avenants ;
- De préciser que cette convention est conclue sans limitation de durée à compter de sa signature.

Le maire :

Merci Emma. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération ? Non. Je vous propose donc de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu l'article L. 5219-12-III du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du comité social territorial de la commune du Pré Saint-Gervais en date du 24 mars 2023 ;

Vu la réunion de la commission Finances et intercommunalité en date du 29 mars 2023 ;

Considérant qu'un service commun du système d'information géographique territorial a été créé au 1^{er} juillet 2021 afin de mutualiser des ressources correspondant à un besoin partagé et opérationnel en matière de représentation, d'actualisation, de mise en commun et de stockage de données géographiques ;

Considérant que ce service commun ne relève pas d'une compétence transférée, les dispositions de l'article L. 5219-12-III du code général des collectivités territoriales relatifs à la mise en place de services communs sont de nature à trouver application dans les rapports entre les communes et l'Établissement public territorial ;

Considérant que les effets de ces mises en commun sont réglés par convention, après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets sur l'organisation et les conditions de travail, la rémunération et les droits acquis et que cette fiche d'impact est annexée à la convention ;

Considérant que depuis sa création, le service commun SIG territorial est porté par l'Établissement public territorial, et qu'il n'entraîne pas de transfert d'agents de la commune à l'Établissement public territorial ;

Vu la convention ci-annexée ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'approuver la convention de service commun du SIG territorial entre l'Établissement public territorial et la commune telle que jointe en annexe ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer ladite convention ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les avenants ;
- De préciser que cette convention est conclue sans limitation de durée à compter de sa signature.

■ ■ ■

Le maire :

Je vous propose de passer à la délibération suivante, présentée par Clauthilde Choffrut.

2023/22. INTERCOMMUNALITE. APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE PANTIN ET DU PRE SAINT-GERVAIS

Rapporteuse : Clauthilde Choffrut

Merci monsieur le maire. L'Agence nationale pour la rénovation urbaine a initié un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en février 2014 afin de poursuivre l'objectif de transformation des quartiers initié en 2003 par le programme national de rénovation urbaine (PNRU). Deux quartiers, celui des Quatre-chemins sur Pantin et celui des Sept-Arpens / Stalingrad situé à cheval sur les communes de Pantin et du Pré Saint-Gervais, ont été sélectionnés.

Le protocole de préfiguration du NPNRU a encadré la mise en œuvre d'un programme d'études qui a permis d'aboutir à un plan guide pour chaque quartier, présenté en comité d'engagement de l'ANRU le 20 février 2020. Un réexamen de certains secteurs de projet a conduit à la validation d'un programme d'interventions complémentaires lors du comité d'engagement du 7 juillet 2021. Ces comités d'engagement ont donné un avis favorable au projet en allouant des concours financiers à hauteur de 77 millions d'euros. Des évaluations pourront faire l'objet d'un avenant courant 2023.

Il s'avère désormais nécessaire de contractualiser les engagements des différents maîtres d'ouvrage et partenaires financiers, à travers une convention pluriannuelle, soumise parallèlement à l'approbation des deux villes et du Conseil de territoire. La signature de la convention est un préalable à l'engagement financier des opérations et de la perception des subventions.

Les quartiers Quatre-chemins et Sept-Arpens / Stalingrad, situés à Pantin et au Pré Saint-Gervais, sont des quartiers typiques du faubourg, dont l'urbanisation s'est particulièrement développée au moment de l'industrialisation, le long de grands axes structurants. La morphologie de ces quartiers mêle ainsi les immeubles de rapport, populaires et souvent de piètre qualité bâtie, mais aussi des constructions plus bourgeoises, des ateliers et usines ainsi que quelques bâtis typiques de l'ancien faubourg. Cette mixité fonctionnelle et cette hétérogénéité du bâti demeurent encore aujourd'hui et cohabitent avec une offre renouvelée du fait de la proximité immédiate de Paris et de la dynamique de la petite couronne en matière de développement immobilier. Il en ressort à la fois une dynamique immobilière forte, accompagnée de mécanismes de spéculation, ayant pour effet une hausse des prix de l'immobilier et la présence de poches d'habitat privé dégradé trop complexe à recycler pour la promotion classique.

C'est dans ce contexte que les villes de Pantin et du Pré Saint-Gervais, puis Est Ensemble, se sont engagés de longue date dans des politiques volontaristes de rééquilibrage et de résorption de l'habitat dégradé. Dans le quartier Sept-Arpens, de nombreuses opérations de RHI (résorption de l'habitat indigne) sont achevées ou en cours.

S'agissant des éléments financiers, la convention relative au NPNRU de Pantin et du Pré Saint-Gervais porte sur deux quartiers et quatre secteurs de projet, et comporte 37 opérations financières conduites par sept maîtres d'ouvrage différents, pour un montant total de 265,7 millions d'euros TTC. L'ANRU a accordé 30 % de concours financiers sur le total des investissements nécessaires à la réalisation du projet, couvrant à la fois des subventions et des prêts Action logement, soit 77 millions d'euros. L'EPT Est Ensemble s'engage à hauteur de 141,6 millions d'euros TTC et l'ANRU contribuera à hauteur de 46,4 millions d'euros. Déduction faite des recettes complémentaires attendues (autres subventions et vente de charges foncières) et de la participation des villes aux opérations de recyclage foncier, le reste à charge pour Est Ensemble sera d'environ 53,1 millions d'euros.

Au Pré, trois adresses importantes sont concernées : le 41 Nodier, avec une nouvelle construction, le 55 Nodier, avec une réhabilitation, et l'îlot Etoile, avec une nouvelle construction et la création d'un espace vert de 600 m² alors qu'aujourd'hui il n'en n'existe pas dans le quartier. Des interventions complémentaires sont également prévues comme l'extension du gymnase Nodier ou la création du café-restaurant solidaire.

Il était important de rappeler les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain, avec une forte volonté d'exemplarité sur le plan environnemental. Les projets s'appuieront sur le référentiel d'aménagement durable et sur le plan Climat-air-énergie territorial, avec des expérimentations relatives au réemploi des matériaux, à l'urbanisme transitoire, et l'intégration de la charte d'économie circulaire. Il y a également un volet sur le verdissement des quartiers, la renaturation et la lutte contre les îlots de chaleur, dans un tissu de faubourg aujourd'hui très carencé en espaces verts, la création de squares et jardins (3 000 m² sur les Sept-Arpens, dont 600 m² au Pré) et des trames d'espaces verts reliés entre eux pour favoriser les continuités écologiques. Enfin, il s'agit également d'améliorer les espaces publics, avec des invariants : l'élargissement des trottoirs, l'amélioration de la place du vélo, la plantation d'arbres ou la gestion des eaux pluviales.

Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal d'approuver la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Pantin et du Pré Saint-Gervais, dans toutes ses composantes. Je vous remercie.

Note de synthèse

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine a initié un nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) en février 2014 afin de poursuivre l'objectif de transformation des quartiers initié en 2003 par le programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Deux quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Pantin et du Pré Saint-Gervais ont été retenus dans le NPNRU : le QPV Quatre-chemins sur Pantin a été identifié comme quartier d'intérêt national (PRIN) et le QPV intercommunal Sept-Arpens / Stalingrad, à cheval sur les communes de Pantin et du Pré Saint-Gervais a été sélectionné comme quartier d'intérêt régional (PRIR).

Le protocole de préfiguration du NPNRU a encadré la mise en œuvre d'un programme d'études qui a permis d'aboutir à un plan guide pour chaque quartier, présenté en comité d'engagement de l'ANRU le 20 février 2020. Un réexamen de certains secteurs de projet a conduit à la validation d'un programme d'interventions complémentaires lors du comité d'engagement du 7 juillet 2021. Parallèlement, quatre opérations du PRU1 qui n'avaient pas pu être terminées dans le temps du premier programme ont été basculées dans le NPNRU.

Ces comités d'engagement ont donné un avis favorable aux projets, en allouant des concours financiers à hauteur de 77 042 112 €. Des évolutions pourront faire l'objet d'un avenant courant 2023.

Il s'avère désormais nécessaire de contractualiser les engagements des différents maîtres d'ouvrage et partenaires financiers à travers une convention pluriannuelle, présentée ci-après et soumise parallèlement à l'approbation des deux villes et du conseil de territoire. La signature de la convention est un préalable à l'engagement financier des opérations et à la perception des subventions.

1. Les NPNRU Quatre-chemins et Sept-Arpens

Les quartiers Quatre-chemins et Sept Arpens / Stalingrad, situés à Pantin et au Pré Saint-Gervais, sont des quartiers typiques du faubourg, dont l'urbanisation s'est particulièrement développée au moment de l'industrialisation, le long de grands axes structurants. La morphologie de ces quartiers mêle ainsi les immeubles de rapport, populaires et souvent de piètre qualité bâtie, mais aussi des constructions plus bourgeoises, des ateliers et usines ainsi que quelques bâtis typiques de l'ancien faubourg. Cette mixité fonctionnelle et cette hétérogénéité du bâti demeurent encore aujourd'hui et cohabitent avec une offre renouvelée du fait de la proximité immédiate de Paris et de la dynamique de la petite couronne en matière de développement immobilier. Il en ressort à la fois une dynamique immobilière forte accompagnée de

mécanismes de spéculation ayant pour effet une hausse des prix de l'immobilier et la présence de poches d'habitat privé dégradé trop complexe à recycler pour la promotion classique.

C'est dans ce contexte que les villes de Pantin et du Pré Saint-Gervais, puis Est Ensemble, sont engagées de longue date dans des politiques volontaristes de rééquilibrage et de résorption de l'habitat dégradé :

- Pour les Quatre-chemins, la lutte contre l'habitat indigne a démarré dès les années 1990-2000, et s'est poursuivie via le PNRU,
- Pour les Sept-Arpens, de nombreuses opérations de RHI (résorption de l'habitat indigne) sont achevées ou en cours dans le quartier, à Pantin et au Pré Saint-Gervais.

Le NPNRU doit ainsi permettre de poursuivre la lutte contre l'habitat indigne, en intervenant sur la résorption d'îlots d'habitat dégradé.

Les grands objectifs partagés par les deux secteurs sont les suivants :

- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées,
- Favoriser la mixité fonctionnelle et doter le quartier d'équipements attractifs et rénovés,
- Conforter voire redynamiser le commerce et l'activité économique,
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité,
- Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité, prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté, et anticipant les futures évolutions,
- Préserver et restaurer le patrimoine architectural, particulièrement industriel remarquable : immeubles de bonne facture, héritage du socialisme municipal et patrimoine industriel.

2. Les éléments financiers

La convention relative au NPNRU de Pantin et du Pré Saint-Gervais porte sur deux quartiers de la politique de la ville et quatre secteurs de projet et comporte 37 opérations financières conduites par sept maîtres d'ouvrage différents pour un montant total de 265,7 M€ TTC. L'ANRU a accordé 30% de concours financiers sur le total des investissements nécessaires à la réalisation du projet, couvrant à la fois des subventions et des prêts Action logement, soit 77 M€.

L'EPT Est Ensemble s'engage à hauteur de 141,6 M€ TTC et l'ANRU contribuera à hauteur de 46,4 M€. Déduction faite des recettes complémentaires attendues (autres subventions et vente de charges foncières) et de la participation des villes aux opérations de recyclage foncier, le reste à charge pour Est Ensemble sera d'environ 53,1 M€.

Il est demandé au Conseil municipal de :

- D'approuver la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Pantin et du Pré Saint-Gervais dans toutes ses composantes ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent, y compris les avenants non substantiels ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à mettre en œuvre les engagements pris par la Ville dans le cadre de cette convention.

.....

Le maire :

Merci Clauthilde. Y a-t-il des questions ou remarques sur la délibération ? La parole est Laurent Guardiola.

M. Guardiola :

Merci Clauthilde pour cette présentation. J'ai quelques questions complémentaires sur certains projets. La première concerne la Cité universelle qui est un projet sur la ville de Paris mais qui est immense. En quoi la ville du Pré Saint-Gervais sera-t-elle plus ou moins concernée par ce projet, en termes de partenariats ou je

ne sais quelle action ? A priori, il est relancé pour dans 3 ou 4 ans. C'était prévu pour 2024 mais cela avait été décalé.

Deuxièmement, a été évoquée la maison du projet qui permettrait de faire des réunions de concertation, des points d'information. Je ne sais pas si c'est prévu côté Pré Saint-Gervais. Je crois qu'il y en a une côté Pantin. Donc est-ce que cela est prévu sur la part située au Pré Saint-Gervais ?

Enfin, tu as parlé de l'extension du gymnase Nodier. Avez-vous des précisions sur le calendrier de cette extension et la manière dont cela va se dérouler ?

J'avais également une question sur les 3 000 m² d'espaces verts. Mais tu y as répondu, en parlant de sa répartition entre le Pré et Pantin, avec les 600 m² sur, je pense, le haut de la rue Stalingrad. Voilà je voulais juste des précisions sur ces projets assez emblématiques ou qui peuvent améliorer la vie du quartier. Merci.

(Sortie de Mme Jalat à 21h57. Retour de Mme Feuillet à 21h57.)

Le maire :

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? La parole est à Delphine Debord.

Mme Debord :

Je n'ai pas de question, je voudrais juste faire une remarque. Je me souviens de la discussion que nous avons eue en commission avec Tristan sur le fait qu'il est interdit de faire des logements sociaux en PLAI dans les zones QPV. Là, c'est le QPV qui est en NPNRU. Alors, je ne vais pas voter contre cette délibération car je pense que c'est peut-être un des rares outils dont nous disposons pour améliorer des choses, par exemple, qui relèvent de l'habitat indigne. Mais je pense qu'on ne peut pas s'en satisfaire. Ce sont des choses dont il faut se rappeler quand on vote, par exemple, pour des élections nationales. Non mais c'est vrai. C'est important. On agit avec les outils à disposition puisque finalement, la commune est extrêmement contrainte. Et elle l'est de plus en plus, avec finalement une préfectoralisation des politiques locales.

Alors, je ne vais pas m'abstenir sur cette délibération. Mais je trouve que l'outil n'est pas complètement satisfaisant. Et, je ne peux pas le démontrer, je ne peux qu'en avoir l'intuition, mais je pense que ce quartier va se transformer et que la plupart des gens qui y vivent aujourd'hui sans grands moyens vont devoir en partir.

(Retour de Mme Coulon à 21h59.)

Le maire :

Merci. La parole est à Tristan Martin-Téodorczyk.

M. Martin-Téodorczyk :

Tu aurais bien tort de voter contre, Delphine. Clauthilde a rappelé les chiffres, ce sont quand même des moyens ultra-importants qui sont mis sur la table par Est Ensemble, et donc indirectement par la Ville. On a parlé de la CLECT juste avant, c'est un sujet ultra techno et très peu lisible. Mais la Ville met de l'argent. Le projet sur le gymnase Nodier a été cité. La Ville met de l'argent directement. Nous l'avons voté à Est Ensemble avant-hier. Les délibérations vous ont été envoyées, vous pouvez donc en prendre connaissance. La Ville met au pot pour la rénovation urbaine et on est quand même globalement sur des sommes énormes. Je n'ai pas les montants exacts en tête, donc je vais éviter de dire des bêtises. Mais Clauthilde les a mentionnées, on est sur des millions d'euros.

Le vrai problème que nous rencontrons sur un quartier comme les Sept-Arpens, qui est un secteur avec de l'habitat privé dégradé, relève de deux choses. Premièrement, le droit de propriété qui, dans notre pays, est beaucoup trop fort. Je vous invite à lire la déclaration du maire de Grigny, et je la tiens à ta disposition, Delphine, si tu le veux. Le maire de Grigny, dont la ville est quasiment entièrement en rénovation urbaine, dit clairement qu'aujourd'hui, le principal adversaire des projets de rénovation urbaine est le droit de propriété. On en peut rien faire dans des copropriétés privées à partir du moment où des marchands de sommeil s'y opposent. On a évoqué le sujet à Est Ensemble avant-hier. Par exemple, au parquet de Bobigny, l'équipe

qui est chargée de la lutte contre l'habitat insalubre et de travailler sur ces dossiers pour toute la Seine-Saint-Denis, c'est deux personnes. Ensuite, le second adversaire en la matière, c'est tout bête, c'est le manque de logement social. Tu l'as évoqué. Aujourd'hui, le seul moyen de lutter contre l'habitat insalubre de manière efficace, c'est la construction de logement social, parce que cela évite que les gens soient obligés de se loger dans de l'habitat privé dégradé, comme aux Sept-Arpens. Nous avons eu cette discussion en commission, la seule solution est de construire du logement social.

J'espère avoir pu donner les éléments pour éclairer ton vote. Et pour finir, je voudrais juste faire une remarque de pure forme. Autour de cette table, certains élus sont prompts à dénoncer l'inaction de la Ville en matière de lutte contre le logement insalubre. La moindre des choses serait qu'ils écoutent les délibérations ayant trait à ce sujet pendant qu'on les évoque. Je vous remercie.

Le maire :

Je vais vous répondre sur la cité universelle. Son inauguration est prévue entre 2028 et 2030. Le lien entre la ville du Pré Saint-Gervais et la cité universelle sera déterminé le moment venu. Je laisse la parole à Clauthilde pour donner les informations complémentaires.

Mme Choffrut :

Merci. Par rapport à la maison du projet, des permanences sont organisées au pavillon Nodier. On manque de locaux en rez-de-chaussée dans le quartier. Donc pour l'instant, cela se passe au pavillon Nodier, avec des permanences. Quant à l'extension du gymnase Nodier, il y a un projet de dojo mais nous n'avons pas encore d'éléments de temporalité.

Le maire :

Merci. Je vous propose de passer au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui instaure le nouveau programme national de renouvellement urbain ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'établissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la compétence de plein droit des EPT en matière d'animation et de coordination des dispositifs contractuels de développement urbain dans le cadre de la politique de la ville ;

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2015-02-10-16 du 10 février 2015 approuvant le projet de contrat de ville d'Est Ensemble ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville du pré Saint-Gervais n° 2015/22 en date du 30 mars 2015 approuvant le projet de contrat de ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/94 du 12 décembre 2016 approuvant le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'Est Ensemble ;

Vu la délibération CT 2016-12-13-4 du 13 décembre 2016 approuvant le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain d'Est Ensemble ;

Vu la délibération du conseil du territoire n°2019-02-25-8 du 25 février 2019 approuvant la convention territoriale de renouvellement urbain ;

Vu les avis des comités nationaux d'engagement de l'ANRU du 19 juin 2018, 20 février 2020, 19 octobre 2020 et 7 juillet 2021 relatifs au dossier de présentation des projets de renouvellement urbain de Pantin et du Pré Saint-Gervais dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain ;

Vu le projet de convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Pantin et du Pré Saint-Gervais ci-annexé ;

Vu la réunion de la commission Aménagement et cadre de vie en date du 28 mars 2023 ;

Considérant la nécessité d'améliorer durablement les conditions de vie des habitants des quartiers en renouvellement urbain de Pantin et du Pré Saint-Gervais par une meilleure intégration urbaine et une poursuite et amplification du renouvellement urbain, qui constitue l'un des trois piliers du contrat de ville ;

Considérant le contenu du projet de convention annexé à la présente délibération et ses annexes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'approuver la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de Pantin et du Pré Saint-Gervais dans toutes ses composantes ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à signer ladite convention et tout document afférent, y compris les avenants non substantiels ;
- D'autoriser monsieur le maire, sa représentante ou son représentant, à mettre en œuvre les engagements pris par la ville du Pré Saint-Gervais dans le cadre de cette convention ;

■ ■ ■

Le maire :

La parole est à Jean-Abel Pécault pour la présentation du rapport du SIPPEREC.

2023/23. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. APPROBATION DU RAPPORT 2021 DU SIPPEREC

Rapporteur : Jean-Abel Pécault

Merci monsieur le maire. Créé en 1924, le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) regroupe 117 adhérents, qu'il conseille et assiste dans les domaines des énergies et du numérique. Les collectivités territoriales peuvent déléguer quatre compétences au SIPPEREC. Celui-ci a développé son champ de compétences pour répondre aux besoins et projets des collectivités territoriales adhérentes.

La ville du Pré Saint-Gervais a signé plusieurs conventions avec le SIPPEREC et lui a délégué les compétences suivantes : « Electricité », « Développement des énergies renouvelables », « Réseaux de

communication électroniques et services de communication audiovisuelle ». Par ailleurs, la Ville a sollicité l'offre d'achats mutualisés du SIPPEREC.

Comme chaque année, le président du Syndicat transmet aux maires des communes membres un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement auquel est joint le compte administratif. Pour information, le rapport d'activité 2021 du SIPPEREC est téléchargeable à l'adresse internet suivante : www.sipperec.fr

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2021 du SIPPEREC.

Le maire :

Merci Jean-Abel. Il n'y a pas de vote sur cette délibération. Nous prenons donc acte de ce rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-39 ;

Vu le rapport d'activité du SIPPEREC pour l'année 2021 téléchargeable à l'adresse suivante : www.sipperec.fr ;

Vu le compte administratif arrêté par le SIPPEREC pour l'année 2021 ;

Considérant les missions exercées par le SIPPEREC pour le compte de la commune ;

Considérant qu'il appartient au délégataire de service public de transmettre chaque année à la commune un rapport d'activité précisant, notamment, les opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et les conditions d'exercice dudit service ;

Considérant que le rapport d'activité 2021 du SIPPEREC doit faire l'objet d'une présentation en conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

- Du rapport d'activité 2021 du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC).

■ ■ ■

Le maire :

Nous avons épuisé l'ordre du jour du conseil municipal. Nous allons donc passer aux vœux, puis aux questions, et enfin aux décisions du maire. Mes chers collègues, je vais laisser la parole à Hawa Koné pour qu'elle lise le vœu déposé par la majorité municipale au sujet des moyens alloués par l'État pour l'école au Pré Saint-Gervais. Mais avant cela, je sais qu'un des vœux déposés par Alternative gervaisienne, celui relatif à la mixité sociale, touche également à l'école, avec une demande bien précise. Je propose donc aux élus d'Alternative gervaisienne, si cela leur convient, de retirer leur vœu et d'intégrer la précision portée par leur vœu dans celui, un peu plus complet, présenté par la majorité.

[Intervention des élus d'Alternative gervaisienne hors micro.]

Bien sûr. Hawa Koné va lire le vœu et vous nous direz ensuite si cela reprend vos propos, si cela est suffisamment complet. La parole est donc à Hawa Koné.

(Retour de Mme Jalat à 22h06.)

2023/24. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. VŒU RELATIF AUX MOYENS DE L'ÉTAT POUR L'ÉCOLE AU PRÉ SAINT-GERVAIS

Présenté par Hawa Koné au nom de la majorité municipale

Merci monsieur le maire. Chers collègues, il s'agit donc d'un vœu présenté par la majorité municipale sur les moyens de l'Etat pour l'école au Pré Saint-Gervais.

Le 22 mars dernier, lors de son intervention télévisée, le Président de la République a déclaré « Je veux qu'à la rentrée prochaine, on puisse remplacer du jour au lendemain les profs absents dans les classes. »

Cette déclaration apparaît comme une provocation alors que, depuis le début de l'année scolaire, l'ensemble des établissements subissent les choix du gouvernement de réduire le nombre de postes d'enseignant et de ne pas donner les moyens suffisants à l'Éducation nationale pour fonctionner.

Au Pré Saint-Gervais, la communauté éducative vit de façon concrète ce désengagement de l'État : professeurs non remplacés, que ce soit dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville ou au collège Jean-Jacques Rousseau, absence de médecine scolaire, AESH insuffisants pour accompagner les enfants en situation de handicap, etc. Dernier exemple en date, l'absence de remplaçant à l'école Nelson-Mandela suite au départ d'une enseignante en congé maternité, situation qui pouvait donc largement être anticipée. Résultat : des classes surchargées et des personnels (enseignants, ATSEM) débordés, au détriment de la qualité de l'apprentissage et de l'accompagnement des élèves.

Face à ce constat, le Conseil municipal demande à l'État de prendre ses responsabilités dès à présent, sans attendre les promesses du Président de la République pour la rentrée prochaine, en :

- Remplaçant chaque enseignant absent dans les écoles et collège de la ville,*
- Recrutant des AESH en nombre suffisant pour accompagner l'ensemble des enfants en situation de handicap,*
- Nommant un référent handicap pour les écoles du Pré Saint-Gervais,*
- Mobilisant les moyens nécessaires pour permettre la présence d'un médecin scolaire,*
- Sanctuarisant la dotation horaire globale du collège Jean-Jacques Rousseau,*
- Augmentant les moyens mis par élève de l'académie de Créteil au niveau des moyens mis pour ceux de l'académie de Paris.*

.....

Le maire :

Merci Hawa. Nous vous proposons donc d'ajouter votre demande précise de fusion entre l'académie de Créteil et l'académie de Paris, et que cela devienne un vœu de la majorité municipale, si vous en êtes d'accord. Sauf si vous souhaitez...

M. Roger :

Non. Nous allons soutenir votre vœu mais je pense que ces deux vœux peuvent se compléter avec des dispositifs quand même différents. Nous maintenons donc le nôtre. Je vous remercie.

Le maire :

Très bien. Je vous propose donc de passer au vote sur le vœu présenté par Hawa Koné pour la majorité municipale. Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son chapitre 1^{er} ;

Considérant le projet de vœu relatif aux moyens de l'Etat pour l'école au Pré Saint-Gervais, présenté par la majorité municipale, soumis au vote du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

A L'UNANIMITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'approuver le vœu relatif aux moyens de l'Etat pour l'école au Pré Saint-Gervais, tel qu'il a été présenté.

■ ■ ■

Le maire :

Je laisse la parole à Anna Coulon pour le vœu que vous souhaitez présenter au sujet de l'école.

2023/25. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. VŒU DE SOUTIEN A LA PROPOSITION DE FUSION DES DEPARTEMENTS DE SEINE-SAINT-DENIS ET DE PARIS EN MATIERE DE SECTORISATION SCOLAIRE

Présenté par Anna Coulon au nom du groupe Alternative gervaisienne

Merci monsieur le maire. La mixité sociale est un enjeu majeur pour l'éducation et le vivre-ensemble, et le département de la Seine-Saint-Denis est l'un des plus touchés par les inégalités sociales. Or l'entre-soi a des effets dévastateurs. Nous sommes le pays où la ségrégation scolaire est la plus forte. C'est pourtant à l'école qu'on apprend la tolérance. Des mesures pour encourager la mixité scolaire doivent être présentées par le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, et sont attendues sous peu.

Dans ce cadre, le président du conseil départemental, Stéphane Troussel, a fait la proposition de fusionner les départements de Seine-Saint-Denis et de Paris dans la sectorisation scolaire afin de favoriser la mixité sociale.

Depuis 2017, l'expérimentation menée par la mairie et l'académie de Paris entre les collèges Berlioz et Coysevox est considérée comme une réussite par les familles et les enseignants. Cette expérimentation visait à promouvoir la mixité sociale dans les établissements scolaires du second degré dans un quartier mixte où cette mixité sociale ne se reflétait pas dans les collèges faisant partie de différents secteurs. Avant la réunion des secteurs, le collège Berlioz comptait en majorité des élèves de milieu défavorisés (40 à 60%) alors que le collège Coysevox n'en comptait que 10 à 20%. En fusionnant les deux secteurs, les collèges ont réussi à avoir une composition sociale plus équilibrée, reflétant celle du quartier et entraînant une nette diminution de l'évitement vers le privé.

Au Pré, les effectifs du collège Jean-Jacques Rousseau ont diminué avec la suppression de plusieurs divisions. Cette mesure pourrait permettre à l'établissement de retrouver des effectifs plus conséquents, davantage de mixité sociale, et de revoir la dotation horaire globale à la hausse, permettant ainsi des dispositifs de soutien et différentes options.

Nous invitons le Conseil municipal du Pré Saint-Gervais à exprimer son soutien à cette proposition qui vise à atténuer les inégalités territoriales et à favoriser la mixité sociale.

Nous rappelons enfin que la mixité sociale est un enjeu fondamental pour la cohésion sociale et l'égalité des chances à l'école, valeurs fortes de notre République. Il convient donc de tout mettre en œuvre pour la concrétiser, notamment en soutenant des politiques d'éducation et d'emploi qui contribuent à lutter contre les inégalités territoriales, également avec la participation du privé sous contrat.

A travers ce vœu, le Conseil municipal appuie la demande du Département et demande au rectorat de prendre en compte cette proposition dans ses réflexions et de mettre en place les moyens nécessaires pour la réaliser dans les meilleures conditions pour l'ensemble des habitants des deux départements.

Vœu :

Considérant que la mixité sociale est un enjeu majeur pour l'éducation et le vivre-ensemble, et que le département de la Seine-Saint-Denis est l'un des plus touchés par les inégalités sociales ;

Considérant que la proposition du président du Conseil départemental, Stéphane Troussel, de fusionner dans la sectorisation scolaire les départements de Seine-Saint-Denis et de Paris afin de favoriser la mixité sociale est une idée novatrice et intéressante ;

Considérant que l'expérimentation menée par la mairie et l'académie de Paris entre le collège Berlioz et le collège Coysevox depuis 2017, est aujourd'hui considérée par les familles et les enseignants comme une réussite ;

Considérant que les effectifs du collège Jean-Jacques Rousseau ont diminué avec la suppression de plusieurs divisions, cette mesure pourrait permettre à l'établissement de retrouver des effectifs conséquents, davantage de mixité sociale et revoir la DHG à la hausse, permettant ainsi des dispositifs de soutien et différentes options ;

Le Conseil municipal du Pré Saint-Gervais exprime son soutien à cette proposition qui pourrait permettre d'atténuer les inégalités territoriales et de favoriser la mixité sociale.

Le Conseil municipal rappelle que la mixité sociale est un enjeu fondamental pour la cohésion sociale, le vivre-ensemble et l'égalité des chances et qu'il convient de tout mettre en œuvre pour la favoriser, également avec la participation du privé sous contrat.

Le Conseil municipal appuie la demande du département et demande au rectorat de prendre en compte cette proposition dans ses réflexions et de mettre en place les moyens nécessaires pour la réaliser dans les meilleures conditions pour l'ensemble des habitants des deux départements.

Le maire :

Merci. Y a-t-il des interventions au sujet du vœu qui vient d'être présenté ? La parole est à Delphine Debord.

Mme Debord :

Pour nous, cette proposition de Stéphane Troussel, que vous souhaitez nous voir soutenir, a tout de la fausse bonne idée. Il y a bien un besoin de questionner et d'encourager la mixité sociale dans les établissements scolaires. Il y a bien aussi une nécessité de chercher à permettre aux lycéens de Seine-Saint-Denis d'accéder aux universités parisiennes à égalité avec les jeunes parisiens, ce qui permettrait de mettre fin à la ségrégation scolaire et sociale mise en place par la plateforme Parcoursup et la réforme Blanquer du lycée. Mais cette proposition, telle que vous nous la soumettez dans ce vœu, ne nous semble pas pertinente.

En effet, l'expérimentation à laquelle vous faites allusion entre les collèges Berlioz et Coysevox dans le 18^e arrondissement semble fonctionner car le différentiel social entre les publics des deux collèges était très

important en 2016. Si on compare leur indice de positionnement social, on avait 75,8 pour Berlioz et 123,8 pour Coysevox. Ainsi, comme le montre la note de l'Institut des politiques publiques n°62 de février 2021 - puisque vous êtes précis, nous le sommes aussi - les familles favorisées résidant dans le secteur du collège Berlioz ont, en effet, à nouveau inscrit leurs enfants dans le secteur double Berlioz / Coysevox, et non plus dans le privé. Mais la même note précise que les deux expérimentations en cours dans le 19^e arrondissement, avec des collèges aux IPS assez proches, entre les collèges Pailleron et Bergson d'une part, et entre les collèges Curie et Gérard-Philipe de l'autre, n'ont, quant à elles, permis qu'une augmentation très limitée des effectifs sans effet véritable sur la mixité sociale.

Alors quelle est la situation au Pré ? Le collège Jean-Jacques Rousseau possède un IPS de 98,6 pour 2021-2022. Rappelons que le collège Saint-Joseph est à 134,5. Notre collège public demeure donc un établissement mixte socialement, même si des familles favorisées du Pré ont tendance à le fuir au bénéfice du privé. Les collèges à proximité, dans le 19^e arrondissement, ont des IPS plus faibles ou équivalents. Nous pensons en particulier au collège Georges Rouault, situé en lisière du Pré, qui possède un IPS de 85,6. Dès lors, il est fort probable que cette mesure appliquée au Pré ne produise pas l'effet de mixité escompté, voire même qu'elle produise l'inverse et accentue encore les stratégies de contournement ou les fuites vers le privé qui, rappelons-le, est avant tout une concurrence déloyale à l'école publique puisqu'il est financé deux fois, par les impôts et par les frais d'inscription.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu.

Le maire :

Merci. La parole est à Tristan Martin-Téodorczyk.

M. Martin-Téodorczyk :

Merci monsieur le maire. Le groupe communiste s'abstiendra sur ce vœu. Nous souhaitons d'abord nous y associer. Mais nous le trouvons insuffisant, même s'il nous semble partir d'une bonne intention. Nous sommes contents de voir que vous pouvez trouver des propositions de Stéphane Troussel novatrices et intéressantes. Nous sommes contents aussi de voir que vous croyez encore aux promesses de Pap Ndiaye. Pour notre part, nous n'y avons jamais cru, comme nous n'avons jamais cru aux paroles de Jean-Michel Blanquer. On s'est souvent posé la question de savoir ce qu'il venait faire en Seine-Saint-Denis, à part jouer à la marelle comme il l'a fait dans une cour de Livry-Gargan.

Pour notre part, nous ne pensons pas que votre vœu soit à la hauteur et nous pensons que le vœu de la majorité, auquel nous nous sommes associés, pose mieux les enjeux, en abordant une question centrale, celle des moyens mis à destination de nos enfants sur la commune, tout simplement. La Ville met les moyens, assume ses missions, et les assume même très bien, à voir les remerciements qui nous sont fréquemment adressés sur les cours oasis, la restauration scolaire et tout ce qu'on peut mettre en place en matière de périscolaire. Mais au niveau de l'État, le compte n'y est pas et notre vœu le démontre très bien. Nous ne croyons pas qu'un simple changement de délimitation administrative, qu'une simple fusion de services, comme le propose Stéphane Troussel, pourra résoudre ce problème.

Nous trouvons la solution peut-être intéressante, qu'elle méritait d'être étudiée. Mais la fin de votre propos, madame Coulon, me laisse pantois parce qu'elle témoigne d'une profonde méconnaissance de l'histoire en évoquant la participation de l'enseignement privé au service public de l'éducation. En 1984, la Gauche a essayé de le faire avec la loi Savary. A cette époque, les mouvements dits de l'école dite libre se sont retrouvés dans la rue, avec tout ce que la France peut compter de plus réactionnaire, pour dénoncer le fait qu'on mettrait l'école privée sous tutelle. Aujourd'hui, l'école privée ne participe toujours pas au service public de l'éducation nationale, ni à la promesse d'égalité républicaine. Comment fonctionne-t-elle ? Cela a été rappelé par Delphine Debord, en profitant à la fois de nos impôts et des frais d'inscription. Elle exclut de fait les classes populaires de ses rangs et continue, toujours et encore, à appliquer une stratégie de sélection des élèves.

Donc, pour ces raisons, je suis désolé, nous ne pouvons pas nous associer à votre vœu et nous nous abstiendrons donc. Merci.

Le maire :

Merci Tristan pour cette précision. Je vous propose de passer au vote sur ce vœu présenté par Anna Coulon au nom du groupe Alternative gervaisienne. Il est adopté à la majorité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son chapitre 1^{er} ;

Considérant le projet de vœu de soutien à la proposition de fusion des départements de Seine-Saint-Denis et de Paris en matière de sectorisation scolaire, présenté par le groupe Alternative gervaisienne, soumis au vote du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 24

Pour : 22

Contre : 2 (M. VIAL, D. DEBORD)

Abstention : 9 (C. CHOFRUT, T. MARTIN-TEODORCZYCK, J.-A. PECAULT, J.-M. ROBINET, H. AFRINE, S. ROBINEAU, S. SJELDRUP, C. JALAT, S. FEUILLET)

A LA MAJORITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- D'approuver le vœu de soutien à la proposition de fusion des départements de Seine-Saint-Denis et de Paris en matière de sectorisation scolaire, tel qu'il a été présenté.

■ ■ ■

Le maire :

Le vœu suivant est présenté par Laurent Guardiola.

2023/26. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. VŒU RELATIF A LA PUBLICATION DES NOTES DE FRAIS DU MAIRE

Présenté par Laurent Guardiola au nom du groupe Alternative gervaisienne

Merci monsieur le maire. Il s'agit d'un vœu sur les frais de représentation. Nous croyons que la transparence est essentielle pour une démocratie saine et que les citoyens ont le droit de savoir comment leurs impôts sont utilisés. La loi de 1978 garantit l'accès aux documents administratifs, y compris aux notes de frais des élus. Le Conseil d'État a confirmé récemment qu'un citoyen a le droit d'obtenir ces notes de frais, comme cela a été le cas pour la maire de Paris. Le groupe Alternative gervaisienne demande donc au maire de notre ville de rendre publique l'intégralité de ses notes de frais depuis 2020, conformément à la loi et aux décisions de la CADA et du Conseil d'État. Cette mesure renforcera la transparence dans notre collectivité. Je vous remercie.

Vœu :

Considérant que la transparence est un principe fondamental de la démocratie et que les citoyens ont le droit de savoir comment leurs impôts sont dépensés ;

Considérant que la loi du 17 juillet 1978 garantit l'accès aux documents administratifs et que la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a reconnu que les notes de frais des élus sont des documents administratifs communicables ;

Considérant que le Conseil d'Etat a récemment confirmé le droit pour un citoyen d'obtenir la communication des notes de frais d'Anne Hidalgo, maire de Paris ;

Considérant le choix qui a été fait en 2020 en début de mandat, de passer les frais de représentation du maire de 3 500 € à 5 000 € ;

Considérant que cette mesure permettra d'apporter de la transparence dans notre collectivité ;

Le groupe Alternative gervaisienne demande à Monsieur le Maire de rendre publiques l'intégralité de ses notes de frais depuis 2020, conformément à la loi du 17 juillet 1978 et aux décisions de la CADA et du Conseil d'Etat.

Le maire :

Mes chers collègues, je m'étonne que cette demande fasse l'objet d'un vœu et non d'une question. Mais je vous propose d'y répondre.

Pour l'année 2022, voici le détail de l'ensemble des dépenses effectuées sur les frais de représentation :

- 3 046,24 € ont été dépensés en frais de restaurant. Quand on est maire, on l'est 365 jours par an. Cela fait donc une moyenne de 13 € par jour ou 250 € par mois. Ces repas, déjeuners ou dîners, ont eu lieu avec des représentants de l'État (préfet, sous-préfète, commissaire de police des Lilas), des représentants des bailleurs sociaux présents sur le Pré, des partenaires associatifs et institutionnels.*
- 883,25 € en cadeaux. Ce sont surtout des cadeaux pour des agents de la Ville à l'occasion de pots de départ, lorsqu'ils quittent la collectivité ou prennent leur retraite. C'est parfois aussi pour le maire de Giengen puisqu'à chacune de mes visites, je lui offre un cadeau de la part des Gervaisiennes et des Gervaisiens. La majorité de ces cadeaux sont des livres achetés à la librairie Temps-Livres, des fleurs achetées chez Les jumeaux fleuristes, des chocolats achetés à la chocolaterie Les Lions, ou des bouteilles de vin achetées chez les commerçants du Pré Saint-Gervais, que ce soit au Jaja, chez Nicolas ou Effervescence.*
- 760 € en vêtements, pour un costume et des chaussures, car je dois le dire, je n'ai pas l'habitude de porter ce genre d'habits. On ne met pas de costume pour aller travailler à l'usine.*
- 63 € en stationnement, lors de rendez-vous où je dois me rendre en voiture.*

En effectuant chacune de ces dépenses, oui, j'étais animé par l'idée de représenter correctement les Gervaisiens.

Enfin, je tenais à vous dire que le vote d'un budget dédié aux frais de représentation n'est pas une obligation. Beaucoup de maires ne le font pas et les dépenses sont ensuite imputées sur différentes lignes. La mise en place des frais de représentation permet la transparence dans la somme allouée à ces dépenses justement de représentation.

Vous ayant communiqué l'ensemble de ces informations, je vous propose de retirer ce vœu. La parole est à Grégoire Roger.

M. Roger :

Merci monsieur le maire. Je pense qu'il y a un malentendu. Vous avez dit que nous aurions dû poser une question. Mais la question a été posée. Elle a été posée à M. Commun il y a déjà plusieurs semaines, pour avoir le détail des frais de représentation. Et quand je parle du détail, je parle des documents. Je ne remets pas en cause spécialement tout ce que vous venez de dire, monsieur Baron. Par contre, je demande les documents. Voilà, c'est tout. Ce n'est pas juste une déclaration. Donc nous ne retirons pas ce vœu.

Le maire :

Le vœu n'étant pas retiré, la parole est à Serge Robineau.

M. Robineau :

J'aimerais avoir une précision. Votre demande est que les documents soient fournis. C'est-à-dire les factures ? C'est cela la demande ? C'est quoi les documents ? J'aimerais avoir cette précision. Merci.

M. Roger :

Bien sûr, monsieur Robineau. Oui, c'est ça. Et puis, pour le coup, ce qui s'est passé avec Mme Hidalgo devrait peut-être vous interpeller. Il n'y a rien de...

[Interventions d'élus hors micro.]

C'est un scandale ? La décision du Conseil d'État est une décision scandaleuse ? La Justice prendrait des décisions scandaleuses, madame Choffrut ? C'est du populisme le Conseil d'État ? Monsieur Commun, est-ce que le Conseil d'État a pris une décision populiste ?

M. Commun :

Monsieur Roger, nous ne sommes pas au Conseil d'État. Nous sommes dans la ville du Pré Saint-Gervais, ville dans laquelle nous avons voté des dépenses de représentation à hauteur de 5 000 €. Monsieur le maire les a détaillées, en décomptant sur le nombre de jours. Alors, effectivement, on peut demander des comptes. Mais simplement, au regard de notre budget, des 30 millions d'euros que nous dépensons, si vous avez envie d'avoir un peu plus de détails sur les dépenses de la Ville, je pense qu'il y a des sujets qui sont certainement plus intéressants...

M. Roger :

Je vous rappelle, monsieur Commun, que...

M. Commun :

Ces frais ont été déclinés. On a répondu à votre question. Vous avez votre réponse. Passons au vote, s'il vous plaît. Très sincèrement, je crois que cela n'intéresse pas grand monde.

Le maire :

Nous passons au vote sur ce vœu présenté par Alternative gervaisienne. Il est rejeté à la majorité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son chapitre 1^{er} ;

Considérant le projet de vœu relatif à la publication des notes de frais du maire, présenté par le groupe Alternative gervaisienne, soumis au vote du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 6 (F. BENRABAH, C. GUILLOUX, A. COULON, L. GUARDIOLA, G. ROGER, D. DEBORD)

Contre : 26

Abstention : 1 (M. VIAL)

A LA MAJORITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- De rejeter le vœu relatif à la publication des notes de frais du maire, tel qu'il a été présenté.

■ ■ ■

Le maire :

Le vœu suivant est présenté par Fadila Benrabah.

2023/27. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. VŒU RELATIF A L'EXPERIMENTATION DU CONGE MENSTRUEL

Présenté par Fadila Benrabah au nom du groupe Alternative gervaisienne

Mesdames et Messieurs les élus, le rapport d'étude de l'IFOP sur les difficultés à vivre ses règles au travail et l'attrait des salariées pour le congé menstruel, publié en septembre 2022, a mis en lumière une triple réalité :

- *Les règles ont des conséquences sur la qualité de vie au travail des femmes : 53% des salariées menstruées ont des règles douloureuses et 35% déclarent que leurs règles ont un impact négatif sur leur travail ;*
- *Les règles sont un sujet de moqueries surtout avec les managers et les hommes : 21% des salariées ont déjà fait l'objet de moqueries ou de remarques désobligeantes ;*
- *La mise en place d'un dispositif de soutien à l'attention des salariées menstruées est soutenue par 66% de salariées qui sont favorables à la mise en place d'un congé menstruel.*

Le sujet des règles est encore tabou dans le milieu professionnel. Nombreux sont les jours de congés posés ou les arrêts de travail pour cause de règles incapacitantes malgré les jours de carence qui ont cours dans les secteurs public et privé. En effet, de nombreuses personnes font face à des règles douloureuses en raison de maladies telles que l'endométriose ou encore le syndrome des ovaires polykystiques.

Face à cette réalité, plusieurs pays ont instauré un congé menstruel dans leurs lois quand l'état de santé des salariées et agentes le nécessite. Tout récemment, une ville de Seine-Saint-Denis, Saint-Ouen, a fait le choix de son expérimentation, sous l'impulsion de son maire, Karim Bouamrane. Et Bagnolet le fait aussi.

Voici les mesures que nous vous proposons d'expérimenter au Pré Saint-Gervais :

- *Développer le télétravail, lorsque le poste le permet, durant la période menstruelle pour limiter les déplacements et faciliter le repos en journée, recours pouvant être étendu à la totalité de la période au besoin ;*
- *Instaurer des autorisations spéciales d'absence aux agentes dont la situation de santé a pour conséquences des règles douloureuses liées à une pathologie établie médicalement.*

Aussi, si le congé menstruel peut être un moyen de reconnaître une réalité et l'opportunité, pour celles qui n'osaient pas consulter un médecin, de ne pas normaliser la douleur, cette proposition doit se décliner à d'autres échelles, comme donner plus d'informations sur la santé menstruelle pendant toute la scolarité pour ne plus faire des règles un tabou, ou encore que l'Etat déploie des budgets pour lutter contre la précarité menstruelle.

Sur proposition du groupe Alternative gervaisienne, le Conseil municipal émet le vœu que la Ville expérimente la mise en place d'un congé menstruel pour les agentes de la ville du Pré Saint-Gervais ne

pouvant effectuer leur travail, et instaure des autorisations spéciales d'absence aux agentes dont la situation de santé a pour conséquence des règles douloureuses liées à une pathologie établie médicalement. Merci.

Le maire :

La parole est à Delphine Debord.

Mme Debord :

Pardon mais j'ai une question en fait. Ce que vous proposez, c'est un congé particulier quand les personnes ont des douleurs liées à une pathologie établie. C'est cela ? Voilà. Donc, quand les personnes ont des immenses douleurs pendant leurs règles mais qu'elles ne sont pas liées à une pathologie établie, selon vous, cela ne doit pas ouvrir droit à ce congé ? Parce que, de la façon dont votre vœu est tourné, je trouve que ce n'est pas super clair. Vous précisez « quand il y a une pathologie médicalement établie ».

[Intervention de Mme Benrabah hors micro.]

Le Maire :

Avec le micro, madame Benrabah, s'il vous plaît.

Mme Benrabah :

Excusez-moi. Je pense que le télétravail, c'est un peu plus...

Mme Debord :

Ma question était vraiment une question. C'est-à-dire que, quand des personnes ont des pathologies médicament établies qui occasionnent des douleurs, ce n'est pas déjà en place d'avoir un congé ?

Mme Benrabah :

C'est un arrêt de travail lambda, avec les jours de carence. Là, nous proposons vraiment une autorisation spéciale d'absence pour ce genre de situation, sans jour de carence.

Mme Debord :

D'accord. Dans ce cas... Je pense qu'il est important de réfléchir en termes d'égalité femmes-hommes. En tout cas, sur la partie où vous parlez de pathologies médicalement constatées, ne peut-on pas, dans ce cas-là, aussi envisager la même chose pour des hommes qui auraient des douleurs liées à des pathologies médicalement constatées ?

Mme Benrabah :

Pourquoi pas. Là, c'est pour les femmes. Mais pourquoi pas.

Mme Debord :

Ce qui m'a vraiment gênée dans votre vœu, au sujet duquel, je l'avoue, je vais encore réfléchir deux secondes, c'est que vous avez quand même bien écrit que cela concerne des douleurs liées à des pathologies médicalement constatées. Du coup, je trouve cela un peu contradictoire avec l'idée des douleurs récurrentes et cette particularité chez les femmes d'avoir des règles qui peuvent être très douloureuses. Voilà, c'est ce qui me gêne un peu dans ce vœu.

Le maire :

Merci. Au sujet de ce vœu, je vous rassure, contrairement à ce que vous semblez penser, nous n'attendons pas Alternative gervaisienne pour travailler et échanger avec nos homologues des autres villes, notamment de Saint-Ouen, dont je salue le maire, mon ami Karim Bouamrane, avec qui j'ai eu l'occasion de discuter sur

la mesure prise récemment en faveur du congé menstruel. C'est justement ces discussions qui m'ont conduit à être vigilant sur les modalités de mise en œuvre de ce nouveau droit, qui nécessite à mon sens un échange approfondi - et on vient d'en avoir la preuve - avec les organisations syndicales de la ville, elles-mêmes saisies par des agentes sur cette question, qu'il faudra également que nous consultations.

A ce titre, je regrette un peu la façon dont Alternative gervaisienne semble vouloir imposer, à travers son vœu, les modalités de mise en œuvre de ce nouveau droit, sans prendre en compte les nuances de point de vue.

Cette discussion, nous avons commencé à l'avoir lors du premier CST de l'année 2023, qui s'est déroulé le 24 mars dernier et au cours duquel nous avons convenu de travailler plus précisément sur les modalités de mise en œuvre de ce droit d'ici l'été. Aussi, par respect des engagements pris vis-à-vis des organisations syndicales, je préconise que ce vœu soit retiré en attendant la fin de ces discussions.

Néanmoins, je vais laisser la parole à Marlène Doine pour compléter mon propos et évoquer l'action de la Ville en direction des agents en matière d'égalité femmes-hommes, car il nous semble important d'agir de façon plus globale.

Mme Doine :

Merci monsieur le Maire. Je tiens à rappeler l'engagement de la Ville sur les questions d'égalité femmes-hommes. Nous avons désormais des distributeurs de protections hygiéniques dans les bâtiments municipaux, avec donc un accès gratuit à ces protections, dans les gymnases, à la mairie, au CCAS, au marché, au service jeunesse, au Préfa. Elles sont accessibles aux agentes municipales. Par ailleurs, très prochainement, la Ville engagera un montant de 10 000 € pour la formation de l'ensemble de ses cadres et de ses agents en contact avec le public. Cette formation obligatoire aura pour objet la lutte contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel. A l'issue de ces sessions de formation déjà programmées, un livret retranscrivant les éléments de la formation ainsi que les numéros et réflexes utiles sera distribué à l'ensemble des agents de la collectivité et à tout nouvel arrivant. A l'occasion du mois de l'égalité, mois de lutte pour les droits des femmes, nous avons également installé, dans les couloirs de l'hôtel de ville, une exposition autour de l'égalité dans la fonction publique. Elle est d'ailleurs encore visible.

Mais pour que les mesures prises dans ce domaine soient efficaces, elles doivent être travaillées en lien avec les premiers concernés, et surtout les premières concernées, les agents et les agentes de la ville.

Le maire :

Merci Marlène. La parole est à Anna Coulon.

Mme Coulon :

Je ne sais pas très bien ce que vous regrettez. En fait, ce vœu complète justement le plan d'actions pour l'égalité hommes-femmes dont parle Marlène Doine. Cela se fait évidemment en concertation avec les agents et les syndicats. Il n'y a aucun problème là-dessus. Pour répondre à Delphine Debord, c'est notamment par rapport aux règles douloureuses, qui ne sont pas forcément en rapport avec des pathologies médicalement établies. Là, nous proposons de compléter les choses et il s'agit d'une expérimentation. C'est écrit dans notre vœu. Nous proposons de l'expérimenter au Pré. Donc je ne vois pas ce qu'il y a de regrettable. Nous proposons, mais bon, apparemment, cela ne convient pas.

Le maire :

Dans le vœu lu par votre camarade et néanmoins amie Fadila Benrabah, vous précisez des modalités. La réponse que je vous ai apportée, contrairement à ce que vous imaginez, ce n'est pas quelque chose de très grave. Je vous dis juste qu'on ne peut pas préciser ces modalités tant que nous n'avons pas eu ce débat avec les agents de la collectivité, tout simplement.

[Interventions d'élus hors micro.]

Mais je n'ai pas besoin de vous pour avoir un débat avec les agents de la collectivité. Il y a les organisations syndicales.

[Interventions d'élus hors micro.]

Non, vous les précisez. Ce n'est pas ce que votre vœu dit. Alors, peut-être que sa lecture n'a pas été assez précise, mais votre vœu précise des modalités.

M. Roger :

Oui mais, monsieur Baron, je vous rappelle, comme lors du dernier conseil municipal, et celui d'avant, et celui d'avant encore, qu'un vœu n'a pas de valeur juridique. Il n'y a rien de contraignant là-dedans. C'est un engagement. Donc ici, on devrait pouvoir se rejoindre et accompagner ce plan d'égalité hommes-femmes en reprenant cette proposition de Karim Bouamrane. Encore une fois, les engagements qui sont proposés dans ce vœu sont des engagements que vous pouvez développer avec les organisations syndicales. Il n'y a pas de contradiction là-dedans. Après, vous votez, il n'y a pas de souci.

Le maire :

Oui, ne vous inquiétez pas, on est encore assez grands là-dessus. La parole est à Serge Robineau, puis à Jean-Marc Robinet.

M. Robineau :

Monsieur le maire, je voudrais vous poser une question et, si vous n'avez pas la réponse, que vous me redonniez immédiatement la parole, s'il vous plaît, pour que je vous donne la réponse.

Je cite : « Et puis, sommes-nous là pour faire des vœux ? Notre rôle de groupe politique municipal est-il de faire des vœux ? Finir ce conseil, rentrer chez nous et se dire qu'on a au moins fait un vœu. Notre groupe pense que faire de la politique, c'est mettre l'intérêt général au-dessus des querelles politiciennes. »

Savez-vous quand cela a-t-il été dit et par qui, monsieur le maire ? Je vais vous éclairer, comme ça, je serai très précis. Cela a été dit le 15 décembre 2022, en séance du conseil municipal, par M. Roger.

M. Roger :

Et je confirme les mots que vous citez. Mais c'était sur des vœux relatifs à des sujets d'ordre national.

Le maire :

Monsieur Roger, par correction, il y avait une intervention de Jean-Marc Robinet avant vous. Allez-y, finissez maintenant que vous avez pris la parole.

M. Roger :

Excusez-moi, monsieur le maire. Excusez-moi, Jean-Marc. Je parlais de vœux sur des sujets à l'échelle nationale et sur lesquels la ville du Pré Saint-Gervais n'a quasiment aucun pouvoir. Vous aurez remarqué que ce soir, les cinq vœux que nous présentons parlent du Pré Saint-Gervais, des agents de la ville du Pré Saint-Gervais, des Gervaisiens. Encore une fois, nous essayons d'être force de proposition. Vous avez tout à fait le droit, monsieur Robineau, de considérer que ça ne va pas, que ce n'est pas assez bien. Il n'y a pas de souci. C'est un vœu. Delphine a eu des interrogations tout à l'heure sur l'endométrie. Voilà, on vote. Ne vous inquiétez pas, tout se passe bien, c'est un débat démocratique.

Le maire :

Alors j'ai une prise de parole de Tristan, et de Jean-Marc à la suite.

M. Martin-Téodorczyk :

Merci à Jean-Marc de me laisser parler avant lui. Vous vous trompez, monsieur Roger, vu que vous avez prononcé ces mots au moment du vœu présenté par La Gauche écologiste et citoyenne sur la sanctuarisation d'un espace vert sur Busso. Il s'agissait donc d'un vœu d'intérêt éminemment local.

Le maire :

La parole est à Jean-Marc Robinet.

M. Robinet :

Merci. Cette question nous semble importante. D'ailleurs, nous l'avons traitée dans notre tribune du Prévoir de mars. En fait, cette prise en compte est assez ancienne dans certains pays, notamment des pays d'Asie où elle existe depuis des dizaines d'années. Et on constate que, parfois, ce droit n'est pas utilisé par les salariées du fait des pressions dans le cadre du monde du travail. Bien sûr, cela ne remet pas du tout en cause l'importance de mieux traiter cette question aujourd'hui. Elle renvoie d'ailleurs à la question globale de la santé des femmes au travail, et cela, alors que la médecine professionnelle est dans un état de délabrement avancé et que, par exemple, on va encore en parler, la réforme des retraites ne fait pas la part belle à la santé des femmes qui seront particulièrement obligées de travailler plus longtemps.

Alors, ce vœu nous interroge sur deux points. D'abord, Delphine en a parlé, la question des règles douloureuses ne relèvent pas forcément de la pathologie. Donc cela mérite d'être précisé. Ensuite, concernant la question du télétravail, ce n'est pas forcément une réponse adaptée puisque la douleur ne disparaît pas miraculeusement quand on est à la maison. Donc, on le voit, il y a là des points qui nécessitent d'être précisés et travaillés avec les organisations syndicales. Nous attendons également une réglementation de la part de l'État sur les autorisations spéciales d'absence puisque, sans ce cadre-là, il est difficile de mettre en œuvre complètement la mesure, à moins d'avoir des dérogations. Mais je ne sais pas de qui. De la préfecture peut-être. Je vous remercie.

Le maire :

Merci Jean-Marc. La majorité municipale est évidemment au contact des Gervaisiens, des agents et des organisations syndicales de la Ville. Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Il est rejeté à la majorité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son chapitre 1^{er} ;

Considérant le projet de vœu relatif à l'expérimentation du congé menstruel, présenté par le groupe Alternative gervaisienne, soumis au vote du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 32

Pour : 6 (F. BENRABAH, C. GUILLOUX, A. COULON, L. GUARDIOLA, G. ROGER, M. VIAL)

Contre : 26

Abstention : 1 (D. DEBORD)

A LA MAJORITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- De rejeter le vœu relatif à l'expérimentation du congé menstruel, tel qu'il a été présenté.

■ ■ ■

Le maire :

Je vous propose de passer au vœu suivant qui sera présenté par Cédric Guilloux.

2023/28. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. VŒU RELATIF A LA REDUCTION DES INDEMNITES DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présenté par Cédric Guilloux au nom du groupe Alternative gervaisienne

Merci monsieur le maire. A travers ce vœu, notre groupe souhaite parler de l'augmentation constante du coût de la vie en France, qui nous touche tous de près ou de loin. Selon l'Insee, les prix de l'alimentation ont augmenté de 13,3 % et ceux de l'énergie de 16,3 %. Je pense que personne ne l'apprend. En parallèle, la taxe foncière a augmenté de 7,1 % et également de 3,5 points, ce qui correspond donc à une augmentation globale de 15,77 %, qui pèse lourdement sur le budget des ménages, en tous cas des propriétaires du Pré. Nous avons également constaté que les élus de notre conseil municipal reçoivent des indemnités pour un montant global annuel de 257 000 € au titre de l'année 2023.

Nous croyons fermement qu'il est de la responsabilité des élus de faire preuve d'exemplarité, surtout dans une ville qui a toujours été attachée aux valeurs de solidarité et de politique sociale. C'est pourquoi nous proposons que tous les élus réduisent leur indemnité à hauteur de cette hausse de la taxe foncière, soit 15,77 % de moins, ce qui représentera une économie de 40 528,90 € sur l'année 2023. Nous suggérons que cet argent soit redistribué, soit à des associations locales d'aide alimentaire, soit pour financer la mesure que nous proposons dans le vœu que présentera par la suite Grégoire Roger, à savoir une prime pour les agents municipaux. Nous demandons également que le montant total de cette réduction soit communiqué aux habitants de la commune.

Nous croyons que cette mesure symbolique mais concrète renforcera le lien entre les élus et les administrés, et démontrera que la solidarité est une valeur importante dans notre ville, comme on l'entend dire tous les jours. Nous espérons que vous considérerez favorablement notre proposition et nous vous remercions de votre soutien et de votre attention.

Vœu :

Considérant l'augmentation constante du coût de la vie en France, avec une inflation de 7,1 % et une augmentation de 6 % des coûts de la vie entre janvier 2022 et janvier 2023 rapportées par l'Insee, et notamment l'augmentation de 13,3 % des prix de l'alimentation et de 16,3 % des prix de l'énergie sur la même période ;

Considérant l'augmentation de la taxe foncière de plus de 15.77 % (revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales et revalorisation de 8,67 % de la taxe foncière communale) ;

Considérant que les indemnités des élus représentent 257 000 € sur l'année 2023 ;

Considérant qu'il est fondamental pour les élus de faire preuve d'exemplarité, et que le Pré est une ville qui, historiquement, porte haut les valeurs de solidarité et de politique sociale ;

Le groupe Alternative gervaisienne propose que l'ensemble des élus du conseil municipal réduisent de 15.77 % leurs indemnités, soit une économie de 40 528,90 € sur l'année 2023.

Notre groupe propose que cette économie soit dirigée soit vers des associations gervaisiennes d'aide alimentaire, soit pour financer notre proposition de prime aux agents. Nous demandons également que le montant total de cette réduction soit rendu public et communiqué aux habitants de la commune. Et nous proposons que cette mesure entre en vigueur dès l'adoption de ce vœu.

Nous espérons que cette action, à la fois symbolique et concrète, pourra contribuer à renforcer le lien entre les administrés et les élus, et à démontrer que la solidarité est une valeur cardinale du Pré Saint-Gervais.

.....

Le maire :

Je trouve très triste votre volonté de vouloir, avec ce vœu, faire penser que les indemnités des élus sont un enrichissement personnel, alors que ce n'est pas par hasard si, en France, la première indemnité d' élu est

arrivée en 1848 avec le suffrage universel. L'objectif était clair : permettre à tous d'exercer un mandat, permettre l'engagement des personnes qui ont besoin de travailler pour vivre. Cette indemnité n'est pas justifiée par les activités réalisées dans le cadre du mandat mais par le manque à gagner induit par les fonctions d'élu. Que voulez-vous ? Que seules les personnes qui possèdent une fortune personnelle puissent se permettre d'être élues ? Qu'il n'y ait plus que des retraités ou des riches dans ce conseil municipal ? Au contraire, je suis fier de la diversité des membres qui composent notre conseil municipal, dans la majorité comme l'opposition. Je suis fier de ces élus qui s'engagent pour notre ville. Certains ont réduit leur temps de travail pour avoir du temps à consacrer à la collectivité. Mais cela n'a pas réduit le montant de leur loyer, ni le nombre d'enfants dont ils ont la charge. Pourraient-ils se permettre ce choix s'ils ne touchaient pas une petite compensation ? J'en doute.

Vous le comprenez, pour ces raisons, nous ne pouvons pas voter pour ce vœu. Nous défendons la diversité des profils au sein du conseil municipal, l'engagement pour la collectivité et la philosophie du suffrage universel.

Je vous propose de passer au vote sur ce vœu. Il est rejeté à la majorité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son chapitre 1^{er} ;

Considérant le projet de vœu relatif à la réduction des indemnités des élus du conseil municipal, présenté par le groupe Alternative gervaisienne, soumis au vote du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 5 (F. BENRABAH, C. GUILLOUX, A. COULON, L. GUARDIOLA, G. ROGER)

Contre : 28

A LA MAJORITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- De rejeter le vœu relatif à la réduction des indemnités des élus du conseil municipal, tel qu'il a été présenté.

■ ■ ■

Le maire :

Je laisse la parole à Grégoire Roger pour la présentation du vœu suivant.

2023/29. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE. VŒU RELATIF AU VERSEMENT D'UNE PRIME AUX AGENTS DE LA VILLE ET A L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE SOCIALE

Présenté par Grégoire Roger au nom du groupe Alternative gervaisienne

Merci monsieur le maire.

Considérant la hausse des prix et la rémunération jugée insuffisante dans la fonction publique territoriale ;

Considérant l'augmentation constante du coût de la vie en France, avec une inflation de 6 % entre janvier 2022 et janvier 2023, rapportée par l'Insee, et que les prix de l'alimentation ont augmenté de 13,3 %, et l'énergie de 16,3 % sur la même période ;

Considérant que ces hausses de prix affectent directement la qualité de vie des agents de la ville et de leurs familles ;

Considérant que le dégel du point d'indice des salaires de 2022 ne prend pas en compte l'inflation actuelle ;

A travers ce vœu, nous disons que soutenir nos agents, c'est aussi soutenir la qualité du service public rendu aux Gervaisiens, auquel nous sommes tous attachés. Le groupe Alternative gervaisienne propose une mesure d'urgence pour soutenir l'ensemble des agents de la ville du Pré de catégories A, B et C : une prime de 150 € nets sous la forme de bons d'achat valables chez tous les commerçants gervaisiens. Cette mesure aidera non seulement les agents, mais également le commerce local qui fait face à un contexte économique difficile.

Nous réaffirmons notre attachement au statut de la fonction publique et au rôle central du statut de fonctionnaire dans notre organisation. Cependant, nous reconnaissons que cette mesure ne doit pas être seulement conjoncturelle. C'est pourquoi nous proposons d'organiser une conférence sociale en association avec l'ensemble des groupes politiques et les représentants du personnel, afin de trouver des solutions pérennes pour que les agents du Pré Saint-Gervais soient soutenus et accompagnés dans le déroulement de leur carrière et leur bien-être au travail. Je vous remercie.

Le maire :

La parole est à Hervé Afrine.

M. Afrine :

Si je peux me lâcher deux minutes, je dirais qu'il est un peu incongru d'imaginer qu'on puisse, comme ça, distribuer des primes aux agents sans référence à un cadre bien établi. Pourquoi pas de la main à la main et pourquoi pas des dessous de table... Par ailleurs, j'ai entendu là les quelques vœux. Moi, je vous propose de soumettre prochainement un vœu pour que le Conseil municipal se réunisse en session extraordinaire et organise un concours Lépine des vœux lors de cette séance. Je regrette, si votre seul moyen d'existence est d'occuper les longues soirées de conseil municipal avec des vœux qui n'ont pas de portée juridique, qui sont juste de bonnes idées amenées à un moment ou l'autre, je crois qu'il faut penser à faire mieux, à faire autrement. Donc, non seulement, j'appellerais à voter contre ce vœu, mais surtout je vous encouragerais à ne pas rééditer ce genre d'exercice qui est vain. Je me dis qu'il y a mieux à faire et que ce n'est pas une façon de vous faire reconnaître par la population. Merci monsieur le maire.

Le maire :

Il y a une prise de parole de Delphine Debord, puis de Cécile Jalat.

Mme Debord :

Monsieur Afrine, ce serait quand même bien qu'un jour, vous puissiez vraiment réaliser que, maintenant, vous n'êtes plus DGS dans l'administration mais que vous faites de la politique. Et la politique, c'est aussi défendre des convictions, des idées. Et le symbole est important en politique. Alternative gervaisienne utilise des vœux pour essayer d'engager, même symboliquement, l'exécutif sur des points. Je pense qu'ils en ont le droit. Il n'y a pas de problème.

Pour en revenir au vœu présenté par le groupe Alternative gervaisienne, pour ma part, ce qui me pose problème, c'est qu'il montre bien leur incapacité à penser les différenciations sociales à partir du réel des gens et dans un objectif égalitaire. C'est intéressant parce qu'on le voit dans leurs deux derniers vœux.

Je souscris absolument au discours de monsieur le maire sur le fait que l'indemnité des élus garantit la mixité sociale chez les élus. Donc, elle garantit la démocratie. Cela me semble vraiment important de garantir cette indemnité. Et dans ce deuxième vœu, c'est pareil. Les différences de niveau de vie entre les catégories A, B et C de la fonction publique territoriale peuvent être assez grandes. L'inflation n'entraîne pas les mêmes conséquences pour un cadre de catégorie A que pour des agents de catégorie C dont le traitement est souvent proche du SMIC. En plus, ce sont ces derniers qui sont le plus souvent en lien justement avec le public. Et c'est sans compter toutes celles et tous ceux qui œuvrent pour un service public qui a été délégué par l'exécutif à des organismes de droit privé, privant ainsi un grand nombre de personnels d'un quelconque statut. Je pense, par exemple, aux agents d'entretien des locaux ou aux animateurs. Dans ce vœu, on ne propose pas de prime pour eux. Donc ce vœu me paraît très gênant. Par exemple, une prime de 200 € pour les agents de catégorie C et pas de prime pour ceux de la catégorie A, cela aurait été plus acceptable dans une optique de réduire les inégalités.

Puis, il y a aussi votre injonction de consommation chez les commerçants du Pré. Pour nous, cela n'est pas acceptable. Au-delà du fait que la majorité des commerçants du Pré pratiquent des prix qui sont difficilement accessibles aux petits revenus, on ne contrôle pas la consommation des personnes. On ne fait pas comme la Droite qui cherche toujours à vérifier la destination de l'allocation de rentrée. Pour nous, ce n'est pas acceptable.

Pour ces deux raisons, nous ne soutiendrons pas ce vœu.

Le maire :

La parole est à Cécile Jalat.

Mme Jalat :

Merci monsieur le maire. Je voudrais déjà faire une remarque. Le statut de la fonction publique n'existe plus depuis déjà plus d'un an. Les fonctionnaires sont soumis au code général de la fonction publique.

Ensuite, je suis quand même un peu surprise par le dernier paragraphe de votre vœu. Je le relis : « C'est pourquoi nous proposons donc d'organiser une conférence sociale en association avec l'ensemble des groupes politiques et les représentants du personnel, afin de trouver des solutions pérennes pour que les agents du Pré Saint-Gervais soient soutenus et accompagnés dans le déroulement de leur carrière et leur bien-être au travail. » Enfin, quand même, il existe des instances au sein des collectivités territoriales avec des représentants du personnel, où on discute d'un certain nombre de choses, notamment sur la gestion du personnel. Et concernant les déroulements de carrière, je vous rappelle quand même aussi que tout cela est encadré par le code général de la fonction publique qui oblige à tout un tas de choses.

Tout cela, c'était un peu sur la forme. Maintenant, sur le fond, je vais vous dire très clairement ce que veulent les agents. Premièrement, ce ne sont pas des primes. Alors, oui, une prime, ça va mettre un peu de beurre dans les épinards pendant un mois. Et le mois suivant, il se passe quoi ? Eh bien, il se passe que la prime, vous ne l'avez pas. Non, ce que veulent les agents, c'est qu'on se batte à leurs côtés pour augmenter le point d'indice. C'est cela qui détermine leur rémunération. D'ailleurs, je vous rappelle également que les primes ont beau être soumises à des cotisations, pour autant, elles n'entrent pas dans le calcul de la retraite. Donc ce n'est pas ce qu'il faut aux agents. Ce qu'ils réclament, ce sont des augmentations du point d'indice des fonctionnaires, avec bien entendu des compensations de l'État puisqu'il n'est pas question que les collectivités territoriales subissent à nouveau des politiques menées depuis un certain nombre d'années, qui ont conduit à ce qu'on n'augmente pas ce point d'indice pendant plus de 12 ans.

En tout cas, je vous le dis, on ne peut pas être d'accord avec le fait de proposer une prime aux agents. Ce qu'il faut aux agents, c'est une augmentation du point d'indice pour qu'ils aient une revalorisation de ce qu'ils touchent tous les mois. Mais pas une prime.

Le maire :

Merci Cécile. La parole est à Jean-Marc Robinet.

M. Robinet :

Merci. J'ai regardé un peu le cadre juridique qui théoriquement définit la question des chèques ou bons cadeaux. En fait, il semble que l'on rencontre une difficulté quand ces bons cadeaux sont, comme cela est proposé, adressés à l'ensemble du personnel sans distinction.

Je vais juste vous lire le passage que j'ai retrouvé : « Aussi, lorsque les chèques cadeaux ne sont rattachés à aucun événement particulier et remis indistinctement à l'ensemble des agents d'une collectivité sans condition tenant à la situation personnelle ou familiale des intéressés, les prestations présentent un risque d'être requalifiées par le juge administratif en complément de rémunération au sens des dispositions de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984. Les compléments de rémunération sont soumis au principe de parité entre la fonction publique territoriale et la fonction publique d'État, et la collectivité ne saurait les instaurer en l'absence de tout cadre législatif ou réglementaire. »

Donc il me semble qu'appliquer la mesure proposée pourrait poser problème. Merci.

Le maire :

Merci Jean-Marc. La parole est à Serge Robineau.

M. Robineau :

Je ne vais pas revenir sur la question du statut. Effectivement, il n'existe plus. En fait, qu'est-ce que ce vœu nous dit ? Il nous dit : faites comme M. Macron, donnez des chèques. Des chèques énergie, des chèques ceci... Et alors, on se dirait qu'on pourrait peut-être donner une prime. Mais, Mesdames, Messieurs, c'est aussi encore ignorer la loi du 6 août 2019 qui a encadré ces choses. Alors, on va me parler d'expérimentation. C'est un mot qui a été utilisé. Mais si on faisait une expérimentation sur ce sujet, comme sur d'autres, je vous promets, je tiens le pari, que nous aurions la Cour régionale des comptes en mairie, et avant, nous aurions en plus une injonction du préfet sur la légalité de ce dispositif.

Alors, j'entends ce vœu. Mais qu'est-il, ce vœu ? Excusez-moi de l'expression, c'est un vœu qui est tout ce qu'il y a de plus populiste et un vœu pour faire du racolage. Mais les agents territoriaux qui connaissent un tout petit peu le code de la fonction publique, qu'ils soient ceux du Pré Saint-Gervais ou d'ailleurs, ne se feront pas avoir par ce type de discours. Merci.

Le maire :

Merci. La parole est à Tristan Martin-Téodorczyk.

M. Martin-Téodorczyk :

Bon, vous comprendrez que cette question passionne les élus communistes, puisque certains sont par ailleurs syndicalistes et connaissent un peu la fonction publique, qu'elle soit territoriale ou d'Etat. Ce n'est manifestement pas le cas d'Alternative gervaisienne.

Déjà, Alternative gervaisienne évoque les salaires des agents. Moi, j'ai toujours entendu qu'on parlait de traitements dans la fonction publique, mais peut-être suis-je mal renseigné.

Ensuite, vous proposez une conférence sociale au niveau du territoire, qui regrouperait les élus, y compris les élus d'opposition. Je vous rappelle une chose : le seul chef de l'administration dans une commune, et en dernier lieu, c'est le maire. Si les élus, notamment les élus d'opposition, voulaient s'immiscer là-dedans, qu'est-ce que cela pourrait avoir comme effet ? Cela aurait tout simplement pour effet de mettre les agents en difficulté, de les placer dans un conflit de loyauté par rapport à celui qui est leur employeur. Donc à partir de là, je m'associe en partie à ce qu'a dit Serge, proposer ce genre de chose, c'est du populisme et de la démagogie. Je vous remercie.

Le maire :

Merci. Quelques détails de ce que la majorité municipale met concrètement en place : la prise en charge de la mutuelle et de la prévoyance, l'instauration des tickets-restaurant qui sont utilisés par 75% des agents éligibles et permettent également de soutenir la consommation locale, un budget formation conséquent de 60 000 € pour accompagner les agents, aussi bien pour favoriser leur évolution de carrière que pour

acquérir des nouvelles compétences, une politique proactive en matière de promotion interne mais également d'accompagnement sur des postes à responsabilités ou dans de nouveaux secteurs d'activité, l'instauration du télétravail et du forfait mobilité durable, la monétisation du compte épargne temps en sachant que la municipalité a veillé à maintenir le nombre de congés pour les agents malgré le passage aux 1 607 heures imposé par l'État.

Nous avons également renforcé notre partenariat avec le CIG pour permettre aux agents qui le souhaitent de consulter un psychologue du travail et une assistante sociale. Enfin, nous développons tout au long de l'année plusieurs moments conviviaux pour favoriser l'épanouissement au travail : soirée des agents, Olympe, cérémonie des nouveaux arrivants, cérémonies des médaillés du travail et des retraités.

Je suis fier de ce que nous développons en tant qu'employeur et nous continuerons à le faire tout au long du mandat. Notamment grâce au budget ambitieux que nous avons voté tout à l'heure, contrairement aux élus d'Alternative gervaisienne. Vous confirmez, à travers votre vœu, être une opposition d'incantations, au final peu crédible car, comme l'a démontré Stéphane Commun tout à l'heure, incapable de financer ses promesses, aussi bien aux Gervaisiens qu'aux agents municipaux. Je vous propose donc de ne pas soutenir ce vœu.

La parole est à Serge Robineau.

M. Robineau :

J'ai juste une question sur ce que vous venez de dire, monsieur le maire, car je n'étais pas forcément au courant. Vous avez dit qu'au Pré Saint-Gervais, il y a la monétisation du CET ?

Le maire :

Oui.

M. Robineau :

Merci. Alors je précise que ce n'est pas du tout une obligation.

Le maire :

Merci pour cette précision. Je vous propose de passer au vote. Le vœu est rejeté à la majorité.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal, notamment son chapitre 1^{er} ;

Considérant le projet de vœu relatif au versement d'une prime aux agents de la Ville et à l'organisation d'une conférence sociale, présenté par le groupe Alternative gervaisienne, soumis au vote du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Résultats du vote :

Suffrages exprimés : 33

Pour : 5 (F. BENRABAH, C. GUILLOUX, A. COULON, L. GUARDIOLA, G. ROGER)

Contre : 28

A LA MAJORITÉ, après un vote à main levée,

DÉCIDE :

- De rejeter le vœu relatif au versement d'une prime aux agents de la Ville et à l'organisation d'une conférence sociale, tel qu'il a été présenté.

■ ■ ■

Le maire :

Je vous propose de passer maintenant aux deux questions du groupe Alternative gervaisienne. La première sera posée par Cédric Guilloux ou Grégoire Roger. Je vous laisse la parole.

QUESTIONS ORALES POSEES PAR LE GROUPE ALTERNATIVE GERVAISIENNE

M. Roger, au nom du groupe Alternative gervaisienne :

Merci monsieur le maire. Du lundi 20 février au mercredi 22 mars 2023, l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal de l'EPT Est Ensemble a été effectuée. De très nombreuses contributions ont été déposées par les citoyens des neuf villes d'Est Ensemble, et notamment par des Gervaisiens. En effet, une partie de cette révision du PLUI porte sur une parcelle entre la rue Joineau et la rue Baudin, et sur un changement de destination. Un nouveau projet immobilier a, semble-t-il, été acté sans que les habitants n'aient été informés au préalable. En effet, un plan de masse proposant déjà un schéma d'ensemble du site, avec notamment une opération de promotion immobilière, apparaît sur le PLUI.

Monsieur le maire, en tant que deuxième vice-président d'Est Ensemble chargé de l'aménagement durable, pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette décision ? Je vous remercie.

Le maire :

Merci. Clauthilde, un petit mot ?

Mme Choffrut :

Merci monsieur le maire. Je vais effectivement dire un mot par rapport à l'enquête publique. Vous dites qu'il y a eu de nombreuses contributions des habitants des neuf villes. Non, ce sont de nombreuses contributions de Gervaisiens. Je fais un petit aparté. Evidemment, c'est très bien que les gens participent aux enquêtes publiques. Mais certaines intéressent plus que d'autres. Par exemple, pour celle relative au règlement local de publicité (RLP), qui a eu lieu en 2022, il n'y a eu aucune participation, ni de votre groupe politique, ni d'autres Gervaisiens. Il y a eu la participation des publicitaires. Eux, ils y ont participé et ils avaient beaucoup d'intérêt à le faire. Donc, voilà, l'écologie, ce n'est pas seulement s'occuper des parcelles mais c'est aussi s'occuper de la pollution lumineuse, des publicitaires, du profit réalisé par des grosses entreprises.

Je reviens sur la parcelle dont vous parlez. Vous parlez de celle-là, vous parlez de la parcelle Busso, vous parlez de la parcelle Sémanaz. Mais vous ne parlez pas beaucoup de la parcelle de la pointe Belvédère. Vous savez, celle qui est derrière l'hôtel Wilson. Il y a toute une zone là. Je pense qu'il serait intéressant d'échanger là-dessus avec les Gervaisiens. Mais je vais rester sur cette parcelle de l'ancien garage Citroën. Il s'agit aujourd'hui d'une parcelle avec 100% d'activité. Ce document n'est pas un projet immobilier, c'est un plan masse. C'est une demande de modification dans le cadre de la modification n°2 du PLUI. Il s'agit d'un schéma d'ensemble pour contraindre les futurs acquéreurs, notamment dans les proportions, dans les hauteurs, et aussi pour montrer la volonté de la Ville de récupérer des espaces végétalisés et de faire le lien entre deux quartiers avec une voie large, aussi large que la voie piétonne aujourd'hui, et non pas un chemin comme on a pu l'entendre.

Alors, effectivement, j'ai alerté sur les réseaux sociaux sur le danger de laisser cette parcelle en 100% activité car nous savons qu'il y a des investisseurs qui veulent notamment faire des entrepôts de logistique à cet endroit. Vous avez participé à cette enquête publique. Vous porterez une responsabilité et vous expliquerez aux Gervaisiens que vous préférez un entrepôt de logistique au détriment du logement et de la qualité de l'espace public. Je vous remercie.

Le maire :

Merci. La parole est à Grégoire Roger.

M. Roger :

Madame Choffrut, qu'est-ce qui vous permet de dire qu'on a participé à cette contribution et qu'on a affirmé tel ou tel propos ? Je vous pose une question simple. Là, actuellement, il y a un changement de destination. On est d'accord. C'est de l'activité et cela va devenir du logement. Ou pas ?

Mme Choffrut :

Déjà, il s'agit d'une demande de changement. Ensuite, je le sais parce que les enquêtes publiques sont publiques. Donc, en fait, on peut voir les commentaires des gens. Il n'y a aucun secret.

M. Roger :

Donc un de nous cinq, ici, a proposé quelque chose ?

Le maire :

Il y a d'anciens colistiers d'Alternative gervaisienne.

M. Roger :

Madame Choffrut, on se doute bien que cette enquête publique va se traduire par ce changement de destination. Sauf miracle. Mais nous en sommes surs à 99,99 %. Eh ben oui, je suis désolé. Vous nous parlez du projet. Sur les réseaux sociaux, vous avez sorti le projet du Qatar. En avez-vous parlé un jour aux Gervaisiens ou aux groupes politiques du conseil ? Non. On le découvre sur les réseaux sociaux. Je suis désolé. Comment pouvez-vous connaître notre point de vue à partir du moment où vous balancez l'information comme ça ?

Maintenant, je reviens sur ma question. Le projet de révision de PLUI va t-il permettre du logement ? Et j'aimerais le demander à M. Baron puisqu'il est le vice-président d'Est Ensemble.

Le maire :

C'est un plan masse, Clauthilde vous a répondu.

M. Roger :

C'est un plan masse. Mais le changement de destination va t-il permettre du logement là-dessus ? C'est cela que j'aimerais déjà savoir dans un premier temps. Et c'est à vous que je le demande, en tant que vice-président d'Est Ensemble chargé de l'aménagement.

Le maire :

On vous a répondu. Oui.

M. Roger :

Donc on va pouvoir faire du logement.

Le maire :

Pour l'instant, nous n'en sommes pas là.

M. Roger :

Mais si cette révision du PLUI aboutit, on va pouvoir faire du logement. Si on se projette un petit peu. On a le droit de se projeter. Alors j'aimerais savoir si le siège du PS est compris dans ce groupe.

Le maire :

Oui.

M. Roger :

Si je me projette encore un petit peu, et que le siège du PS est situé dans ce groupe, alors imaginons qu'un promoteur immobilier vienne pour y faire un projet. Est-ce que cela veut dire que le Parti socialiste, même s'il

n'y est pas obligé, pourra vendre ses locaux ?

Le maire :

Ce sera au Parti socialiste d'en décider. Oui.

M. Roger :

Pour le coup, moi, cela me pose quand même question. Je ne parle pas de conflit d'intérêts mais...

Le maire :

Qu'est-ce qui vous pose question ?

M. Roger :

Eh bien, pour le coup, c'est-à-dire d'avoir... Moi, je découvre qu'il y a une révision...

Le maire :

Il pourra faire une dation comme sur la pointe Vaillant-Belvédère pour le musée du jouet...

M. Roger :

Mais, si vous voulez parler de la pointe Vaillant-Belvédère, il n'y a pas de souci. On peut en parler, il n'y a pas de souci. Là, je vous parle de la révision du PLUI.

Le maire :

Mais quelle est l'inquiétude ? Le Parti socialiste pourra faire une dation. Je ne sais pas. On verra. Nous n'en sommes pas là.

[Interventions d'élus hors micro.]

M. Roger :

Je n'ai pas dit qu'il allait partir. Ce n'est pas ce que je dis.

Le maire :

Alors, précisez votre question.

M. Roger :

Ma question vient du fait que très souvent, dans cette ville, au moment où on arrive au processus final, tout est déjà bouclé, ficelé. C'est ce qu'on vous a dit.

Le maire :

Tout est ficelé sur quoi, monsieur Roger ?

M. Roger :

Sur un certain nombre de projets, Busso, le centre-ville, j'en passe et des meilleurs. C'est ce qui s'est passé sur Sémanaz, sur la porte Chaumont. Qui était au courant sur Sémanaz ? Ne me dites pas non. Personne.

Je reviens sur le PLUI. Ce que je veux savoir, c'est si, oui ou non, il peut y avoir une opération de promotion immobilière sur cette parcelle si la révision du PLUI va au bout, et si le siège du Parti socialiste pourra être concerné. Et vous avez répondu, monsieur le maire. Il pourra y avoir une opération de promotion immobilière et le siège du Parti socialiste pourra être concerné. Cela ne veut pas dire qu'il le sera. Il pourra l'être. Mais comme j'ai l'impression quand même que vous avez des fois une vision sur un certain nombre de projets et que vous les présentez ensuite aux Gervaisiens en leur disant que c'est déjà fait, cela me dérange encore plus qu'il y ait le siège du PS là-dedans. J'aurais aimé que vous présentiez ce projet de révision du PLUI aux Gervaisiens, comme j'aurais aimé que vous le fassiez pour le projet Sémanaz, le projet à la porte Chaumont. Là, les Gervaisiens ont découvert des projets déjà actés, déjà ficelés...

Mme Choffrut :

Mais il n'y a pas de projet. Là, on est sur la modification d'un document.

[Interventions d'élus hors micro.]

M. Roger :

Oui, mais, Madame Choffrut...

Le maire :

Laissez Grégoire Roger finir, s'il vous plaît. Allez-y, monsieur Roger.

M. Roger :

Mais je ne sais pas ce que Mme Doine et Mme Choffrut ont dit.

Le maire :

Allez-y, finissez votre propos.

M. Roger :

J'aimerais bien leur répondre mais il faudrait juste savoir qui dit quoi.

Le maire :

On ne vous dit rien pour l'instant. On vous laisse finir votre propos.

M. Roger :

Encore une fois, il n'y a pas grand-chose de particulier. Mais pour bien connaître, quand même, le processus de certaines opérations immobilières ici, je dis juste que les Gervaisiens n'ont pas été consultés dans cette révision du PLUI. Personne n'a été consulté ou informé dans cette ville, c'est tout.

Le maire :

Je vais quand même vous répondre parce que, depuis le début du conseil, vous dites des contre-vérités et vous essayez, comme le disait si bien Hervé Afrine, d'exister d'une manière différente puisqu'à mon avis, vous êtes un peu en perte de vitesse. Sur la porte Chaumont, monsieur Roger, je suis désolé de vous le dire, le projet vous a été présenté avec la RIVP lors du précédent conseil municipal. Donc je veux bien...

M. Roger :

Quand a-t-il été présenté ? Vous l'avez présenté, monsieur Baron. Je ne dis pas le contraire. Je dis que vous avez présenté un projet qui était déjà fini, pour lequel les Gervaisiens n'ont pas pu se prononcer. Avez-vous organisé une consultation, comme cela a été fait sur le quartier des Sentes, pour savoir ce que voulaient les Gervaisiens sur ces territoires ?

Le maire :

Vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. C'est là où, en fait, on n'arrivera pas à se mettre d'accord. Vous comparez un projet sur des lieux qui appartiennent à du privé à un projet sur des lieux qui n'appartiennent pas à du privé. C'est difficile à comparer. Par exemple, Seine-Saint-Denis Habitat a mis à notre disposition une friche, celle où il y avait l'ancien Préfa. Pour vous faire plaisir et faire de la communication, je pourrais mettre à contribution quatre promoteurs, et puis un cinquième qui porterait un projet de végétalisation - ce qu'on voudrait faire - et faire ensuite voter les gens pour leur demander si à cet endroit, on vend le terrain du bailleur à un promoteur pour bâtir une construction, en sachant qu'on motivera quelques personnes à dire qu'il faut planter des arbres à cet endroit. Cela n'a pas de sens, en fait. Vous comparez des choses qui ne sont pas comparables. Vous dénoncez des choses qui ne sont pas dénonçables. Tout cela parce que vous voulez nous emmener sur quelque chose dont on a du mal à comprendre ce que c'est.

Sur Baudin, ce qui vous a été dit, c'est que oui, ce qui se passe nous inquiète, et que nous pensons que le PLUI pourrait nous en protéger. Oui, au regard de ce que nous voyons aujourd'hui, il pourrait s'y construire un hangar de trois étages, totalement en ferraille, avec un passage de camions. Nous avons donc décidé de bloquer ça, tout simplement. Et quand on négocie, on ne met pas toutes ses cartes sur table pour négocier avec les personnes qui sont en face.

M. Roger :

Je me doute bien, monsieur Baron. Mais je vous dis que sur ces projets-là, vous n'avez pas informé la population. Là, vous êtes parti sur la question du terrain privé. Mais sur le projet de la porte Chaumont, une partie du terrain appartenait à la Ville. Sur le projet Sémanaz, une partie du terrain appartenait à la Ville, avec la déchetterie municipale. Sur Busso, la Ville avait préempté. Elle était donc en position de force.

[Interventions d'élus hors micro.]

Tatatata... Non. Parce que vous êtes allés le chercher...

M. Martin-Téodorczyk :

Attendez, monsieur Roger, on ne fait pas ça. Vous ne nous dites pas Tatatata.

M. Roger :

Parce que vous êtes allés le chercher... Et vous n'avez pas demandé la parole à monsieur le maire.

M. Martin-Téodorczyk :

Mais monsieur Roger, je vous donne une information sur l'EPPFIF et vous me répondez Tatatata...

M. Roger :

Je parle à monsieur le maire et vous n'avez pas demandé la parole.

M. Martin-Téodorczyk :

Je corrigeais un élément.

Le maire:

S'il vous plaît.

M. Roger:

Sur les trois projets que j'ai cités, monsieur Baron, la Ville avait un pouvoir en réalité. Ce n'est pas uniquement une question de propriétaire privé. Je vous ai donné des exemples dans lesquels elle avait un pouvoir. Et je reviens à ce que j'ai dit au début. Vous amenez aux Gervaisiens des projets déjà ficelés, déjà faits. Vous avez le droit de dire que c'est votre orientation, qu'à la place d'une base logistique, vous voulez...

Le maire:

Je vous l'ai dit...

M. Roger:

Mais personne n'a rien vu, monsieur Baron !

Le maire:

Je vous l'ai dit, on assumera notre projet municipal. Et tout à l'heure, vous avez rappelé qu'il y a une enquête publique. Donc, quand il y a une enquête publique, par définition...

M. Roger:

Vous le pensez sincèrement, monsieur le maire ? Ce que vous me dites là me fait penser à Busso. C'est-à-dire que, quand on a...

Le maire:

Sur Busso, il n'y a pas eu une concertation ? Vous n'avez pas parlé de 80 votes, tout à l'heure ?

M. Roger:

Mais, monsieur le maire, quand on a eu 80 votes d'un côté et qu'il y a 800 votes sur le quartier des Sentes...

[Interventions d'élus hors micro.]

Non mais, monsieur Commun, pareil, je parle à monsieur le maire.

Le maire :

Allez-y.

[Interventions d'élus hors micro.]

M. Roger:

Non, je parle à monsieur le maire en fait.

[Interventions d'élus hors micro.]

Ce n'est pas ce que je vous dis. Je vous demande juste de demander la parole à monsieur le maire si vous voulez la prendre.

[Interventions d'élus hors micro.]

Mais je n'ai pas de doute là-dessus.

Le maire :

Allez-y.

M. Roger:

Encore une fois, je vous donne des exemples dans lesquels la mairie avait un pouvoir. Et des concertations, comme celles qui se passent dans d'autres villes, auraient pu être menées au Pré Saint-Gervais.

Oui, il y a une enquête publique, vous avez raison. Mais le PLUI est un sujet extrêmement technique. S'il n'y a personne pour expliquer ce qui se passe là-dessus, comment fait-on, quand on est citoyen, pour arriver à comprendre les transformations de ce territoire ? Vous imaginez, quand même, qu'on découvre que, d'après Mme Choffrut, le Qatar veut faire une base logistique. Sur la base de quoi ? Sur quel projet ? Sur quel plan ? Comment pouvons-nous être citoyen et découvrir ça au détour des réseaux sociaux ? Je vous demande juste plus de communication, d'éléments techniques, de présentations, et que les projets ne soient pas des projets déjà ficelés, déjà amenés. C'est tout, cela ne va pas plus loin.

Après, encore une fois, vous avez le droit d'être d'accord ou pas d'accord, de dire que vous avez une orientation politique, que vous êtes en responsabilité et que donc vous menez ces différents projets. Mais nous avons le droit aussi d'avoir ces informations parce qu'il y a quand même pas mal de Gervaisiens qui habitent dans ces secteurs et qui ont été surpris de découvrir cette révision du PLUI, avec ce changement de destination. C'est tout.

Le maire :

Il y a deux prises de parole, Tristan Martin-Téodorczyk, puis Stéphane Commun.

M. Martin-Téodorczyk :

Merci monsieur le maire. Je vais être très bref. Monsieur Roger, ce soir, en plus d'être démagogue et populiste, vous nous avez prouvé que vous êtes complotiste. Vous semblez très bien connaître le PLUI, connaître également sa procédure. Il est ensuite, je vous le rappelle, délibéré dans des assemblées démocratiques, transparentes, ouvertes à la population. Vous avez raison sur un point : c'est un document technique. C'est pour cela qu'il existe, par exemple, des dispositifs dans le cadre des enquêtes publiques, avec un rapport d'un commissaire, des enquêtes, etc. A un moment, de vrais efforts d'explication et de mise

à disposition du plan local d'urbanisme sont faits. Mais vous oubliez un élément dans votre démonstration. Et c'est la seule chose que j'ai du mal à voir. En quoi votre question et votre argumentation aident à faire progresser la connaissance de ces enjeux, lorsque vous évoquez les sujets pêle-mêle en mélangeant tout ?

Par ailleurs, je tiens à m'excuser si je vous ai perturbé pendant votre intervention. Je voulais juste aider à préciser les choses, pour plus de clarté et de précision. Contrairement à ce que vous disiez, ce n'est pas la Ville qui a racheté le terrain Busso mais bien l'EPFIF, à travers une convention soumise au vote du Conseil municipal, pour laquelle vous avez voté contre ou vous vous êtes abstenus mais, en tout cas, en privant la Ville de la maîtrise de son foncier auquel vous semblez tellement vous intéresser.

Le maire :

Merci Tristan. La parole est à Stéphane Commun.

M. Commun :

Merci monsieur le maire. Je trouve dommage d'entretenir volontairement presque un mensonge, on va dire, sur la question de Busso. Et je trouve cela irresponsable. C'est totalement en ligne avec la question budgétaire. Vous évoquez la votation qui a eu lieu dans la ville voisine des Lilas sur des projets où les terrains appartiennent en partie à la commune et donc sur lesquels une action est faisable. Ce n'est pas le cas de Busso. Et vous le savez pertinemment. Vous essayez toujours de rappeler une hypothétique préemption de la Ville, alors que c'est totalement faux. Heureusement d'ailleurs que l'EPFIF s'est saisi de ce projet parce que, je l'ai déjà dit en commission et je le redis, si nous avions écouté un certain nombre de vos colistiers, on aurait 160 logements sur ce terrain. Ce sont 160 logements qui auraient été construits sur Busso si on avait écouté vos colistiers qui, aujourd'hui, se sont trouvés des âmes d'écologistes. Peut-être ont-ils acheté un vélo. Sans doute. Et ils se disent aujourd'hui que non, il ne faut pas construire des logements.

Donc, ce qui est scandaleux là-dedans, c'est l'utilisation que vous faites de ce projet. Vous donnez de l'espoir à un certain nombre de personnes et vous leur faites croire des choses qui sont irréalisables. On l'a démontré tout à l'heure, vous n'êtes pas aujourd'hui en capacité de financer ce projet. Si jamais vous vous étiez lancés dans cette aventure, vous auriez complètement anéanti le budget de la ville du Pré Saint-Gervais.

Alors, le projet porté par l'EPFIF n'est sans doute pas totalement complet. On peut effectivement émettre un certain nombre de critiques ou de réserves. Mais en réalité, il répond à plusieurs enjeux. Quand on regarde la finalité, qui ne sera certes pas forcément satisfaisante pour tout le monde, il y aura quand même un espace public de 3 000 m² et 2 500 m² en pleine terre, et tout ça, pour un coût de zéro euro pour la Ville. Alors que dans votre vision du projet, vous ajoutez 1 500 m² d'espaces verts pour 16 millions d'euros. Ce serait cela votre projet. Et en plus, vous contribueriez à la destruction d'espaces naturels, de terres agricoles, puisqu'il faut quand même bien loger les gens. Vous êtes au courant qu'il manque des millions de logements en France. Il faudra donc bien construire des logements quelque part. Tout à l'heure, dans la fiche sur le fonds verts, que je vous enverrai pour vous puissiez en prendre connaissance, était rappelé le constat que, chaque année, 20 000 hectares d'espaces naturels disparaissent à cause de l'étalement urbain. C'est quand même dommage. Vous l'avez dit très justement lors d'un précédent conseil municipal, il ne faut pas avoir honte de dire qu'on s'est trompé.

Le maire :

La parole est à Serge Robineau.

M. Robineau :

Puisque les camarades socialistes ne veulent pas le dire, ce que j'entends et que je comprends, je vais le dire. Je trouve qu'en tant qu'élu, il est irresponsable de faire planer des soupçons en laissant penser que la révision du PLUI servirait à cacher une opération financière pour le Parti socialiste, ou je ne sais quoi. Je regrette, cela a été dit. Tout à l'heure, j'hésitais à vous qualifier de populistes. Là, je n'hésite plus. C'est faire de la démagogie pour la démagogie. Créer des soupçons comme ça, ce n'est pas digne d'un élu de la République.

Le maire :

La parole est à Laurent Guardiola.

M. Guardiola :

Merci. La question porte sur le PLUI. On peut reparler de Busso, si vous voulez, monsieur Commun. On peut parler de Sémanaz. C'était un terrain public sur Sémanaz, si vous vous en rappelez bien. Mais vous l'oubliez à chaque fois. Alors, sur le PLUI, je dirai une chose. Effectivement, on n'échange que par réseaux sociaux avec Mme Choffrut, puisque c'est sa seule manière de communiquer. Elle y parle du projet du Qatar. A un moment, oui, cela pose question. Vous dites que nous sommes populistes. Mais ce n'est pas la peine de faire peur aux gens. En fait, vous faites peur aux gens en faisant ça. C'est quoi cette manière d'opérer ?

Et je l'ai dit et je maintiens mes propos, faire du logement, est-ce la seule solution ? Pourquoi ne peut-on pas réfléchir à une mixité ? Comme vous l'avez proposée sur la porte Chaumont, entre de l'activité, avec un hôtel d'entreprises, et des logements, studio, T1, T2. Pourquoi absolument du logement ? Pourquoi toujours du logement ? L'activité économique du Pré Saint-Gervais n'est-elle pas importante ? Voulez-vous que, dans 10 ans, le Pré Saint-Gervais soit une cité-dortoir ? Avec des gens qui habitent juste au Pré, qui prennent leur métro à Hoche, qui prennent le 170, et puis il ne se passe plus rien au Pré durant la journée, la semaine.

C'est un débat de fond. Il ne faut pas voir juste des problématiques de « oh, on conteste ». Non. On transforme une zone d'activité à 100% en une zone d'habitation. Oui, c'est un sujet de fond et c'est un sujet de fond en plein cœur de ville. Permettez-moi de dire, à titre personnel, qu'une base logistique du Qatar en plein cœur de ville, avec des rues aussi étroites, j'ai un peu de mal à le croire. Mais j'aimerais bien qu'on en débâte plus en détails, et pas juste qu'on agite cette histoire du Qatar. Comme on le fait sur le RLP en disant « Ah, les publicitaires étaient vent debout, donc c'est la catastrophe, le RLP ne va pas être voté, etc. » A un moment, arrêtons aussi de faire peur aux gens, de leur faire croire qu'une catastrophe va arriver au Pré Saint-Gervais si on s'oppose ou si on essaie de faire des contre-propositions.

Le maire :

Finalement, quand on vous dit la vérité, ça vous fait peur. Mais je suis ravi d'entendre que le bus 170 repasse au Pré Saint-Gervais. [Rires]

Cela dit, vous parlez de Sémanaz. C'est un projet qui a été coconstruit avec le préfet, avec l'État, avec Emmaüs. Et cette semaine, le préfet a déclaré que les projets solidaires étaient de plus en plus rares et qu'il était ravi de voir un maire et une équipe municipale courageux. Je sais que cela vous embête, vous êtes contre la solidarité.

[Interventions d'élus hors micro.]

M. Martin-Téodorczyk :

Vous vous êtes abstenus lors du vote sur la pension de famille, je tiens à le préciser.

[Interventions d'élus hors micro.]

Le maire :

Je vous propose de passer à la deuxième question qui va être posée par Cédric Guilloux.

M. Guilloux, au nom du groupe Alternative gervaisienne :

Merci monsieur le maire. Bon, les vœux, les questions... Moi, j'essaie toujours d'être positif dans la vie et je trouve qu'au moins, cela a amené un débat démocratique qui parfois nous fait beaucoup défaut.

Monsieur le maire, il y a 10 jours, un viol a malheureusement eu lieu en pleine rue. Il y a quelques jours, une violente bagarre dans la ZAC du centre-ville entre une vingtaine de jeunes. Depuis un mois, cinq vitrines fracturées. Quotidiennement des chiens de catégorie 1 non muselés. Tous les dimanches, des fumeurs de shit adossés au Nora orientale, à la vue de tous les enfants. Depuis 10 ans, une place Séverine, temple du trafic de drogue. Du lundi au vendredi, et je pense que c'est malheureusement plus souvent, du racket entre

les jeunes dans les rues. Les caméras de vidéosurveillance servent-elles à quelque chose ? Fonctionnent-elles, déjà ? Vos promesses de 2019 d'une brigade canine, d'une brigade équestre et d'un rattachement au commissariat de Pantin, où sont-elles, s'il vous plaît, aujourd'hui ? Les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie sont en hausse depuis plusieurs années. Quand allez-vous vraiment vous engager pour une véritable politique sécuritaire sur le Pré Saint-Gervais ? Je vous remercie.

Le maire :

La parole est à Stéphane Commun.

M. Commun :

Ces deux dernières années, la ville du Pré Saint-Gervais a fait évoluer son action en matière de tranquillité publique. Aujourd'hui, neuf agents de la police municipale sont présents du lundi au dimanche, avec des patrouilles se terminant certains jours à 2h00 du matin. Notre système de vidéoprotection, c'est 30 caméras réparties sur le territoire qui permettent notamment à la police et à la justice d'enquêter sur les méfaits et violences commis sur notre commune. Rassurez-vous, le système fonctionne. Notre stratégie sur la délinquance, c'est un CLSPD avec un groupe dédié à la question des mineurs et un groupe avec les bailleurs, dans lesquels nous retrouvons l'Éducation nationale, la police, la Justice, les travailleurs sociaux et bien évidemment la préfecture. Ce sont de nombreux cas de jeunes rencontrés, de familles rencontrées également, et ce sont des habitants que nous accompagnons.

S'agissant de la situation des commerces fracturés, nous agissons auprès de Monsieur le Commissaire, de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Procureur. Nous agissons en responsabilité, selon la loi et nos compétences. Nous sommes, après les commerçants, les premiers attristés par ces vols et dégradations de matériel. Nous les soutenons dans leurs difficultés et sommes à leur entière disposition. Vous savez l'importance que nous attachons aux commerçants et l'énergie que nous déployons, principalement notre collègue Abdel Kouissi, pour faciliter le développement du commerce au Pré. Jamais autant de commerces n'ont ouvert ces dernières années. J'en veux pour preuve l'ouverture encore récemment d'une nouvelle boulangerie rue de Stalingrad, dans le quartier politique de la ville. C'est dire l'attractivité du Pré.

J'en profite pour rappeler notre action également sur les établissements qui créent des nuisances. Je citerai l'établissement Au bon normand dans le quartier politique de la ville, rue Béranger, qui a été récemment fermé, et nos procédures à l'encontre du Zizinia qui est aussi actuellement fermé, dans l'attente d'une procédure de la préfecture.

Vous évoquez la hausse des délits qui, effectivement et malheureusement, s'inscrit sur tout le territoire national, mais sans jamais mettre en cause le gouvernement et surtout sans jamais l'interpeller afin que le commissariat des Lilas puisse enfin disposer de suffisamment de fonctionnaires de police et mieux sécuriser notre territoire. Encore une fois, vous protégez les intérêts du gouvernement en tentant de faire diversion en accusant la ville du Pré Saint-Gervais, voire ses fonctionnaires de police municipale, de ne pas être à la hauteur. Il serait plus profitable d'agir et de concentrer votre énergie à réclamer plus d'effectifs de police nationale et plus de moyens pour la justice dans notre département.

J'ajoute que ce sujet est sérieux, très sérieux, et nous sommes conscients des enjeux sur lesquels nous travaillons. Ce qui m'inquiète, c'est la méthode employée car vous attendez le conseil municipal pour évoquer ces sujets alors que vous savez pertinemment que les élus que nous sommes sont très disponibles et que nous sommes capables de communiquer à différents moments. Je rebondis sur ce que disait Hervé Afrine, cela revient un peu à vouloir exister à travers des questions. Alors, est-ce que ça ne serait pas encore une ruse pour faire mine d'agir et surtout d'agiter le chiffon rouge ? Bon, j'entends ici un peu des discours qu'on a pu entendre de la part d'autres présidents ou de ministres actuels, et qui, bien évidemment, n'ont eu aucun effet. Rappelons-nous du karcher. Encore une fois, c'est la technique du « faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Rassurez-vous, nous assumons et agissons en responsabilité. Mais sans faire diversion, il est utile de rappeler que le véritable acteur de la sécurité des Français, c'est l'Etat.

Et, alors que des propos plus que déplacés ont déjà été prononcés en début de séance dans cette assemblée, je trouve qu'on tombe dans l'indécence en utilisant le drame de ce viol. On nous demande si nous allons enfin engager une véritable politique sécuritaire au Pré Saint-Gervais. Seriez-vous en train

d'insinuer que nous pourrions être responsables de ce drame ? Pensez-vous sérieusement que l'évocation de cet horrible crime puisse faire grandir vos propos sur la sécurité ? Je me permets de vous lire l'extrait d'un article au sujet du meurtre de Lola à quelques encablures d'ici. « En réaction aux propos tenus ce mardi à l'Assemblée nationale, la présidente de La voix de l'enfant s'est dite effondrée, dans une interview sur France Info. « Jamais je n'aurais pensé que des responsables politiques, des députés, osent utiliser ce drame, cette petite fille, à leurs fins propres » réagit Martine Brousse. « J'ai honte de ces propos qui sont tenus, de cette récupération à son encontre. Je voudrais leur dire de se taire » a-t-elle déclaré. »

Je préfère en terminer ici et vous inviter plutôt à écrire à Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, pour obtenir plus d'effectifs pour la police nationale, à Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, pour plus de dotations pour notre ville, et à Eric Dupont-Moretti, Garde des Sceaux, pour plus de moyens pour la justice de notre département. Nous préférierions que vous soyez moins commentateurs et plus acteurs. Merci.

Le maire :

Merci Stéphane. La parole est à Cécile Jalat.

Mme Jalat :

Merci monsieur le maire. Je ne vais pas rajouter à ce que vient de dire Stéphane. Pour ma part, il y a aussi une chose qui me choque énormément : le fait que, dans un même texte, vous puissiez parler de viol et de vendeurs de shit. Ce ne sont quand même pas du tout les mêmes problématiques. Je vous rappelle que le viol est un crime et qu'il est répandu parce qu'on est dans une société profondément patriarcale et sexiste. Il ne s'agit pas du tout des mêmes situations. Si vous voulez, que vous parliez, dans un texte, de viols commis sur les femmes et de vitrines fracturées ou de vendeurs de shit, personnellement, en tant que femme et pour le respect des femmes, vraiment, cela me choque. Cela voudrait dire qu'en fait, grosso modo, un viol est une agression quelconque. Non, un viol n'est pas une agression quelconque. Il est lié à une société qui fait que les femmes sont encore considérées comme inférieures aux hommes.

Le maire :

Merci. La parole est à Serge Robineau.

M. Robineau :

Je pense que les Gervaisiennes qui nous écoutent sont très contentes d'entendre les positions d'Alternative gervaisienne et je pense que nous allons aider Alternative gervaisienne à diffuser cette information.

Le maire :

Je vous propose de ne pas lancer un débat là-dessus. Evidemment, l'ensemble des élus de ce tour de table soutiennent totalement toutes les victimes de ces drames malheureux et leurs familles.

Je vais répondre précisément à la question que vous avez posée. Les caméras de vidéosurveillance servent-elles à quelque chose ? Oui. D'ailleurs, le jour où vous nous avez adressé votre question, j'ai reçu un e-mail de notre police municipale qui venait d'éviter une rixe entre des jeunes du Pré et des Lilas. Donc, est-ce qu'elles fonctionnent déjà ? Oui. Et nous vous avons déjà répondu lors du précédent conseil municipal. Oui, les caméras de la ville fonctionnent. Ensuite, à propos de notre promesse de 2019 sur une brigade canine et équestre et sur le rattachement au commissariat de Pantin, oui, c'est un sujet sur lequel nous travaillons. Lors de la pose de la première pierre du projet Sémanaz, j'ai encore abordé avec le préfet cette question du rattachement au commissariat de Pantin, afin que nous puissions travailler avec la ville de Pantin sur la brigade canine et la brigade équestre.

■ ■ ■

DECISIONS PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : monsieur le maire

Numéro	Date	Objet
06/2023	19/12/2023	Approbation de l'offre de l'association KYEROZEN pour la mise en place d'un dispositif de médiation sociale durant les vacances de fin d'année
07/2023	20/01/2023	Exercice du droit de préemption du bar dernière station sis 9 rue de Stalingrad
08/2023	12/01/2023	Approbation du contrat de cession du droit d'exploitation du concert « Romain Brizemur Quintette » avec l'association AS DE SWING
09/2023	03/02/2023	Approbation de la convention d'interventions artistiques avec Géraldine Barbe relative à l'organisation d'un parcours pédagogique autour du projet « Archives + imagination = fiction »
10/2023	23/01/2023	Approbation de la convention d'interventions artistiques avec l'association Héliotropion relative à l'organisation d'un parcours pédagogique autour du projet « Sur la route, un projet dansé »
11/2023	01/02/2023	Approbation de l'offre de la société OP MAINTENANCE pour les lots 1,2 et 3 et de l'offre de la société GK PROFESSIONNAL pour le lot 4 dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le personnel
12/02/2023	01/02/2023	Approbation de l'offre du groupement conjoint ayant comme mandataire la société Pierre-Antoine GATIER dans le cadre du marché subséquent n°1 relatif à une mission de coordination système sécurité incendie
13/2023	01/02/2023	Approbation de la tranche optionnelle du lot n°2 relative au remplacement de l'ensemble des verres de la verrière dans le cadre du marché public relatif au désamiantage et à la démolition d'un hangar
14/2023	08/02/2023	Approbation de l'offre de la SARL SVI dans le cadre du marché relatif à l'acquisition de serveurs pour le dispositif de vidéoprotection de la Ville
15/2023	08/02/2023	Approbation de l'offre de la SARL SVI dans le cadre du marché relatif à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection pour le parking Danton
16/2023	08/02/2023	Approbation des termes de l'avenant n°8 à la convention d'occupation précaire entre SOUKMACHINES et la Ville
17/2023	13/02/2023	Approbation de la convention de partenariat pour une résidence artistique et culturelle avec la compagnie JEDEN relative à la conception d'une pièce
18/2023	13/02/2023	Approbation de la convention d'interventions artistiques avec Sophie Chassard relative à l'organisation d'un parcours pédagogique autour de la découverte du vitrail à l'école Anatole France
19/2023	13/02/2023	Approbation de la convention d'interventions artistiques avec l'association JEDEN relative à l'organisation d'un parcours pédagogique autour du théâtre, de la musique et du cinéma à l'école J. Jaurès et au collège Jean-Jacques Rousseau
20/2023	13/02/2023	Approbation de la convention d'interventions artistiques avec l'association La Nef relative à l'organisation d'un parcours pédagogique autour de la marionnette à l'école P. Brossolette et au collège Jean-Jacques Rousseau
21/2023	13/02/2023	Approbation du contrat de cession du droit d'exploitation du concert « sleeping Out » avec la société Les facéties de LuLuSam Sarl
22/2023	15/02/2023	Approbation de l'offre de l'association « Le sable et l'océan » (ALSEO) pour l'organisation d'un séjour au Maroc pour les 11 à 17 ans
23/2023	20/02/2023	Approbation de l'avenant n°2 au marché relatif à la construction d'un centre technique municipal et d'un garage
24/2023	20/02/2023	Approbation de l'offre de la société HORELEC J. DRAUX pour le marché relatif à l'entretien des installations de distribution d'heure
25/2023	20/02/2023	Approbation de l'avenant n°1 au marché relatif à l'achat de mobilier de bureau et de réunion dans le cadre d'un groupement de commandes

Le Pré Saint-Gervais, le

Numéro	Date	Objet
26/2023	20/02/2023	Approbation de l'offre des sociétés : - EKKO PLUS lot1 - BTM CONSTRUCTION lot2 - MDS lot3 - CLIMAIRTEC lot4 - PRODEL lot5 - PESCIA lot6 et 7 - HAYET lot8 - ENVIRONNEMENT SERVICE lot9 Dans le cadre du marché relatif à la réhabilitation et à la transformation d'un local en espace d'accueil petite enfance

■ ■ ■

Le maire :

S'agissant de ces décisions, j'ai cru comprendre qu'il y avait quelques questions. Si vous le voulez bien, je vous propose de m'en épargner la lecture ce soir et de revenir vers l'administration pour avoir les réponses. Oui. Je vous propose donc de nous retrouver pour un prochain conseil municipal le 25 mai. Cela convient-il à tout le monde ? Oui. Alors la séance est levée.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Le Pré Saint-Gervais, le 26 mai 2023

La Secrétaire de séance
Mme Maïlys COUARRAZE

Le Maire
M. Laurent BARON

